

Recueil des sites classés et inscrits des Deux-Sèvres *Cahier 1/2 - Sites classés*



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes

- *Le recueil des sites classés et inscrits du département des Deux-Sèvres comprend deux cahiers :*
 - *cahier 1/2 : Sites classés*
 - *cahier 2/2 : Sites inscrits*

- *Ce cahier correspond au **cahier 1/2** présentant le recueil des sites classés des Deux-Sèvres.*

SOMMAIRE



• Communes de AMURE, ARCAIS, BESSINES, COULON, FRONTENAY ROHAN-ROHAN, MAGNE, NIORT, SAINT-GEORGES-DE-REX, SAINT-HILAIRE-LA-PALUD, SANSAIS, LE VANNEAU-IRLEAU Site classé « Marais Mouillé Poitevin »	4
• Commune de BREUIL-SOUS-ARGENTON Site classé « Rocher du Corbeau et ses abords »	26
• Commune de CELLES-SUR-BELLE Site classé « Cimetière de Verrines-sous-Celles »	32
• Commune de MOUTIERS-SOUS-ARGENTON Site classé « Versant de la rivière de l'Argenton »	38
• Commune de CERIZAY Site classé « La Goure d'Or »	44
• Communes de EXIREUIL, NANTEUIL Site classé « Ravin du Puits d'Enfer »	52
• Commune de GERMOND-ROUVRE Site classé « Les parties pittoresques des Rochers de la Chaise »	60
• Commune de MARIGNY Site classé « Chêne vert situé entre Marigny et Vaubalier »	66
• Commune de MAULEON Site classé « Rochers de Pyrôme »	72
• Commune de MELLE Site classé « Grotte et galeries de mines de Loubeau »	80
• Commune de NEUVY-BOUIN Site classé « Roche branlante de la Garrelière »	86
• Commune de NIORT Site classé « Chêne de Saint-Liguair (disparu) »	92
• Commune de PARTHENAY Site classé « Rochers du Thouet »	96
• Commune de PARTHENAY Site classé « Rue de la Vau Saint-Jacques avec les maisons qui la bordent »	102
• Commune de POUGNE-HERISSON Site classé « Pierre branlante dite « Merveille de Hérisson »	108
• Commune de SAINT-JOUIN-DE-MARNES Site classé « La Motte de Saint-Jouin-de-Marnes »	114
• Commune de SAINT-MAIXENT L'ECOLE Site classé « Allées et promenades de Saint-Maixent L'Ecole »	120
• Commune de SOUVIGNE Site classé « Pierre au diable (disparue) »	128
• Commune de TAIZE Site classé « La Butte de Moncoué »	132
• Commune de TOURTENAY Site classé « Pigeonnier et ses abords »	138

Communes de AMURE, ARCAIS, BESSINES, COULON, FRONTENAY ROHAN-ROHAN, MAGNE, NIORT, SAINT-GEORGES-DE-REX, SAINT-HILAIRE-LA-PALUD, SANSAIS, LE VANNEAU-IRLEAU Site classé « Marais Mouillé Poitevin »

Communes : AMURE, ARCAIS, BESSINES, COULON, FRONTENAY ROHAN-ROHAN, MAGNE, NIORT, SAINT-GEORGES-DE-REX, SAINT-HILAIRE-LA-PALUD, SANSAIS, LE VANNEAU-IRLEAU

Nature et date de protection : arrêté d'inscription du 09/05/2003

Superficie : 18 620,37 ha

Qualification du site : paysage évolutif, monuments naturels

Intérêt patrimonial : pittoresque

Pertinence de la protection : protection confirmée

Statut de la propriété : propriétés privées

Programme de gestion du site : Site inscrit en site Natura 2000

Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes¹ : Plaine de Niort (au sud-est du site) ; Bande Bocagère de la Plaine de Niort ; La Venise verte ; Le Marais Poitevin (Marais desséché)

Autres protections : oui

ZPS FR5410100 : Marais Poitevin

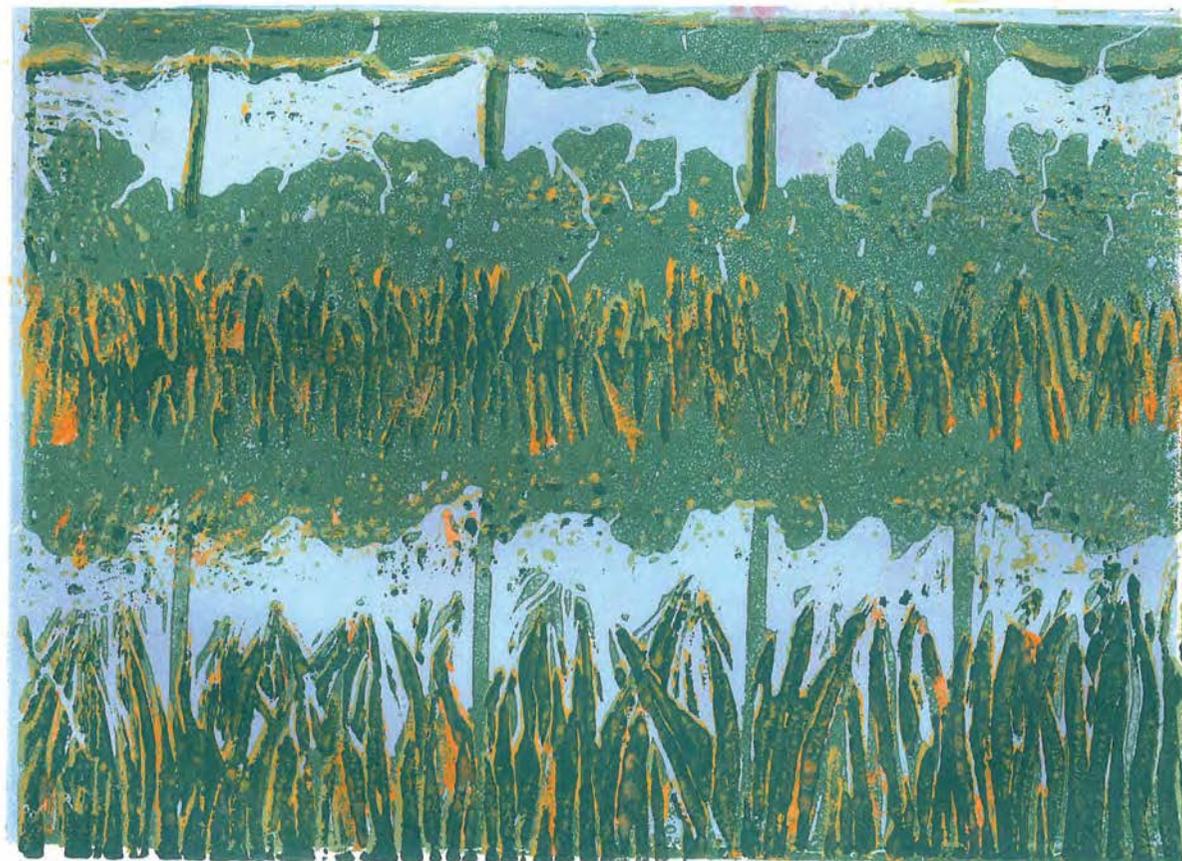
Gestion contractuelle : Site Natura 2000 selon la Directive Habitat

Inventaires patrimoniaux : ZNIEFF de type I : La Venise verte (5 588,73 ha) ; ZNIEFF de type II : Complexe écologique du marais poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants (70 554,26 ha)

ZICO Marais poitevin et baie de l'aiguillon (78 062 ha)

Visite : le 21 et 22 mai 2009

¹©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside - C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg - JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.



Paysage en miroir, arbres en ligne, herbes en rive se répétant au fil de l'eau



• Caractéristiques du site :

Le Marais mouillé est un très grand site qui s'étend sur les départements des Deux-Sèvres, de la Charente-Maritime et de la Vendée. Les villages et secteurs bâtis qui se trouvent à l'intérieur du périmètre sont détournés et ne sont pas soumis au régime de la protection.

Le marais mouillé offre un paysage singulier, un « ailleurs » en suspension. Il ne comprend pas d'élément spectaculaire, pas de dénivellation abrupte, de perspective impressionnante, c'est tout le contraire. C'est un paysage intimiste, absorbant. Le motif est modeste, une trame régulière, géométrique dessinée par les fossés et les canaux, des rives bordées par les frênes têtards et les peupliers, et au milieu de cette trame, des vides occupés par les prairies ou des cultures. La lumière surligne le motif, les prairies sont des à-plats clairs tandis que la trame serrée des fossés et des canaux reste ombragée par les arbres en rive. C'est un paysage monochrome ; au printemps, c'est un monde vert, avec des nuances, les lentilles des canaux sont vert tendre, les prairies ensoleillées vert-jaune, les frênes vert sombre,... mais tout semble vert. Et il n'y a pas d'horizon, pas de repère, il y a seulement cette répétition au fil de l'eau qui dépayse. Les lignes d'arbres fragmentent l'espace, leurs feuillages mêlés forment des plafonds bas.

La présence agricole se perçoit ponctuellement. Elle est indispensable pour l'entretien du réseau hydraulique et pour le maintien du milieu, sinon les prairies disparaîtraient au profit des peupleraies ou des saulaies et le marais se fermerait.

Par un beau jour de mai, il est très agréable d'arpenter les sentiers ou de ramer sur les canaux, on se croit presque seul, heureux de se perdre dans l'épaisseur du réseau. On croise de temps en temps une signalétique efficace qui nous informe sur la direction à prendre, la gestion du milieu ou les usages à respecter. Elle ne semble là que pour nous. Les voitures semblent absentes, oubliées. Pourtant, en fin de journée, cherchant un lieu d'accueil, on découvre alors les nombreux autres visiteurs, qui arpentaient ce même jour le site, on dénombre les véhicules stationnés et on comprend qu'il n'y a plus de chambre où dormir.

Les équipements d'accueil et les aires de stationnement sont groupés près des villages. Ces infrastructures touristiques sont implantées discrètement. Le marais est ainsi préservé de la dispersion et du mitage.

• Contexte, paysages environnants :

Les environs proches sont constitués d'une part par les villages du marais, d'autre part par la campagne agricole alentour. C'est un environnement champêtre et rural de qualité. De l'intérieur du site, cet environnement n'est pas perçu, il se découvre sur les marges.

• Évolution du site :

C'est un site protégé récemment qui a fait l'objet de programmes de travaux et dont l'évolution est accompagnée. Les projets, aménagements d'espaces publics, ou équipements touristiques sont menés avec attention et réalisés avec soin.

• Recommandations de gestion et mise en valeur :

Conserver l'esprit des lieux, continuer à intégrer les équipements et les structures d'accueil à proximité des villages.

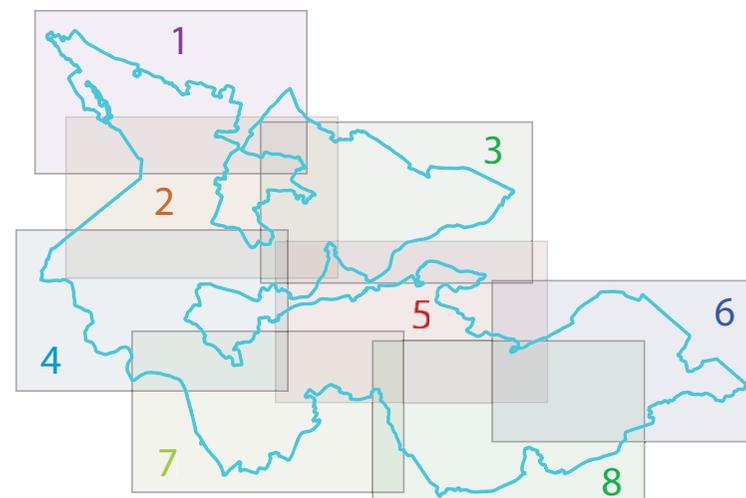
Limiter l'accès des véhicules, encourager les explorations « silencieuses » à pied, à vélo, en bateau.

Soutenir la préservation et la restauration du bâti rural, autoriser la mutation des usages.

• Conclusion :

Le Marais mouillé est un site remarquable, un paysage singulier, discret, intime, unique.

Pour une bonne appréhension de l'entité du site classé du Marais Mouillé Poitevin, les cartes et photographies aériennes qui suivent présentent l'ensemble du périmètre protégé, y compris dans les départements voisins. Ci-après, repérage du découpage des cartes.

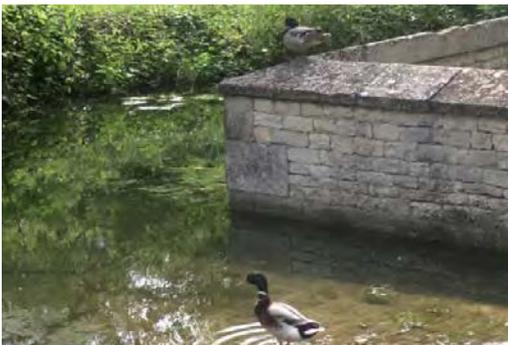


Communes de AMURE, ARCAIS, BESSINES, COULON, FRONTENAY ROHAN-ROHAN, MAGNE, NIORT, SAINT-GEORGES-DE-REX, SAINT-HILAIRE-LA-PALUD, SANSAIS, LE VANNEAU-IRLEAU Site classé « Marais Mouillé Poitevin »





Communes de AMURE, ARCAIS, BESSINES, COULON, FRONTENAY ROHAN-ROHAN, MAGNE, NIORT, SAINT-GEORGES-DE-REX, SAINT-HILAIRE-LA-PALUD, SANSAIS, LE VANNEAU-IRLEAU Site classé « Marais Mouillé Poitevin »

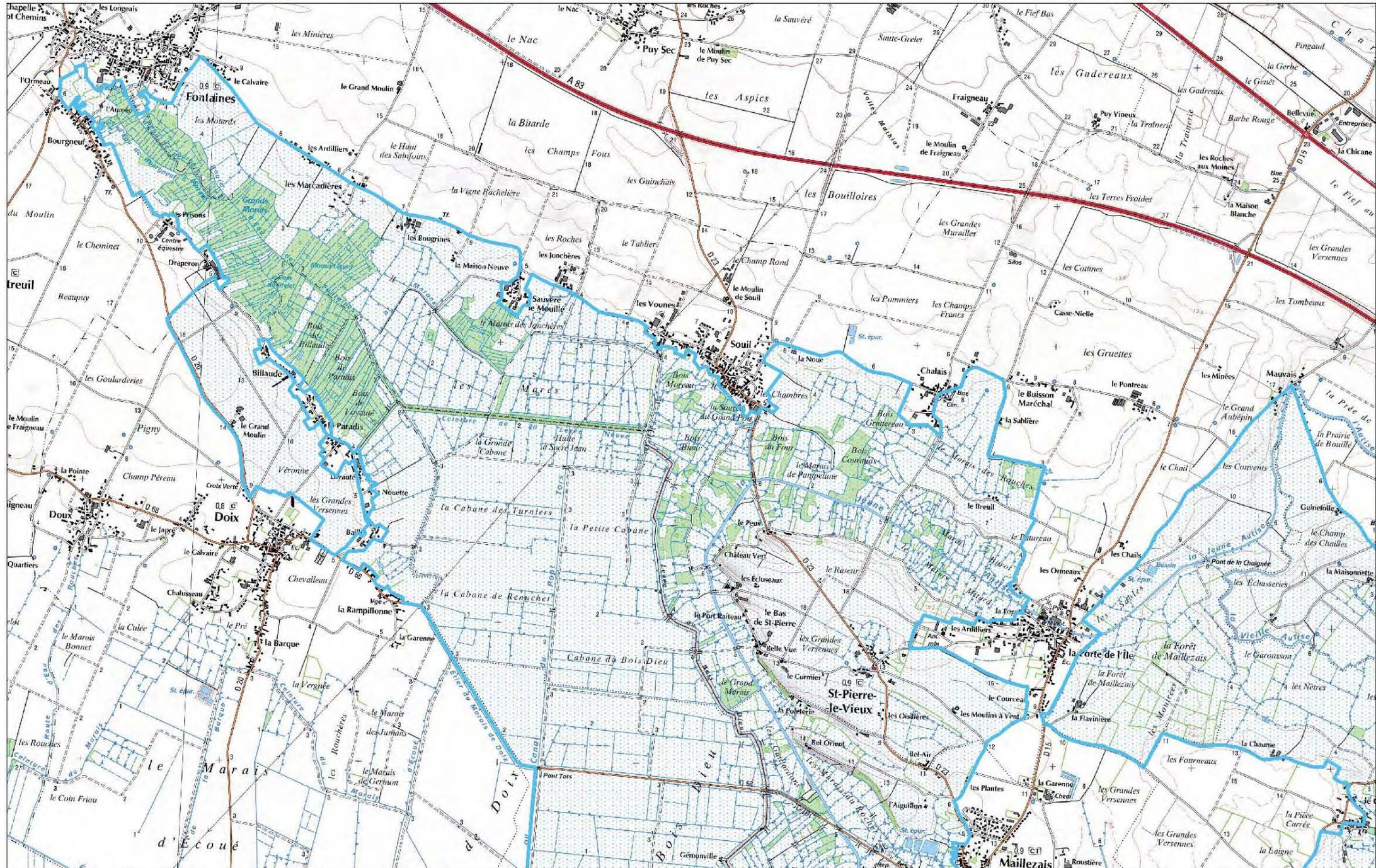




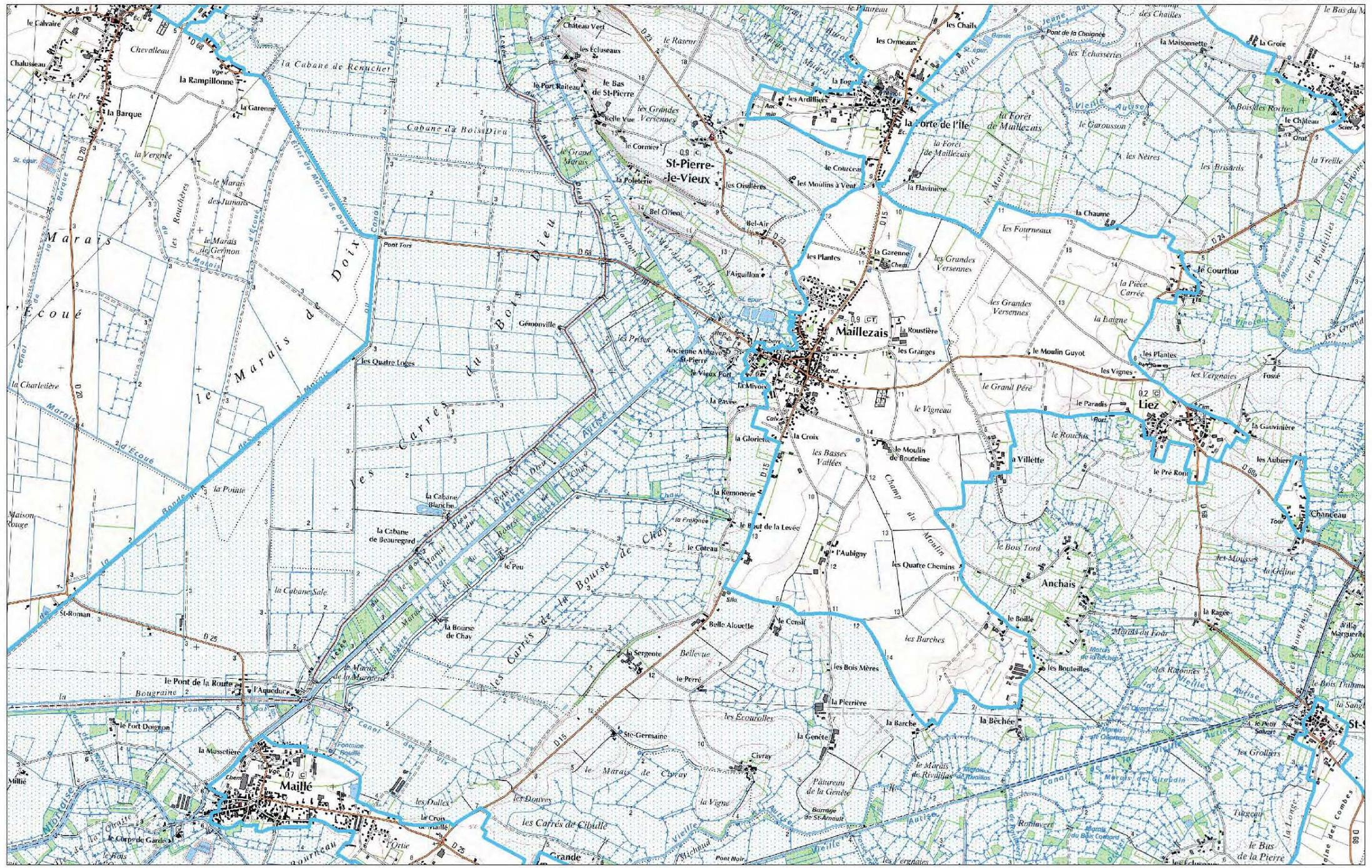
Deux Sèvres : communes d' Amuré, Arçais, Coulon, Frontenay-Rohan-Rohan, Magné, Bessines, Niort, Sansais, Saint-Georges-de-Rex, Saint-Hilaire-la-Palud, Le Vanneau-Irleau
Concerne également 2 communes en Charente - Maritime : Taugon et La Ronde et 11 communes en Vendée : Fontaines, Doix, Saint-Pierre-le-Vieux, Maillezais, Maillé, Saint-Sigismond, Le Mazeau, Damvix, Liez, Bouillé-Courdault, Benet

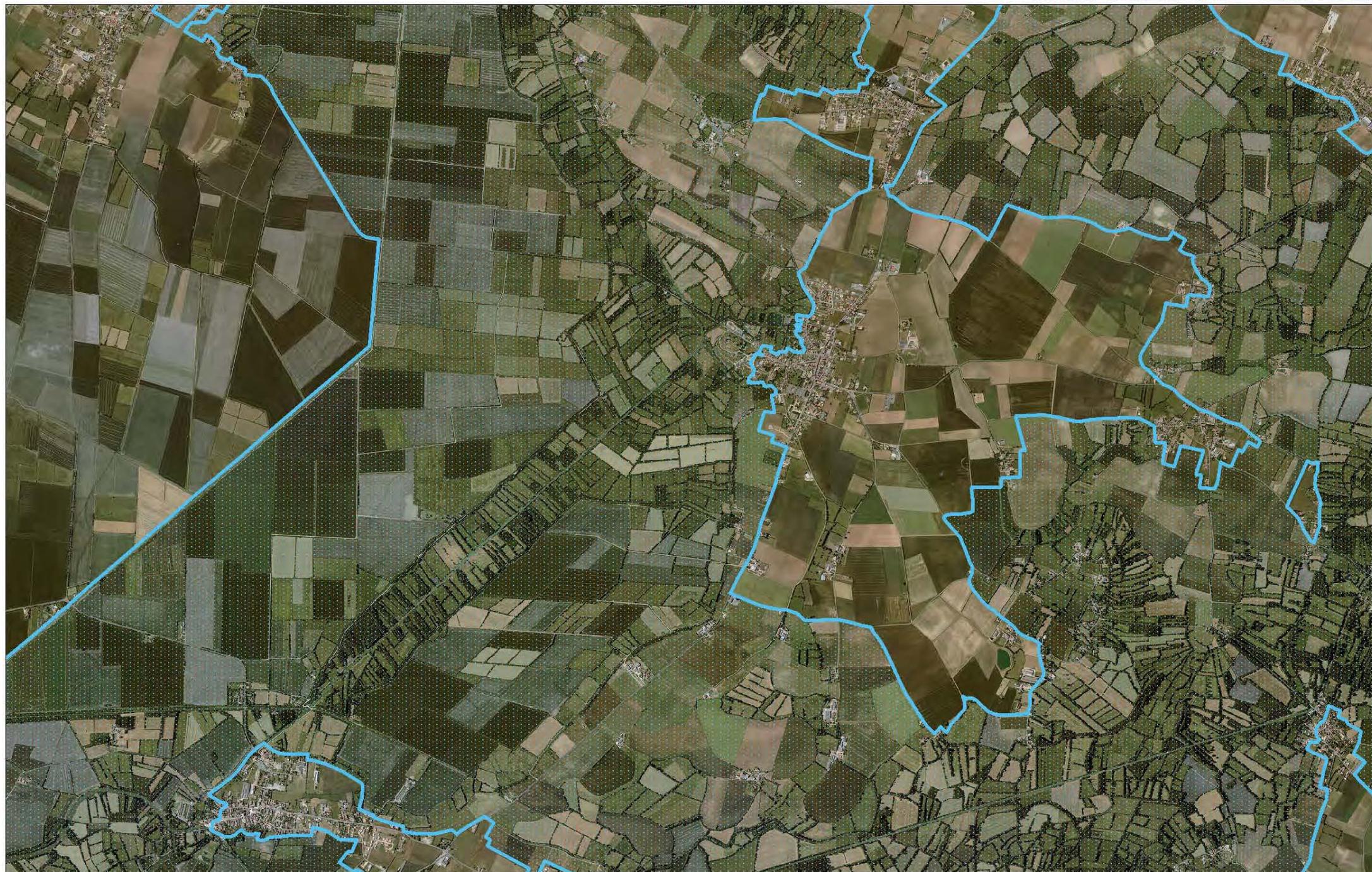
Carte 1/8

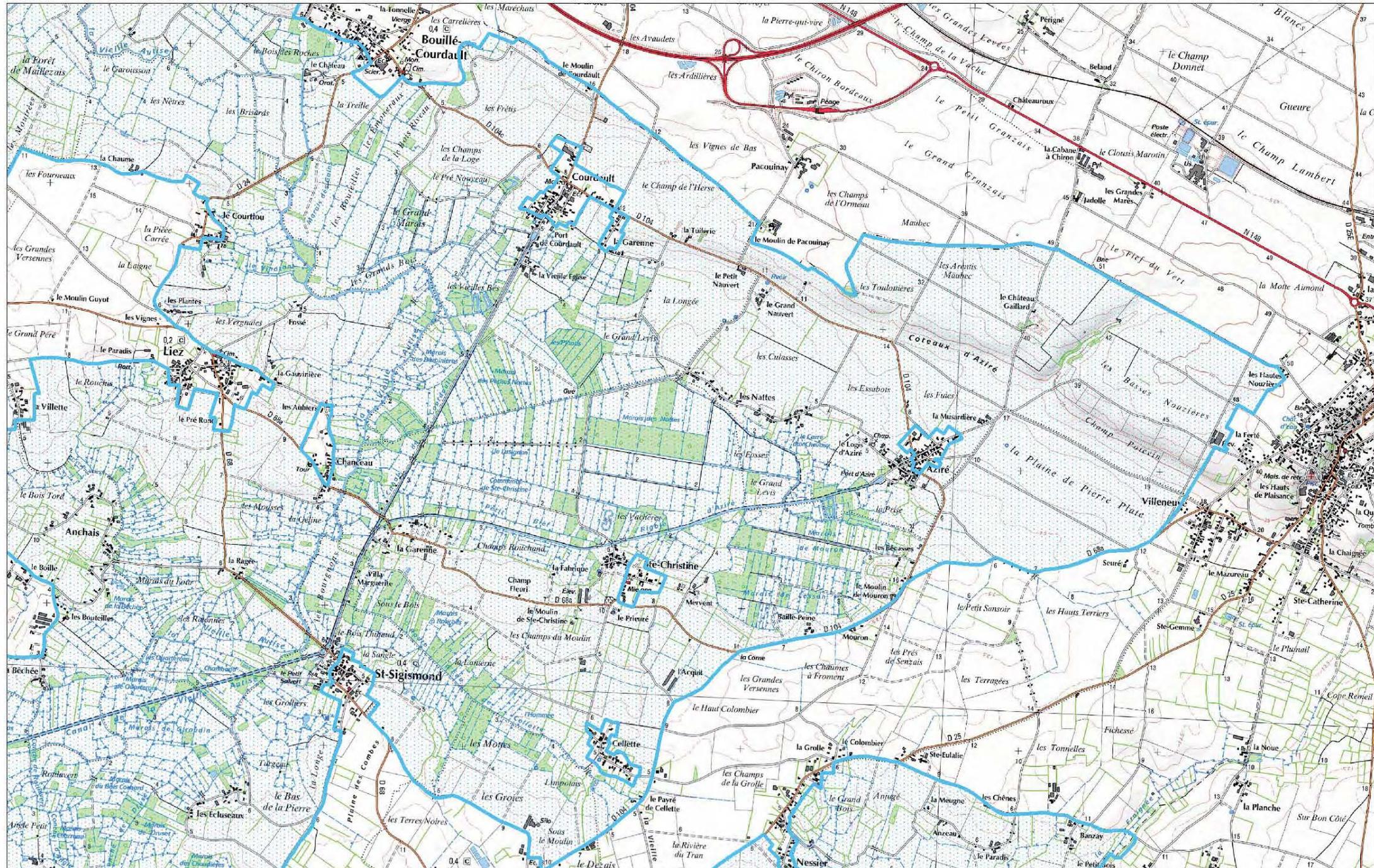
Site classé : Marais Mouillé Poitevin Décret du 9 mai 2003





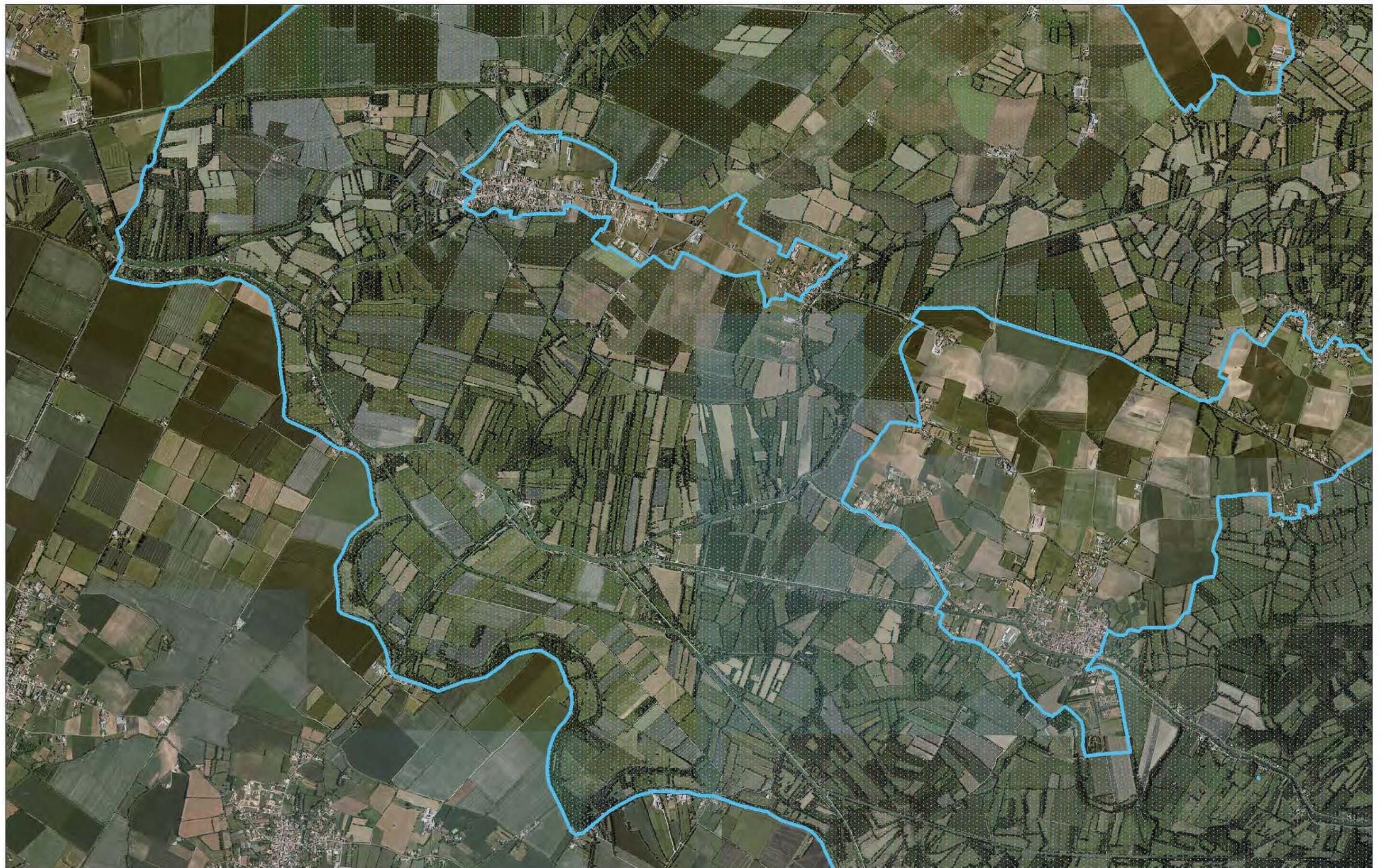












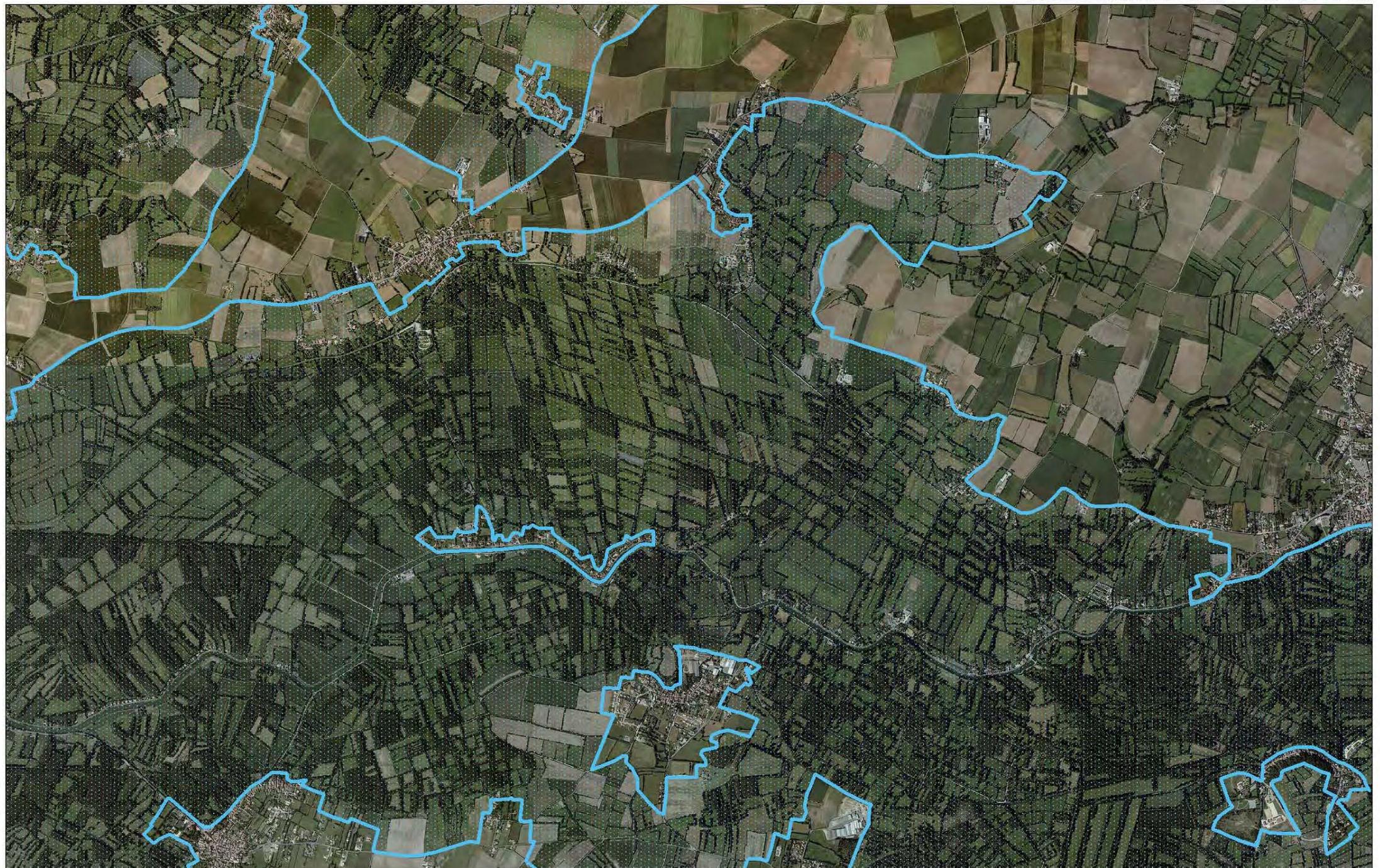
Deux Sèvres : communes d' Amuré, Arçais, Coulon, Frontenay-Rohan-Rohan, Magné, Bessines, Niort, Sansais, Saint-Georges-de-Rex, Saint-Hilaire-la-Palud, Le Vanneau-Irleau

Concerné également 2 communes en Charente - Maritime : Taugon et La Ronde et 11 communes en Vendée : Fontaines, Doix, Saint-Pierre-le-Vieux, Maillezaïs, Maillé, Saint-Sigismond, Le Mazeau, Damvix, Liez, Bouillé-Courdault, Benet

Carte 5/8

Site classé : Marais Mouillé Poitevin Décret du 9 mai 2003





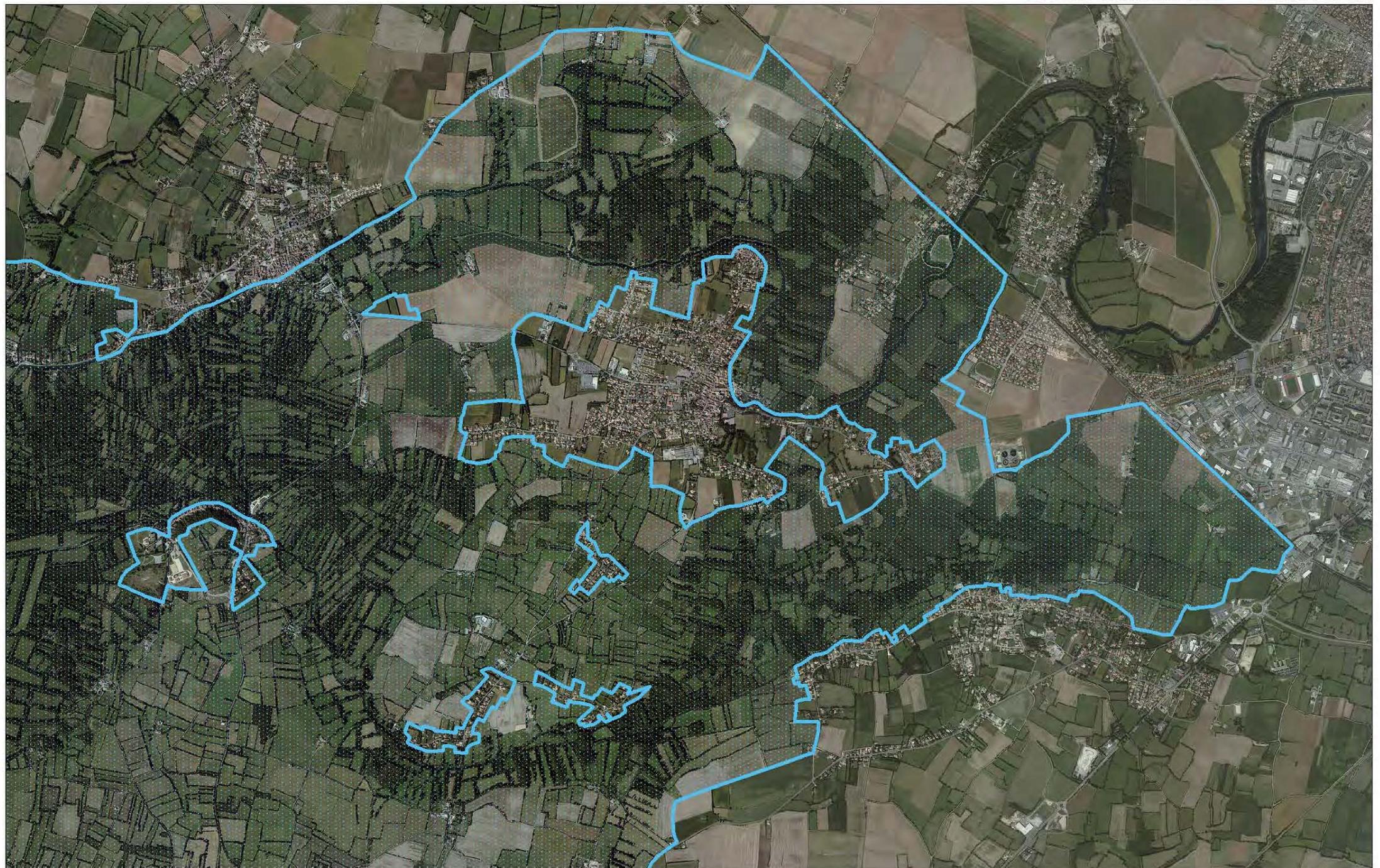
Deux Sèvres : communes d' Amuré, Arçais, Coulon, Frontenay-Rohan-Rohan, Magné, Bessines, Niort, Sansais, Saint-Georges-de-Rex, Saint-Hilaire-la-Palud, Le Vanneau-Irleau

Concerné également 2 communes en Charente - Maritime : Taugon et La Ronde et 11 communes en Vendée : Fontaines, Doix, Saint-Pierre-le-Vieux, Maillezaïs, Maillé, Saint-Sigismond, Le Mazeau, Damvix, Liez, Bouillé-Courdault, Benet

Carte 6/8

Site classé : Marais Mouillé Poitevin Décret du 9 mai 2003



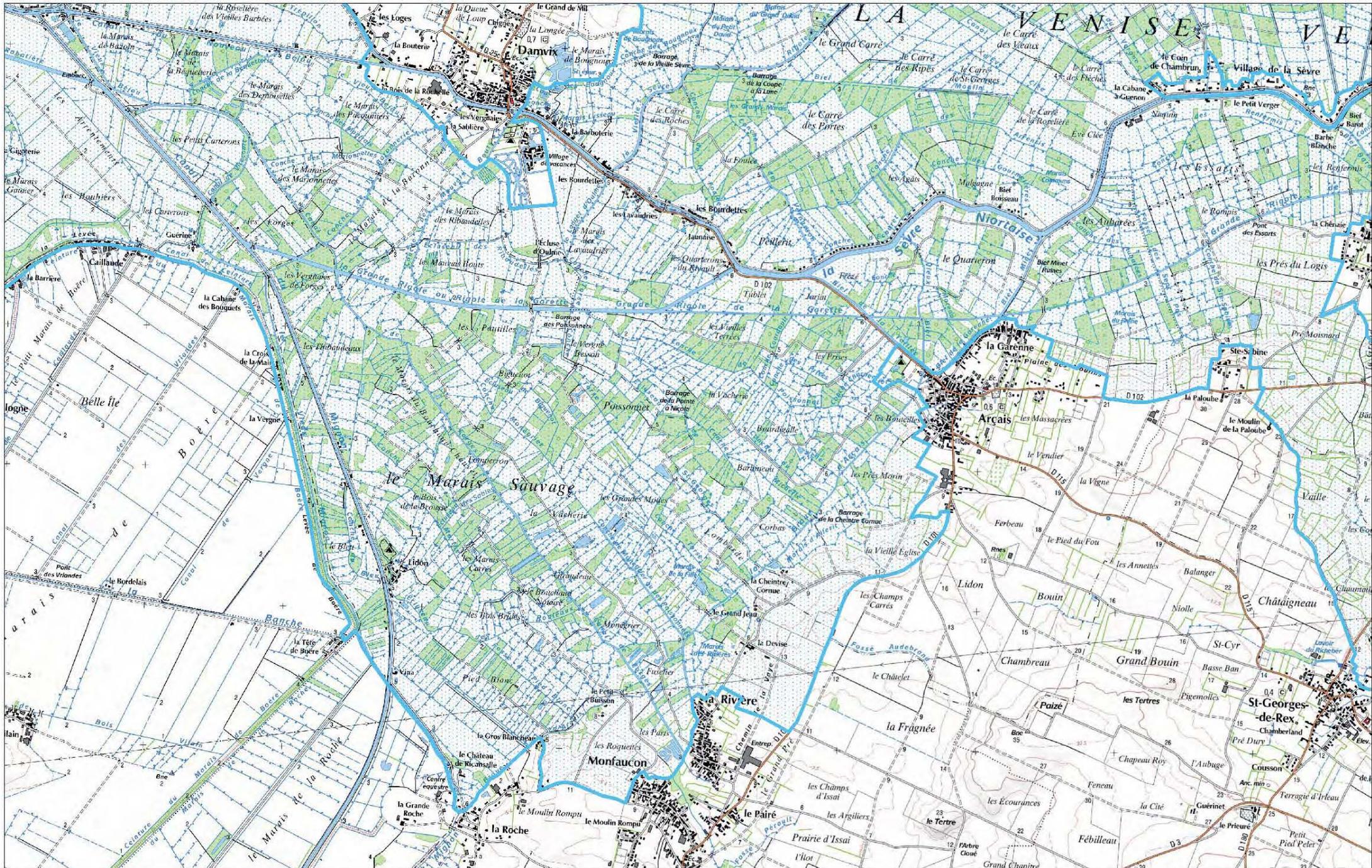


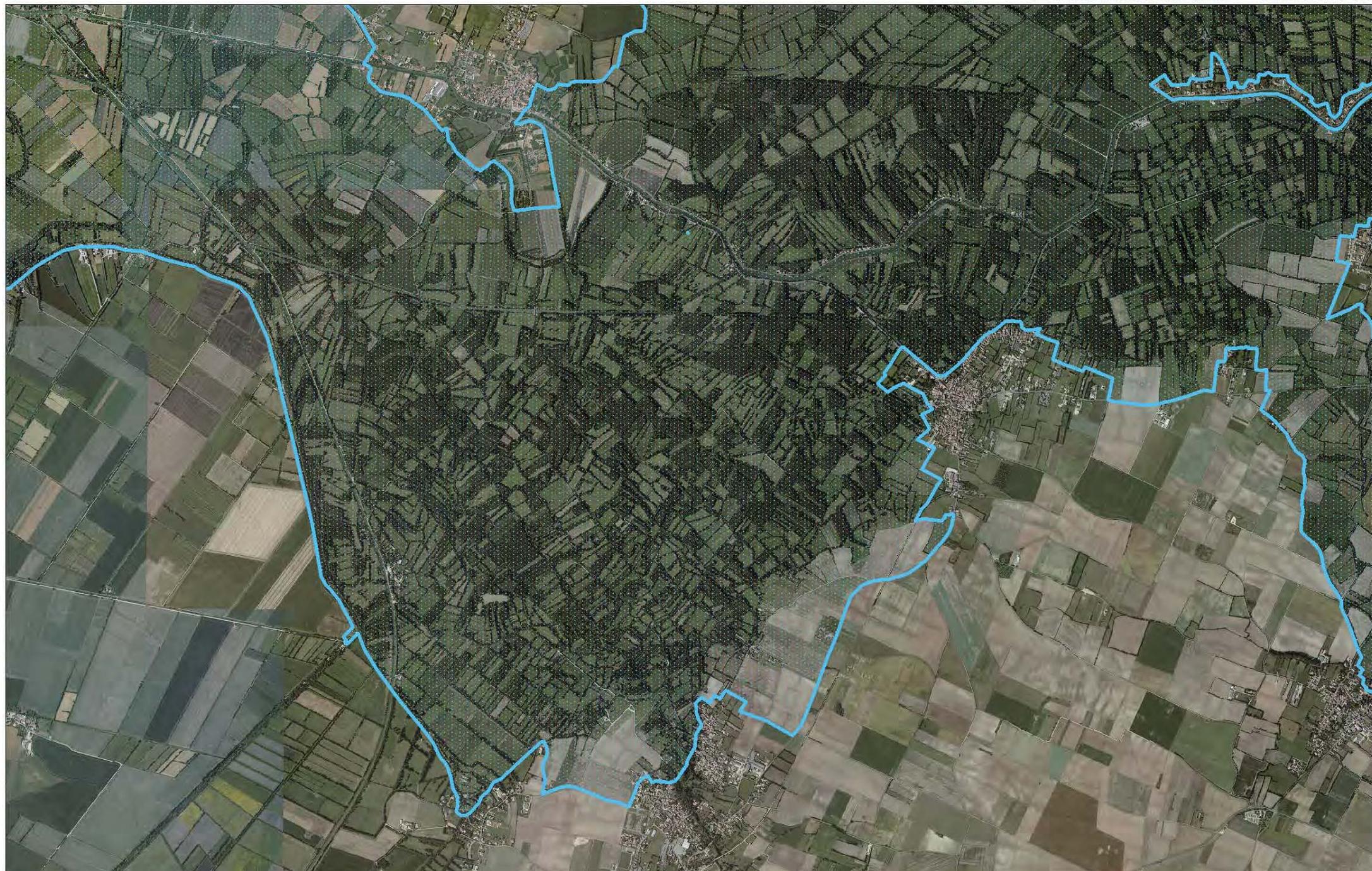
Deux Sèvres : communes d' Amuré, Arçais, Coulon, Frontenay-Rohan-Rohan, Magné, Bessines, Niort, Sansais, Saint-Georges-de-Rex, Saint-Hilaire-la-Palud, Le Vanneau-Irleau

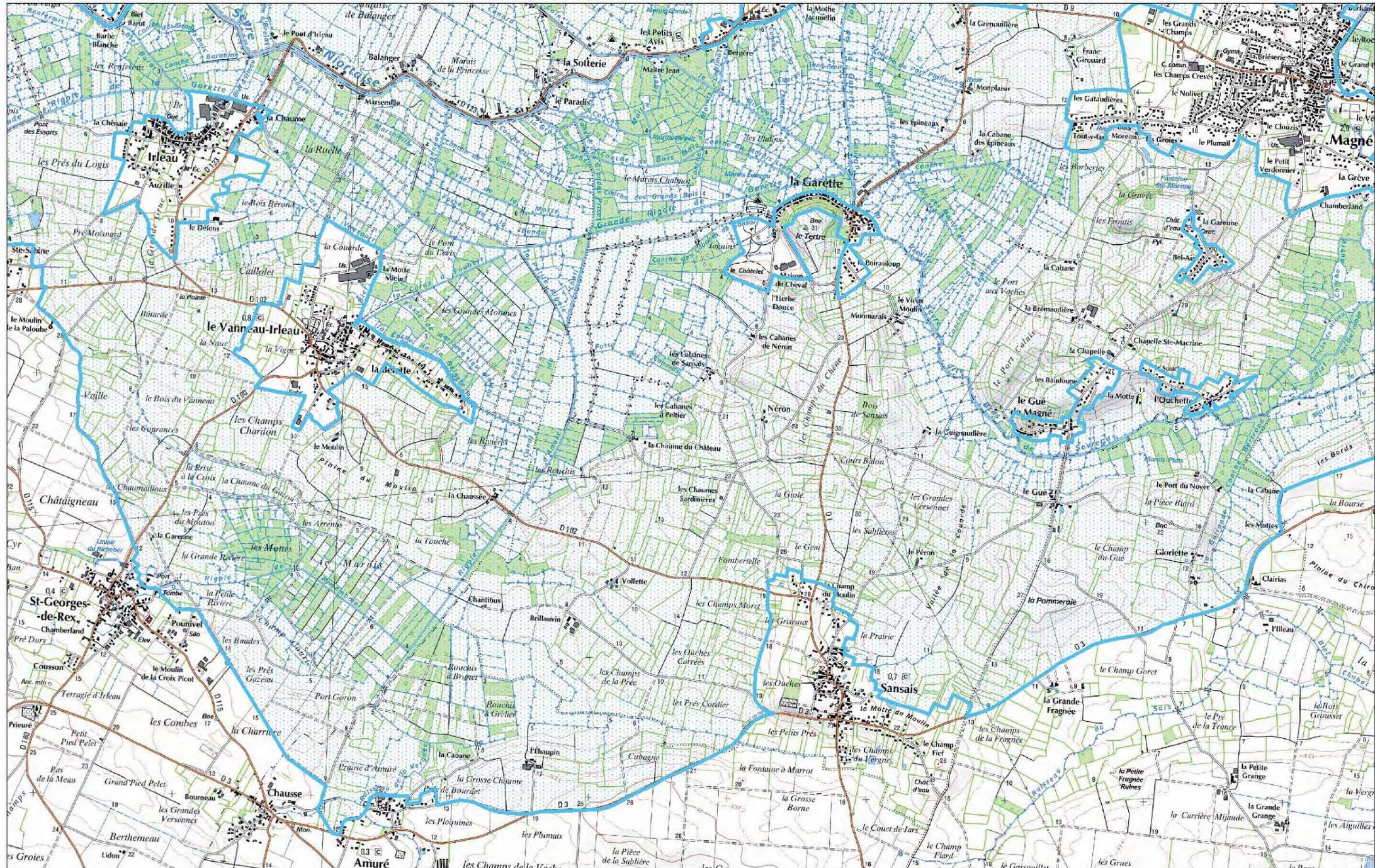
Concerne également 2 communes en Charente - Maritime : Taugon et La Ronde et 11 communes en Vendée : Fontaines, Doix, Saint-Pierre-le-Vieux, Maillezaïs, Maillé, Saint-Sigismond, Le Mazeau, Damvix, Liez, Bouillé-Courdault, Benet

Carte 7/8

Site classé : Marais Mouillé Poitevin Décret du 9 mai 2003









Commune de BREUIL-SOUS-ARGENTON Site classé « Rocher du Corbeau et ses abords »

Commune : Breuil-sous-Argenton

Nature et date de protection : arrêté d'inscription du 03/07/1942

Superficie : -

Qualification du site : paysage évolutif, monuments naturels

Intérêt patrimonial : pittoresque

Pertinence de la protection : protection confirmée

Statut de la propriété : propriétés privées

Programme de gestion du site : Secteur compris en site Natura 2000

Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes¹ : Les Vallées du Thouet et de ses affluents

Autres protections :

Le site jouxte le site inscrit du « Plan d'eau, îlots et rives de l'Argenton » ;

Site Natura 2000 : Zone Spéciale de Conservation « Vallée de l'Argenton »

Inventaires patrimoniaux :

-ZNIEFF de type II : Vallée de l'Argenton (838,86 ha) ;

-ZNIEFF de type I : Vallée de l'Argenton-Madoire (291,99 ha).

Visite : le 5 mai 2009, ensoleillé



Vue depuis la rive opposée, accessibilité par des terrains privés très escarpés dans les bois (photo 4922)

Motif particulier de la vallée de l'Argenton, paroi rocheuse verticale baignant dans la rivière.

¹©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside – C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg – JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.



• Caractéristiques du site :

Le rocher du Corbeau se trouve dans vallée de l'Argenton, à l'est du village, en rive gauche, sur le versant nord, exposé sud. C'est un gros bloc rocheux, d'environ 10 à 15 m de hauteur, aux allures de falaise, dont la base baigne dans la rivière. La scène est pittoresque. On est en présence d'un morceau de nature puissant dans un cadre végétal exubérant de bord de rivière. La difficulté d'accès renforce le caractère sauvage.

Comme décrit dans la fiche concernant le site inscrit de la vallée de l'Argenton, les accès sont physiquement difficiles du fait de l'escarpement des pentes, de la densité de la couverture végétale. De plus, ils sont privatisés, il faut donc être accompagné ou au moins être autorisé à passer.

Il faut signaler que le périmètre a évolué pour ce site classé. Le premier classement intervient par arrêté le 3 juillet 1942. Il concerne une zone allongée qui part de la rive et remonte sur le plateau sur une épaisseur d'environ 50 m. Puis le haut du site est déclassé pour être inscrit le 10 décembre 1946, pour être à nouveau classé le 25 janvier 1949. La cartographie et la photographie aérienne en pages 28 et 29 rendent compte de ces différents périmètres.

• Contexte, paysages environnants :

Les pentes sont très boisées, boisements spontanés de feuillus. Les plateaux sont ouverts et exploités. Le bâti est dispersé, quelques hameaux comprenant plusieurs fermes, mais surtout des fermes isolées.

• Évolution du site :

Pas de rapport.

Fermeture probable du milieu aux abords du rocher. Privatisation des chemins qui permettaient l'accès depuis le sud.

Ce rocher remarquable, autrefois plus accessible, portait le nom de Chiron du corbeau (chiron correspondant à rocher dans le patois local).

• Recommandations de gestion et mise en valeur :

Retracer un sentier balisé soit en rive sud, pour voir le rocher, soit en rive nord pour accéder au rocher.

• Conclusion :

Au moment de la protection, le rocher du Corbeau devait être plus fréquenté (comme l'a mentionné le propriétaire des terrains rive droite de l'Argenton). Il devait exister un chemin pour s'y rendre et s'émerveiller en famille du caractère pittoresque de ce rocher baignant dans l'Argenton. Aujourd'hui, il faut être obstiné, rencontrer une bonne âme qui accepte de nous conduire à travers les pentes boisées, et tacher d'échapper aux ronces. Et il est devenu difficile d'appréhender l'échelle même de la paroi tant la végétation est dense.

Néanmoins, avec ou sans visiteurs, ce rocher reste un point fort de la vallée, une séquence singulière.

** Merci à Monsieur Michel Morin propriétaire d'une partie du site de nous avoir guidées et conduites jusqu'à la rivière*



Num de la photo : 4925
Rives de l'Argenton en aval du rocher du Corbeau



Num de la photo : 4926
Pied du rocher dit aussi Chiron du Corbeau



Num de la photo : 4927
Ile sur l'Argenton en face du rocher



Num de la photo : 4910
En contre-haut du rocher du Corbeau, saignée dans le coteau due à l'élargissement récent d'un sentier.



Num de la photo : 4921

Rocher du Corbeau, falaise les pieds dans l'eau, en rive gauche de la rivière.

Lieu impressionnant, accessibilité par des terrains privés très escarpés dans les bois.

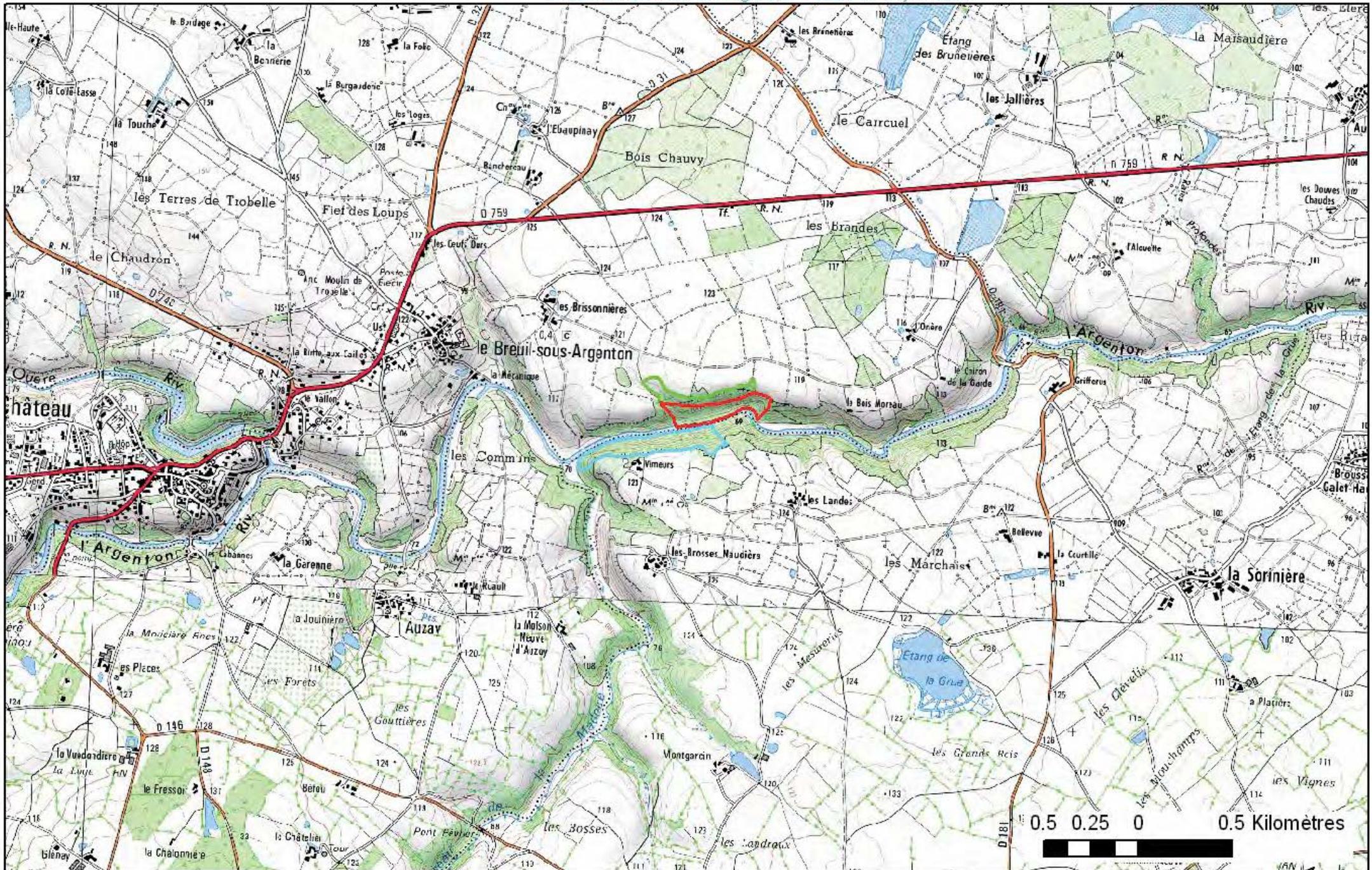
Sites classés :

Rocher du Corbeau et ses abords Arrêté du 3 juillet 1942

Partie déclassée et inscrite le 10 décembre 1946 puis classée à nouveau le 25 janvier 1949

Versant de la rivière de l'Argenton Arrêté du 30 juin 1950

Communes de: Breuil-sous-Argenton, Moutiers-sous-Argenton



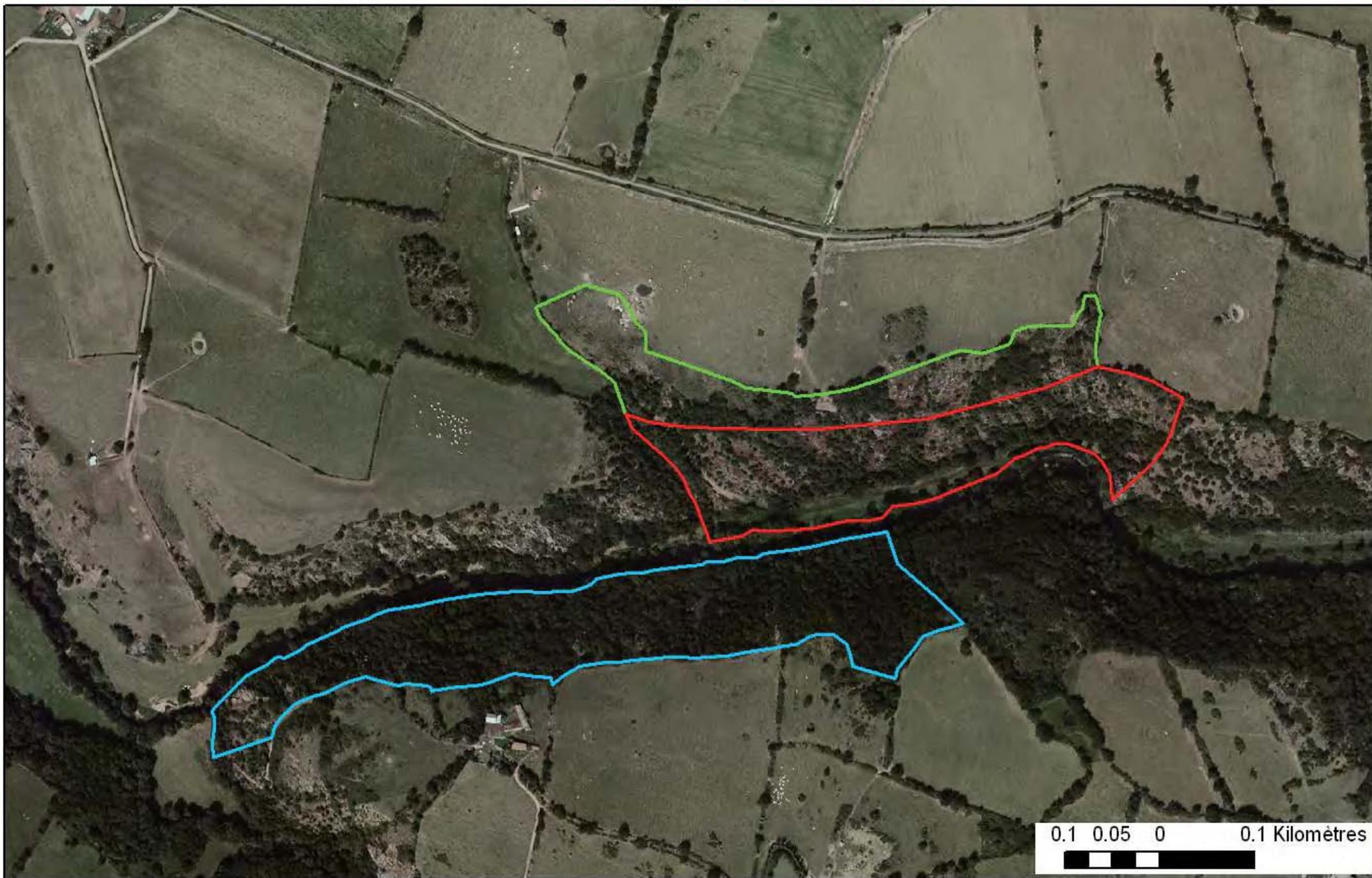
Communes de: Breuil-sous-Argenton, Moutiers-sous-Argenton

Sites classés :

Rocher du Corbeau et ses abords Arrêté du 3 juillet 1942

Partie déclassée et inscrite le 10 décembre 1946 puis classée à nouveau le 25 janvier 1949

Versant de la rivière de l'Argenton Arrêté du 30 juin 1950



Commune de CELLES-SUR-BELLE Site classé « Cimetière de Verrines-sous-Celles »

Commune : Celles-sur-Belle

Nature et date de protection : arrêté de classement du 14/06/1939

Superficie : 0,16 ha

Qualification du site : patrimoine funéraire

Intérêt patrimonial : pittoresque, historique

Pertinence de la protection : protection confirmée

Statut de la propriété : propriété publique, concessions privées

Programme de gestion du site : non connu

Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes¹ : La plaine de Niort

Autres protections : église classée MH sur la liste de 1840

Temps le jour de la visite : ensoleillé et froid

Visite : février 2009



Partie haute du cimetière, vue depuis le chevet de l'église (photo 3044)

Enclos du cimetière aux abords de l'église romane de Verrines-sous-Celles

¹©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside - C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg - JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.



• Caractéristiques du site :

Le cimetière est situé au cœur du village de Verrines, au sud de Celles-sur-Belle sur le versant est de la vallée de la Belle. Clos par un mur en maçonnerie de pierres calcaires et couvert par des tuiles canal, il occupe une parcelle au nord de l'église. Le périmètre est circonscrit à l'enclos du cimetière, l'église est exclue de même que l'allée d'arrivée sur la façade occidentale et les terrains qui se trouvent en contre-haut du chevet, à l'est. Implanté sur le versant, le cimetière présente une légère pente d'est en ouest.

Ce sont les tombes anciennes qui le caractérisent. Elles sont constituées d'une grande dalle monolithe qui repose côté aval de la pente (ou côté ouest) sur une stèle verticale en pierre de taille et côté amont sur un socle en pierre de dimensions plus modestes. Certaines dalles monolithe sont taillées en prisme. Ces monuments sont en mauvais état, certains sont déchaussés, déstabilisés. Le sol est très érodé, aucune végétation ne retient la terre. Sous certains angles de vue, on se sent plus en présence d'un dépôt lapidaire que dans un cimetière.

La notice établie par l'inventaire du patrimoine culturel de la Région Poitou-Charentes précise que la majorité des tombes sont de la seconde moitié du 19^e siècle et de la première moitié du 20^e siècle et signale deux tombes particulières, celle de Pierre Daniau, conservateur de l'église de Verrines pendant la Révolution, en forme d'obélisque et celle du curé François-Casimir Queuille qui fait fonction de croix de cimetière.

Le cimetière comprend quelques rares végétaux, des conifères qui bordent l'allée d'arrivée. Il profite des vues alentour sur les jardins voisins, la peupleraie en bord de rivière et le versant opposé.

Le mur nord, lors de la visite de terrain en mars 2009, présentait du côté de la rue des signes d'instabilité.

• Contexte, paysages environnants :

Les abords proches sont constitués par l'église, son allée d'arrivée bordée de deux rangs de tilleuls et les parcelles à l'arrière du chevet. Ces terrains ont fait l'objet d'aménagements soignés, avec la restauration des murs, des plantations de fruitiers en espaliers contre les murs exposés ouest et de bordures de graminées le long des cheminements traités en stabilité. Les abords étant soignés, l'état du cimetière en paraît encore plus pauvre.

• Évolution du site :

Le site semble avoir beaucoup évolué. La base Mérimée du Ministère de la Culture permet de consulter différentes photographies des extérieurs de l'église sur lesquelles on peut voir le cimetière et les abords proches. Sur ces clichés, ce qui frappe le plus est le caractère champêtre des lieux, l'église semble entourée d'herbe et de jardins.

• Recommandations de gestion et mise en valeur :

Il faut restaurer les tombes, redresser les stèles déviées et retrouver un couvert végétal qui limite l'érosion et redonne de la qualité au site. Un cimetière de cette qualité doit faire l'objet d'un document de gestion particulier et d'un entretien par la collectivité des concessions anciennes qui font l'intérêt du site, même si elles sont abandonnées.

• Conclusion :

Compte tenu de la protection très ancienne de l'église au titre des monuments historiques, il est dommage que le cimetière en site classé n'ait pas fait l'objet de soins aussi attentifs que l'édifice et ses abords. Il faut restaurer rapidement cet enclos en lui redonnant des qualités paysagères.

Commune de CELLES-SUR-BELLE Site classé « Cimetière de Verrines-sous-Celles »



Num de la photo: 4010
Entrée dite principale dans le site, à l'ouest. Allée encaissée et plantée de part et d'autre de tilleuls (6 sujets) qui guident vers l'église (MH mais non incluse dans le site)



Num de la photo: 4008
Partie basse du cimetière, à l'ouest du site classé.



Num de la photo: 4007
Chaos de pierres tombales sur un sol stérilisé, sans aucune trace de végétation



Num de la photo: 4005
Vue depuis l'est du site sur les tombes situées dans la partie haute. Grand thuya en haut de la butte. Pied de butte engazonné et récemment aménagé.



Num de la photo: 4031
Vue depuis le site vers l'est, vers l'espace aménagé aux abords du préau (hors site)



Num de la photo: 4000
Aménagement dans l'axe du chevet, hors site



Num de la photo: 4036
Depuis la butte du cimetière, vue vers le nord, vers les habitations (hors site)



Num de la photo: 4014
Mur abîmé longeant la rue de l'église et assurant la limite du site au nord



Num de la photo: 4019
Habitations situées de l'autre côté de la rue de l'église



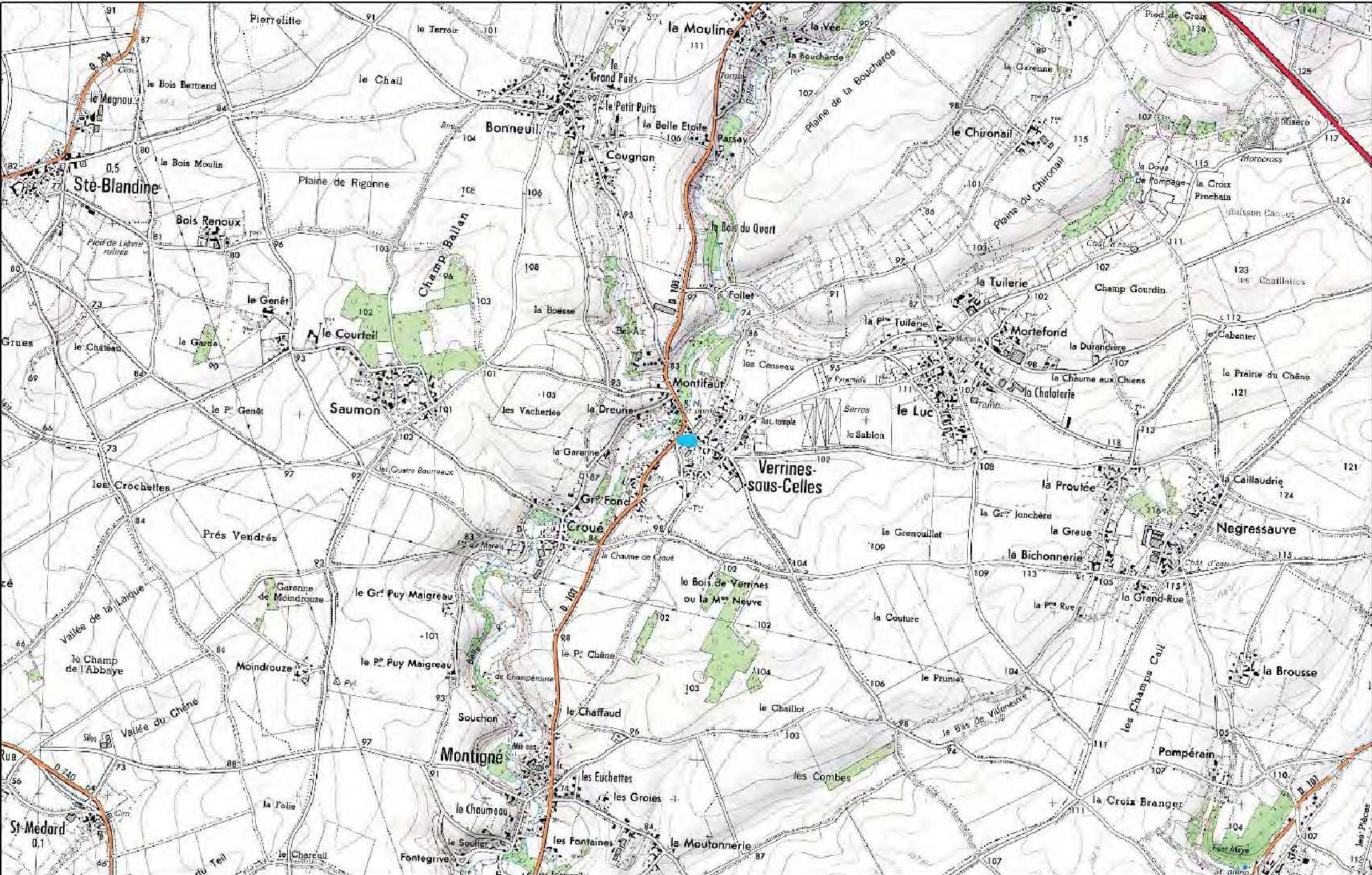
Num de la photo: 4011
Rue du prieuré, limite de site



Num de la photo: 4003
Fruitiers en palmette le long d'un mur en pierre aux abords du cimetière (hors site). A cet emplacement, figure sur le plan de 1939 un bâtiment aujourd'hui disparu



Num de la photo: 4015
Prieuré, hors site au sud-ouest du site





Commune de MOUTIERS-SOUS-ARGENTON Site classé « Versant de la rivière de l'Argenton »

Commune : Moutiers-sous-Argenton

Nature et date de protection : arrêté d'inscription du 30/06/1950

Superficie : 13,93 ha

Qualification du site : paysage évolutif

Intérêt patrimonial : pittoresque

Pertinence de la protection : protection confirmée

Statut de la propriété : propriétés privées

Programme de gestion du site : Secteur compris en site Natura 2000

Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes¹ : Les Vallées du Thouet et de ses affluents

Autres protections : le site est inclus dans le site inscrit du « Plan d'eau, îlots et rives de l'Argenton », il est séparé par la rivière du site classé du Rocher du Corbeau

Site Natura 2000 : Zone Spéciale de Conservation « Vallée de l'Argenton »

Inventaires patrimoniaux :

- ZNIEFF de type II : Vallée de l'Argenton (838,86 ha) ;
- ZNIEFF de type I : Vallée de l'Argenton-Madoire (291,99 ha).

Visite : le 5 mai 2009, ensoleillé



La rivière entre le site classé du Rocher du Corbeau et le site classé du versant (Photo n° 4925)

Versant sud de la vallée de l'Argenton, séquence incluse dans le périmètre plus étendu du site inscrit « Plan d'eau, îlots et rives de l'Argenton »

¹©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside – C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg – JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.



• Caractéristiques du site :

Le site protège une séquence de 700 m environ du versant sud, exposé nord, de la vallée de l'Argenton, en aval de Breuil-sous-Argenton. Il ne concerne qu'une « tranche » qui s'étend du rebord de plateau jusqu'à la berge. Ni la rivière, ni le plateau ne sont inclus dans le site. Sur les trois cents mètres les plus à l'est, il fait face au site classé du Rocher du Corbeau. Sur cette partie de la vallée, les protections se sont complétées ou modifiées au fil des ans, les plus anciennes datent du 3 juillet 1942, ce sont celles justement du Rocher du Corbeau, et celle du site inscrit « Plan d'eau, îlots et rives de l'Argenton », périmètre plus important qui englobe ce site classé. (Se reporter au recueil des sites inscrits)

Les pentes sont entièrement boisées, principalement des chênes, elles sont très difficilement accessibles. Les chemins ne sont plus visibles ou traversent des propriétés privées, avec des troupeaux.

• Contexte, paysages environnants :

Au sud, près de l'extrémité ouest, se trouve le lieu-dit « Vimeurs ». Cet ensemble bâti correspond à une ancienne ferme rachetée par un agriculteur dont le siège d'exploitation se trouve aux « Broses Naudière ». C'est la personne qui a bien voulu nous servir de guide. Cette ferme implantée en rebord de la rupture de pente, est composée de plusieurs corps de bâtiments, il n'y a plus d'habitation, seules sont utilisées les dépendances pour l'activité agricole. A noter une mare en eau alors même que nous sommes en rebord de plateau. Le propriétaire a mentionné la présence de vestiges bâtis très anciens enfouis sous la végétation, non loin de la ferme.

Les pentes environnant le site profitent de la même couverture végétale que le site lui-même.

• Evolution du site :

Probable fermeture du milieu. Les bois qui composent la majorité du site ne sont pas exploités. La partie sud du site, sur le plateau, est en prairie pâturée.

• Recommandations de gestion et mise en valeur :

Pour le promeneur, deux attentes semblent légitimes, retrouver un sentier qui permette de découvrir le site et retrouver quelques vues sur la rivière ou le versant opposé. Mais ces recommandations doivent être évaluées en fonction d'une part de l'activité agricole et d'autre part de la fragilité écologique du milieu.

• Conclusion :

Compte tenu de la difficulté pour arpenter le site, que ce soit dans ses limites strictes ou ses prolongements, la conclusion est la même que pour le site inscrit du plan d'eau. Le paysage est remarquable du fait de l'escarpement des versants, des éléments de parois rocheuses, de la couverture végétale qui font de cette vallée un « monde à part », un peu mystérieux parce qu'inaccessible, coupé visuellement du paysage des plateaux. Mais ces qualités restent difficiles à expérimenter par le grand public dans l'état actuel des chemins et de la dynamique végétale.



Num de la photo : 4909
Vue depuis le haut du site vers le haut du site du Rocher du Corbeau



Num de la photo : 4934
Prairies et alignements de trognons autour de la ferme des Vimeurs, en bordure de site



Num de la photo : 4905
Ferme des Vimeurs, avec une mare, en limite de site.



Num de la photo : 4919

Boisement de chênes en pied de versant, floraison des scilles

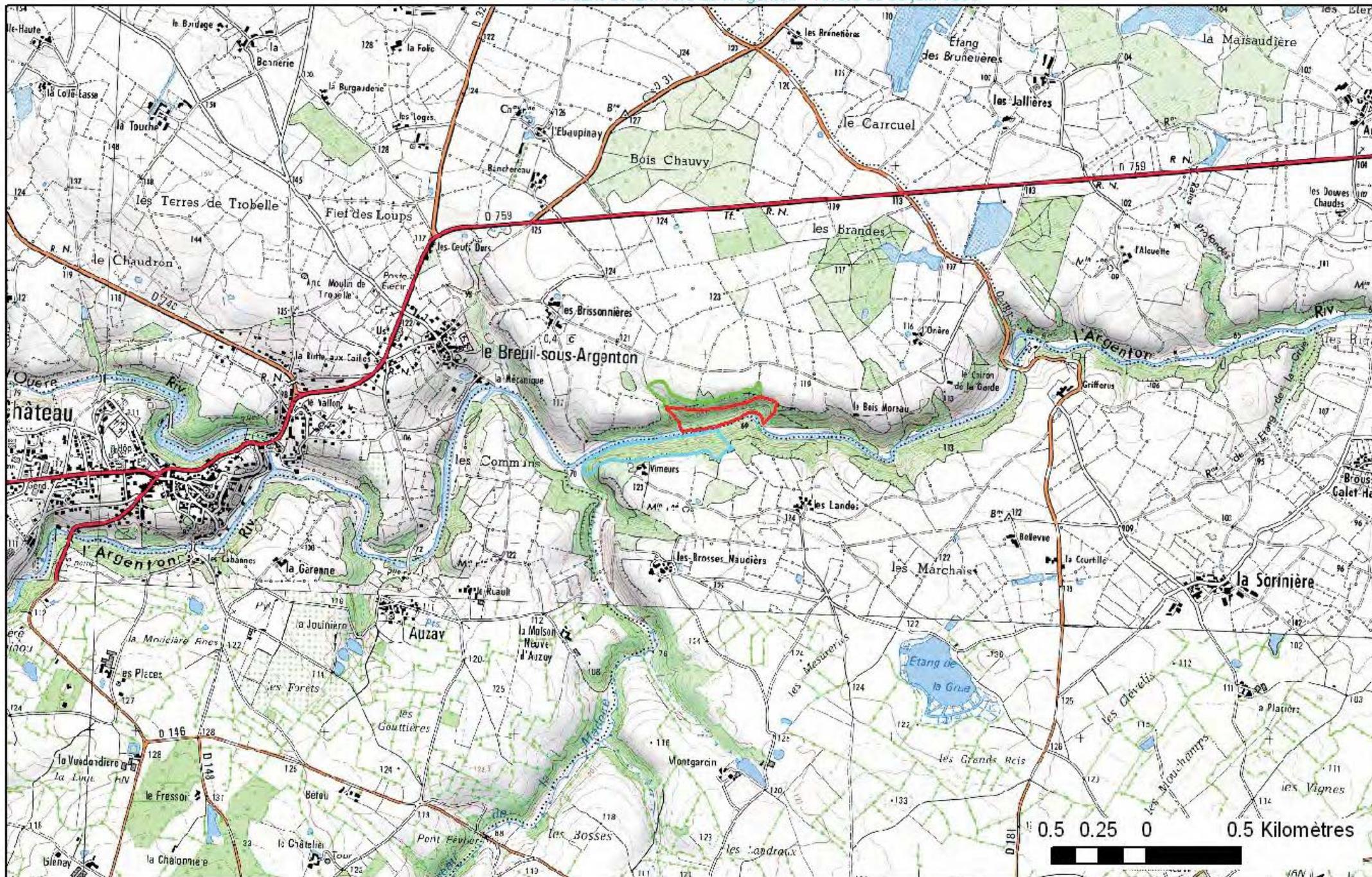
Sites classés :

Rocher du Corbeau et ses abords Arrêté du 3 juillet 1942

Partie déclassée et inscrite le 10 décembre 1946 puis classée à nouveau le 25 janvier 1949

Versant de la rivière de l'Argenton Arrêté du 30 juin 1950

Communes de: Breuil-sous-Argenton, Moutiers-sous-Argenton



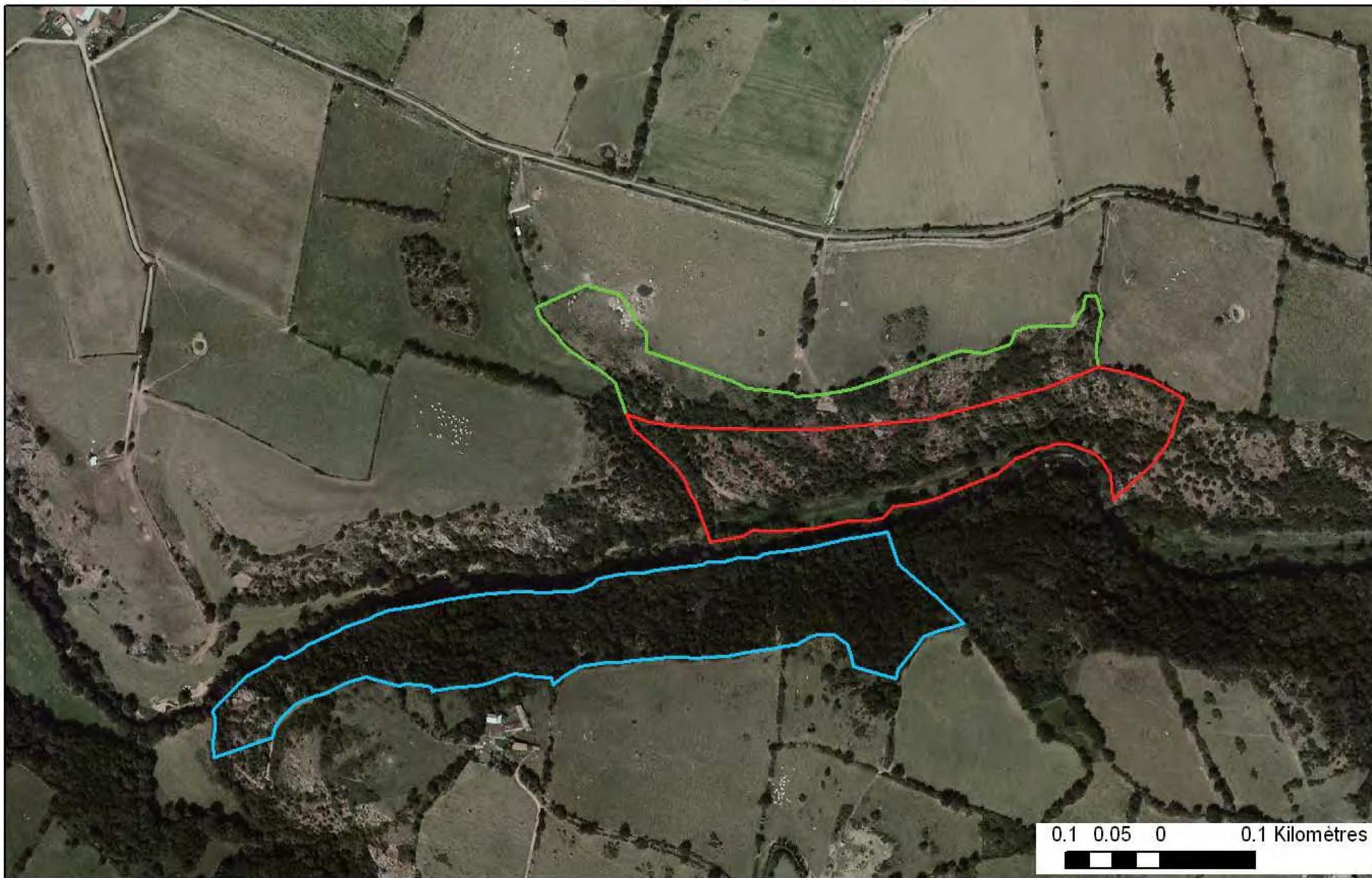
Communes de: Breuil-sous-Argenton, Moutiers-sous-Argenton

Sites classés :

Rocher du Corbeau et ses abords Arrêté du 3 juillet 1942

Partie déclassée et inscrite le 10 décembre 1946 puis classée à nouveau le 25 janvier 1949

Versant de la rivière de l'Argenton Arrêté du 30 juin 1950



Commune de CERIZAY Site classé « Le Goure d'Or »

Commune : Cérizay

Nature et date de protection : arrêté de classement 08/06/1909

Superficie : 0,87 ha

Qualification du site : paysage évolutif

Intérêt patrimonial : pittoresque, historique, scientifique

Pertinence de la protection : protection confirmée

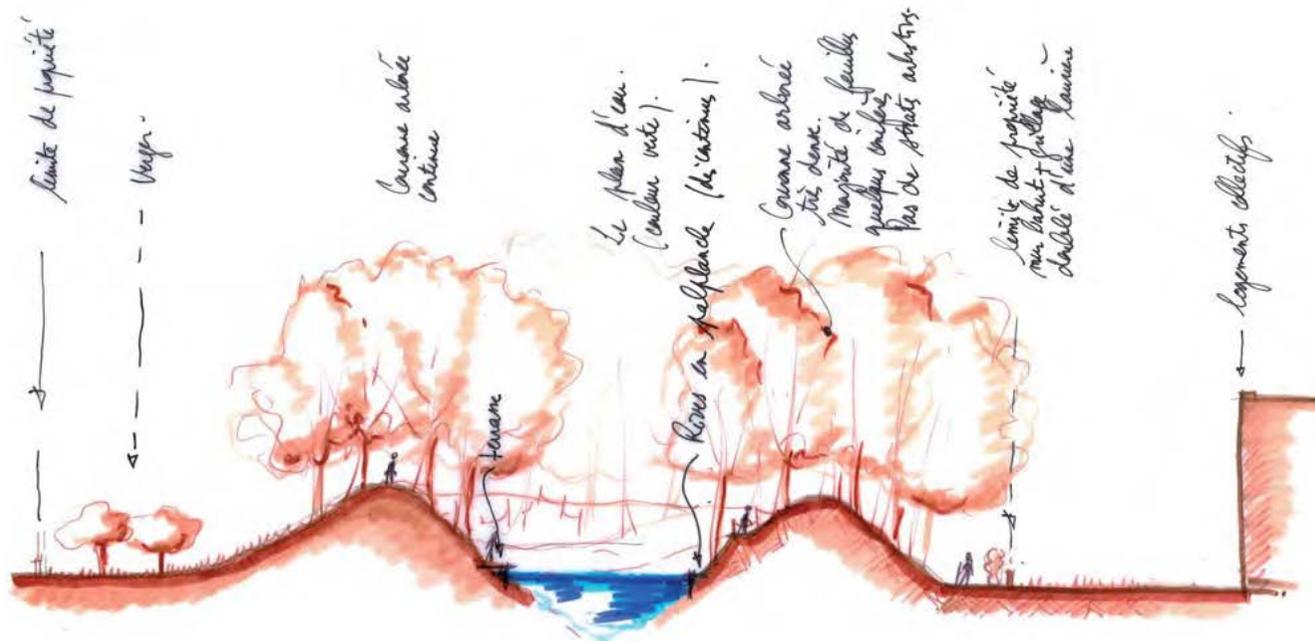
Statut de la propriété : propriétés privées

Programme de gestion du site : le site est entretenu par le propriétaire

Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes¹ : Le bocage bressuirais

Autres protections : non

Visite : le 18 septembre 2009, temps gris et brumeux



La Gourre d'Or : coupe schématique est/ouest ; état septembre 2009

¹©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside - C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg - JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.

Trou d'eau profond, entouré d'une couronne boisée, dans un contexte devenu péri-urbain.



• Caractéristiques du site :

C'est un site insolite, inattendu. On tourne autour un moment, guidé par les frondaisons d'arbres élevés, avant de découvrir l'allée de la promenade. Malgré cette dénomination prometteuse, il n'y a plus guère de promenade agréable, cette rue de type « faubourg » devient la RD 744. Au n°10, se trouve une maison de style « années 60 », avec un soubassement en schiste vert de Vendée, un jardinet de devant de maison soigneusement entretenu et un jardin arrière également entretenu. La Gourre d'or est accessible par ce jardin arrière, séparée par un petit portail de bois. A quelques mètres du fond du jardin, les premiers modelés se perçoivent, le terrain monte doucement, couvert par de grands feuillus. Ces modelés forment une sorte de merlon circulaire continu qui enveloppe un « trou d'eau », un étang de forme presque circulaire. L'épaisse couronne végétale qui s'est développée sur les talus donne à l'eau une couleur verte. C'est un paysage imprévisible que l'on découvre à quelques mètres à peine des faubourgs de la ville, complètement isolé de cet environnement urbain par la végétation. C'est un lieu fortement dépaysant. En s'approchant, on ressent une sensation de fraîcheur, est-ce l'eau ? est-ce lié aux bois ? Cette sensation contribue au dépaysement. L'ambiance est presque « forestière ». L'étang présente un diamètre d'environ 20/30 m. Les modelés qui l'entourent ont une hauteur variable de 3 à 6 m environ (difficile à apprécier). Plusieurs sentiers ou cheminements permettent de tourner autour de la Gourre. Un chemin plat qui longe le pied des merlons côté extérieur est le trajet le plus facile, ce n'est pas le plus agréable, coincé entre le talus de revers et ses grands arbres et une laurière épaisse plantée contre un muret bahut en ciment surmonté d'un grillage. Le propriétaire a choisi de clore ainsi sa propriété pour empêcher les visites et se prémunir contre les risques de noyade. Il y a un second chemin sur le haut du merlon qui circule au milieu des arbres. De là, l'eau se devine par fragments au travers des feuillages. Ensuite, il existe deux autres cheminements sur les pentes du côté de l'étang, un à mi-pente, un second au bord de l'eau qui permet de rejoindre un ponton métallique. Des sentes étroites et escarpées relient ces différents niveaux de promenade, bordées par des cordages quand le terrain est trop raide. Les rives sont soutenues par des parois métalliques, sorte de palplanches (difficile à bien voir). Tous ces aménagements ont été réalisés par le propriétaire actuel qui a acquis l'ensemble de la maison et de la Gourre en 1970. Mais ces dispositifs de promenade autour de l'étang ne semblent plus utilisés ni entretenus.

La végétation feuillue est composite : des hêtres qui sont bien venus (ambiance fraîche peut-être) dont des sujets dont le diamètre du tronc à 1 m du sol est supérieur à 0,50 m ; des châtaigniers, des merisiers de belle taille également (diamètre du tronc à 1 m du sol supérieur à 0,80 m), des chênes français et d'Amérique, des frênes, des tilleuls, des noisetiers, des figuiers.

D'après le propriétaire, l'étang abrite beaucoup de poissons. Il serait d'une profondeur de 18 m dont 10 m de vase. Cet étang est alimenté par des sources, il est toujours en eau bien qu'il ait perdu une arrivée d'eau depuis que les services des espaces verts de la commune ont creusé un bassin de rétention, juste en amont de la Gourre, qui doit faire barrage à une alimentation ancienne (information donnée par le propriétaire). Sur le site, le fossé d'arrivée d'eau est très visible, il est sec. La Gourre a un exutoire qui conduit les eaux vers l'étang de « Monsieur Cousseau », appellation donnée par le propriétaire. Par chance, le propriétaire a d'autres parcelles contiguës à la Gourre, certaines plantées de peupliers, d'autres en prairie avec des moutons ; également un verger, un poulailler. De plus, il possède un autre bâtiment, sorte de hangar qui a un accès sur l'allée de la promenade. L'ensemble de la propriété est clos, avec quatre accès. Plusieurs petits bâtiments sans qualité (parpaings non enduits) ont été bâtis au fil des besoins.

D'après le propriétaire, la Gourre d'or est une orière romaine. Il en existerait trois en France. Au Moyen-âge, les anglais auraient relancé l'exploitation. En 1989, le propriétaire a reçu la visite de deux personnes chargées de plonger et d'estimer l'opportunité d'une nouvelle mise en exploitation. Ces investigations n'ont pas donné de suite. Il serait opportun de vérifier auprès du service archéologique et/ou auprès de géologues la valeur historique et/ou scientifique de ces propos.

• Contexte, paysages environnants :

Le site se trouve dans les faubourgs de Cerizay, environné désormais par un quartier de logements collectifs de type logements sociaux, un quartier pavillonnaire et une zone artisanale en cours de développement. Cet environnement enserre complètement le site. Comme expliqué précédemment, heureusement que la propriété foncière est grande et tient à distance de certains côtés cette pression. Néanmoins, la situation de ces terrains laisse à penser que l'évolution de l'environnement pourrait s'accélérer si aucune mesure de protection complémentaire n'est mise en place.

• Évolution du site :

Très vraisemblablement, le site a évolué depuis sa protection mais surtout l'environnement du site a profondément changé : les constructions alentour sont toutes postérieures à la protection.

Depuis 1970, le site même de la Gourre et de ses modelés ne semblent pas avoir beaucoup évolué. Les aménagements mis en place par le propriétaire ont du modifier le site lors de l'acquisition : rives en palplanches, pontons, chemins, terrassements, etc... Maintenant qu'ils ne sont plus entretenus ou utilisés, ils se défont doucement, plus lentement les éléments métalliques comme le ponton.

Commune de CERIZAY Site classé « Le Goure d'Or »

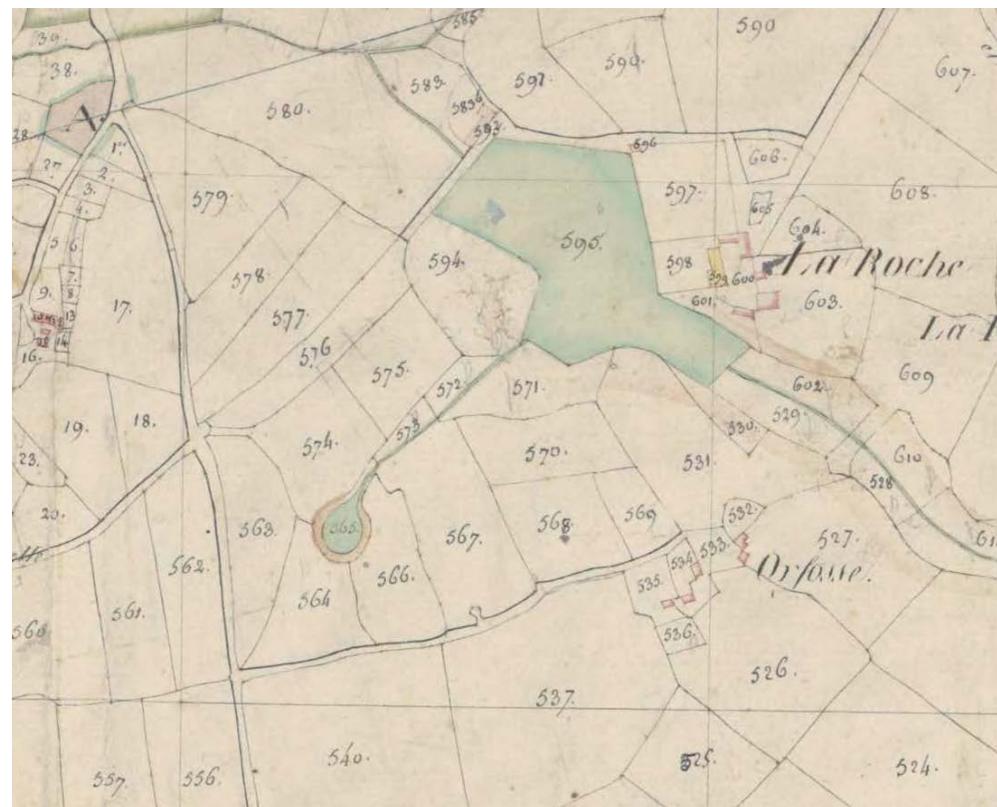
- Recommandations de gestion et mise en valeur :

Étendre rapidement le site aux parcelles non bâties qui l'entourent et participent à la dimension paysagère du site de la Gourre. Ce sont des espaces de « respiration » entre l'épaisseur de la couronne végétale autour du trou d'eau et l'hétérogénéité urbaine du faubourg.

Conduire une étude pour apprécier la dimension historique et scientifique du lieu qui permettrait de comprendre ce que ce lieu est, et pourrait contribuer à motiver l'extension du site.

- Conclusion :

C'est un lieu singulier, dépaysant, dont la force est encore préservée grâce à l'écran végétal et aux autres parcelles du propriétaire. Il faut rapidement étendre le périmètre à ces parcelles de prairie ou de peupleraies pour tenir à distance les extensions urbaines et permettre au site de continuer à exister et à susciter de l'émotion, mélange d'admiration et d'inquiétude.



Cadastral napoléonien, 1808 - Source Archives départementales

cf. page ci-contre

Num de la photo : 207

Petit belvédère en terrasse au-dessus de l'eau



Commune de CERIZAY Site classé « Le Goure d'Or »



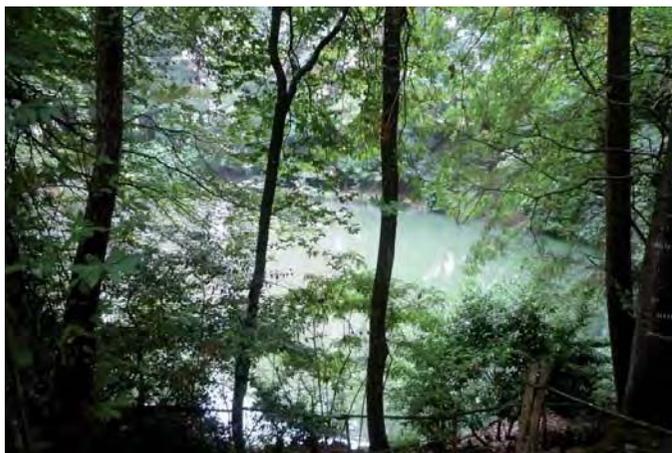
Num de la photo : 6287
Quartier environnant la Gourre



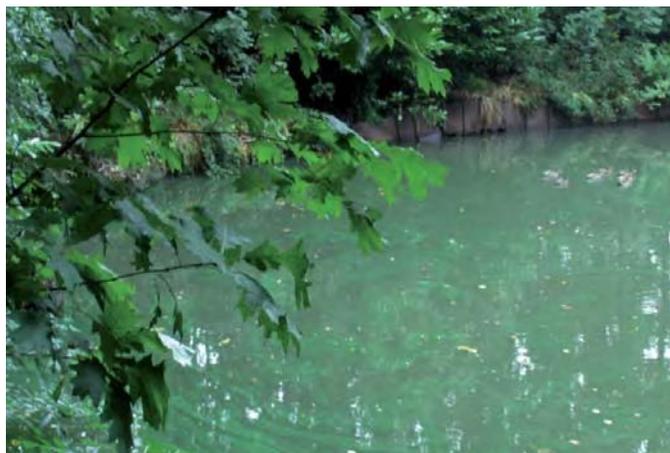
Num de la photo : 175
Portail reliant le jardin arrière de la maison avec la Gourre



Num de la photo : 176
Petit bosquet entre jardin et Gourre



Num de la photo : 193
Découverte de la Gourre à travers les feuillages



Num de la photo : 6294
L'eau semble verte comme les feuillages des arbres



Num de la photo : 210
Rives de la Gourre



Num de la photo : 180
Vue rapprochée des rives



Num de la photo : 192
Cheminement sur le haut du merlon



Num de la photo : 6293
Détail du cheminement, passerelle en rondin



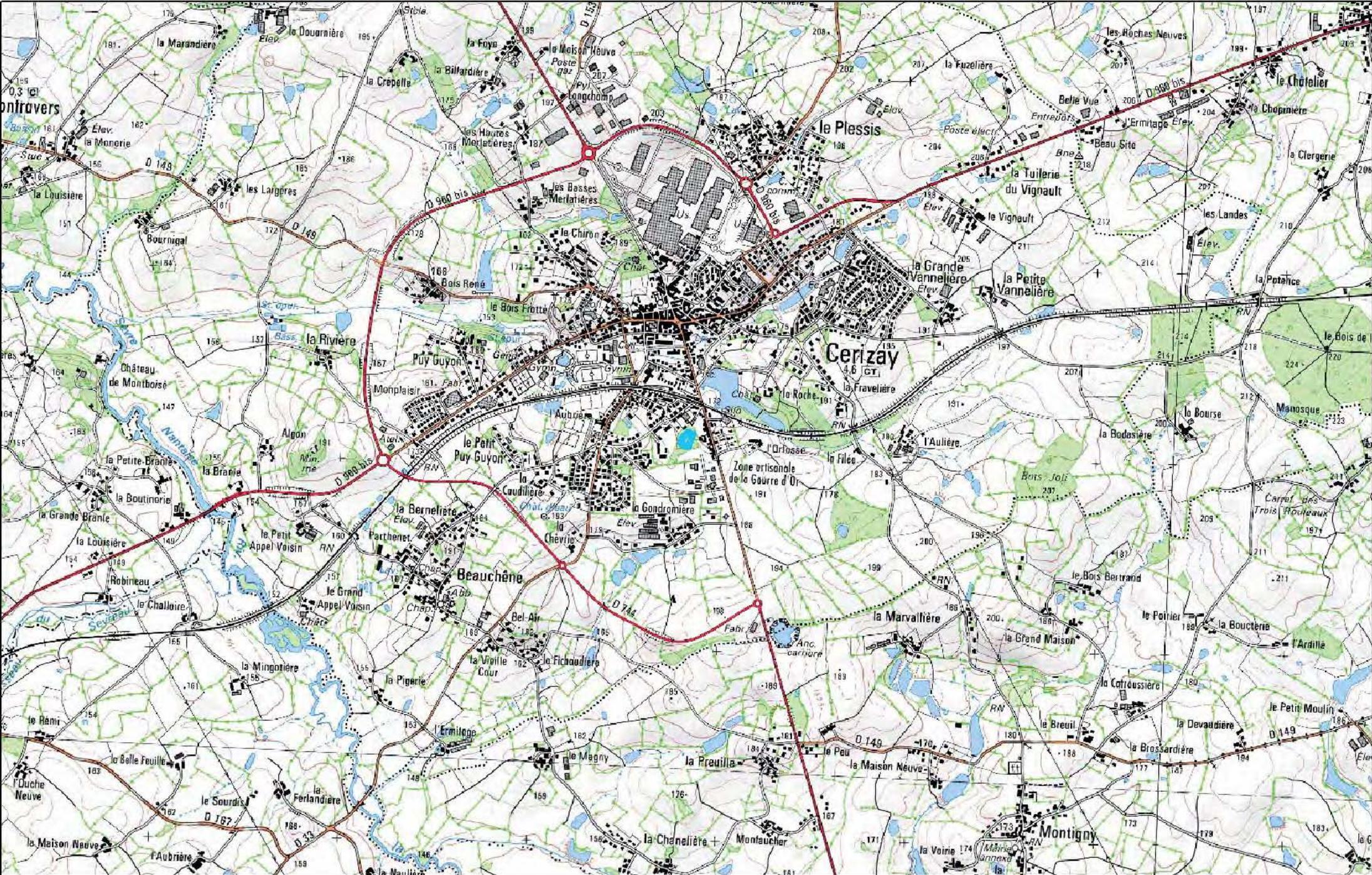
Num de la photo : 6279
Peupleraie à l'ouest de la Gourre, même propriétaire que la Gourre



Num de la photo : 6290
Verger en bordure de Gourre : même propriétaire que la Gourre



Num de la photo : 6280
Logements collectifs en bordure est de la Gourre, qui se dessinent à travers les troncs





Communes de EXIREUIL, NANTEUIL Site classé « Ravin du Puits d'Enfer »

Communes : Exireuil et Nanteuil

Nature et date de protection : arrêté de classement du 18/11/1927

Superficie : 16,93 ha

Qualification du site : paysage évolutif, monument naturel

Intérêt patrimonial : pittoresque, scientifique, légendaire

Pertinence de la protection : protection confirmée

Statut de la propriété : propriété publique, communauté de communes « Arc en Sèvre »

Programme de gestion du site : assuré par la communauté de communes « Arc en Sèvre »

Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes¹ : La Gâtine de Parthenay

Autres protections : non (inventaire seulement) ; ZNIEFF « Vallée du puits d'Enfer » (18,15 ha), zonage proche du périmètre du site classé

Visite : le 20 février 2009, ensoleillé et froid



Petite cascade dans le ravin du Puits d'Enfer

Vallon de nature sauvage au caractère très pittoresque.

¹©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside - C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg - JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.



• Caractéristiques du site :

Le « Ravin du puits d'Enfer » est un site à fort dénivelé qui comprend les fonds de deux vallées très encaissées (ruisseau du Rabané et son affluent) ainsi que les coteaux de part et d'autre des cours d'eau. Une partie du plateau au nord est incluse dans le périmètre protégé. Le site est en grande majorité boisé (frênes, chênes, érables, charmes, pins, ...), notamment sur les zones en forte pente. Le nom du site provient d'un lieu particulier nommé le puits d'Enfer, où le ruisseau de Rabané s'engouffre entre les roches et chute dans une cascade assourdissante. Une légende est rattachée à ce site ; elle dit qu'un paysan ayant traversé les eaux fortes avec sa charrette et ses bœufs s'est fait emporter et a disparu à jamais dans le puits de l'Enfer.

Le site semble très visité. Une grande zone de stationnement en limite nord-ouest a été aménagée en stabilisé, elle est équipée d'un panneau d'information mentionnant les actions de la Communauté de communes « Arc en Sèvre » et les consignes à respecter sur le site. Au sud de cette aire en stabilisé, existe un belvédère bâti sous lequel sont aménagés des sanitaires (fermés le jour de la visite). Le belvédère offre des vues vers le ravin. Les vues sont peu spectaculaires du fait de la végétation, par contre elles sont étendues vers le sud et l'ouest, et notamment sur la ville de Saint Maixent-l'École. Les talus de remblais de la plate-forme ont été végétalisés avec des essences horticoles.

La visite du site est possible par différents sentiers aménagés formant des boucles avec trois points de franchissement sur les cours d'eau. Il est ainsi possible de traverser des ambiances contrastées, des hauts de pente secs et ensoleillés aux fonds de vallon frais et ombrés.

Contigu à l'aire de stationnement est aménagé un sentier qui descend droit dans la pente, traversant un couvert de pins maritimes. Il dessert un espace pique-nique et un petit labyrinthe végétal. Il se poursuit par un grand escalier en rondin de bois (assez abîmé). Une autre alternative est d'emprunter un chemin qui longe la limite nord. Il emprunte une passerelle qui permet de franchir l'affluent du ruisseau de Rabané (chemin en limite de site) et se poursuit vers l'est, jusqu'aux abords de l'ancienne carrière dont l'accès est fermé par du grillage. La passerelle est construite en bois et soutenue par des piles en béton. A proximité, a été aménagé un espace pique-nique avec plusieurs tables en bois et un préau également en bois. Le vallon est serré et les eaux vives, les pentes sont boisées. Plusieurs cascades ponctuent le cours d'eau jusqu'à la confluence avec le ruisseau du Rabané. Le débit d'eau du ruisseau du Rabané est plus important que celui de son affluent. Les berges et les espaces proches du cours d'eau sont érodés et laissent apparaître les racines nues.

A l'extrémité est du site se trouve un imposant chêne têtard, arbre trogne remarquable par son diamètre et surtout pour sa silhouette penchée. Il est maintenant dans un taillis.

En aval de la confluence, à quelques mètres au sud de la seconde passerelle, se trouve le puits d'Enfer, une dépression dans la roche creusée par les eaux vives d'une cascade sur le ruisseau du Rabané. Un arbre rabougri porte un panneau signalant la présence du puits d'Enfer. L'importante oxygénation due à la cascade produit une eau de couleur très blanche qui tranche avec les pierres sombres couvertes de mousses. Ce site est à la fois visuel et sonore.

Le lit du ruisseau du Rabané est occupé par de nombreux chaos rocheux, comme un torrent de montagne. Certains blocs colonisés par la mousse et les fougères dépassent les deux mètres de haut. Motifs pittoresques, ils constituent des « événements » qui ponctuent le cours d'eau en formant des zones de remous, des cascades, de jolis bassins naturels ou des zones d'eaux sombres et profondes.

Les berges sont par endroits très escarpées et présentent des roches affleurantes dont certaines sont équipées de « spit » (activité d'escalade ?). D'autres blocs rocheux présentent un carré bicolore rouge et blanc peint. Ce signe peut faire penser à une activité de course d'orientation.

Plus en aval, se trouve la troisième et dernière passerelle en bois portée par une structure métallique. Elle donne accès à un sentier en rive gauche qui passe près de l'arrière du stand de tir (hors site), remonte sur le flanc exposé nord-ouest en lisière de forêt, puis redescend vers la passerelle du centre du site. A cette extrémité sud-ouest, le paysage change, la nature devient plus « clémente », la vallée s'ouvre, les boisements disparaissent et laissent place à une grande prairie de fond de vallée occupant une parcelle de forme très allongée (limite de site).

Communes de EXIREUIL, NANTEUIL Site classé « Ravin du Puits d'Enfer »

• Contexte, paysages environnants :

Le site se trouve au nord de la ville de Saint-Maixent-l'école. Des panneaux directionnels indiquent, depuis l'agglomération, la localisation du site classé (nom et pictogramme). L'arrivée dans le site s'effectue par une voie étroite en sens unique qui aboutit sur l'aire de stationnement de laquelle on repart par une seconde voie à sens unique qui redescend. Compte tenu du caractère encaissé du site, le paysage du ravin est relativement « autonome » par rapport à son environnement. Néanmoins, le paysage des hauts de pente constitue l'écrin du ravin. Au sud-est, ces hauts de pente sont très ouverts, les parcelles situées autour de la Guérandière sont toutes exploitées. Un pylône de téléphonie mobile est implanté sur un point haut, il est très visible depuis le sentier en limite de site sur le versant opposé. La carrière en exploitation, située en rive gauche est peu visible depuis le site (depuis le sentier en limite nord-est). La carrière fermée commence à se végétaliser, les fronts de taille sont partiellement masqués par la végétation. Les hauts de relief sur les versants nord et nord-ouest sont également cultivés. Une parcelle en vigne (résiduelle ?) longe le site à proximité de la zone de stationnement. Au sud du site, la vallée s'ouvre, le paysage a déjà été « colonisé » par l'activité humaine : le stand de tir et ses nombreux édifices, des maisons. Au-delà, le ruisseau du Rabané rencontre la vallée de la Sèvre Niortaise et sa plaine habitée.

• Évolution du site :

La communauté de communes a investi pour la réalisation d'un programme de réhabilitation et de mise en valeur du site classé comprenant notamment le réaménagement des sentiers existants, la mise en place de passerelles sécurisées et la construction d'un bloc sanitaire public.

Néanmoins, quelques observations de terrain faites sans connaître l'état avant ces aménagements : forte érosion sur les sentiers, surtout près des berges du Rabané et aux abords des aires de pique-nique ; aspect des passerelles « sécurisées » qui manquent de qualité et de charme ; de même, les espaces de pique-nique avec leur mobilier bois ordinaire, rustique ; les balises de couleur rouge et blanc peintes sur les rochers, avec de nombreuses coulures, manquent de discrétion et de qualité de réalisation.

• Recommandations de gestion et mise en valeur :

Concilier sécurité, qualité et respect de l'esprit des lieux pour les passerelles, les escaliers, les sentiers et pour les aires de pique-nique.

Améliorer l'aspect de l'aire de stationnement, fragmenter l'espace par des plantations en bouquet.

Rectifier l'orientation du panneau d'information qui se trouve sur le parking visiteurs (complique la compréhension du site !).

Redéfinir les limites du site au sud dont les excroissances n'ont pas, sur le terrain, de réalité géographique ni patrimoniale.

Des plantations de type ornemental ont été faites à proximité du préau (dont bambou et pyracantha,...). Certaines de ces plantes peuvent devenir invasives, elles sont à surveiller de près d'autant plus qu'elles troublent l'esprit naturel et sauvage du site.

• Conclusion :

Site pittoresque où le visiteur recherche la confrontation avec une nature indocile et puissante. Le relief escarpé, les aplombs rocheux, les chaos, les eaux vives des deux ruisseaux expriment la force de la nature dans des paysages relativement plats et homogènes de la vallée de la Sèvre Niortaise.

cf. page ci-contre

Num de la photo : 4176

Le lit de la rivière à l'aval du Puits d'Enfer



Communes de EXIREUIL, NANTEUIL Site classé « Ravin du Puits d'Enfer »



Num de la photo: 4174
Cascade du « Puits d'Enfer » dans le ravin du « Puits d'Enfer » sur le ruisseau du Rabané, au centre du site classé



Num de la photo: 4173
Panneau de bois suspendu à un arbre indiquant le Puits d'Enfer



Num de la photo: 4153
Espace de stationnement sur stabilisé, belvédère bâti avec vues sur le vallon de l'Enfer et le sud la ville de Saint-Maixent-l'Ecole



Num de la photo: 4147
Petite cascade sur le ruisseau affluent



Num de la photo: 4151
Passerelle au nord du site sur l'affluent du ruisseau du Rabané



Num de la photo: 4150
Préau en bois (abris) et tables de pique-nique en bordure du ruisseau, à proximité de la passerelle



Num de la photo: 4136
Chêne trogne remarquable par sa taille et sa silhouette, extrémité est du site



Num de la photo: 4122
Cascatelle entre deux roches



Num de la photo: 4121
Le ruisseau courant au travers des blocs



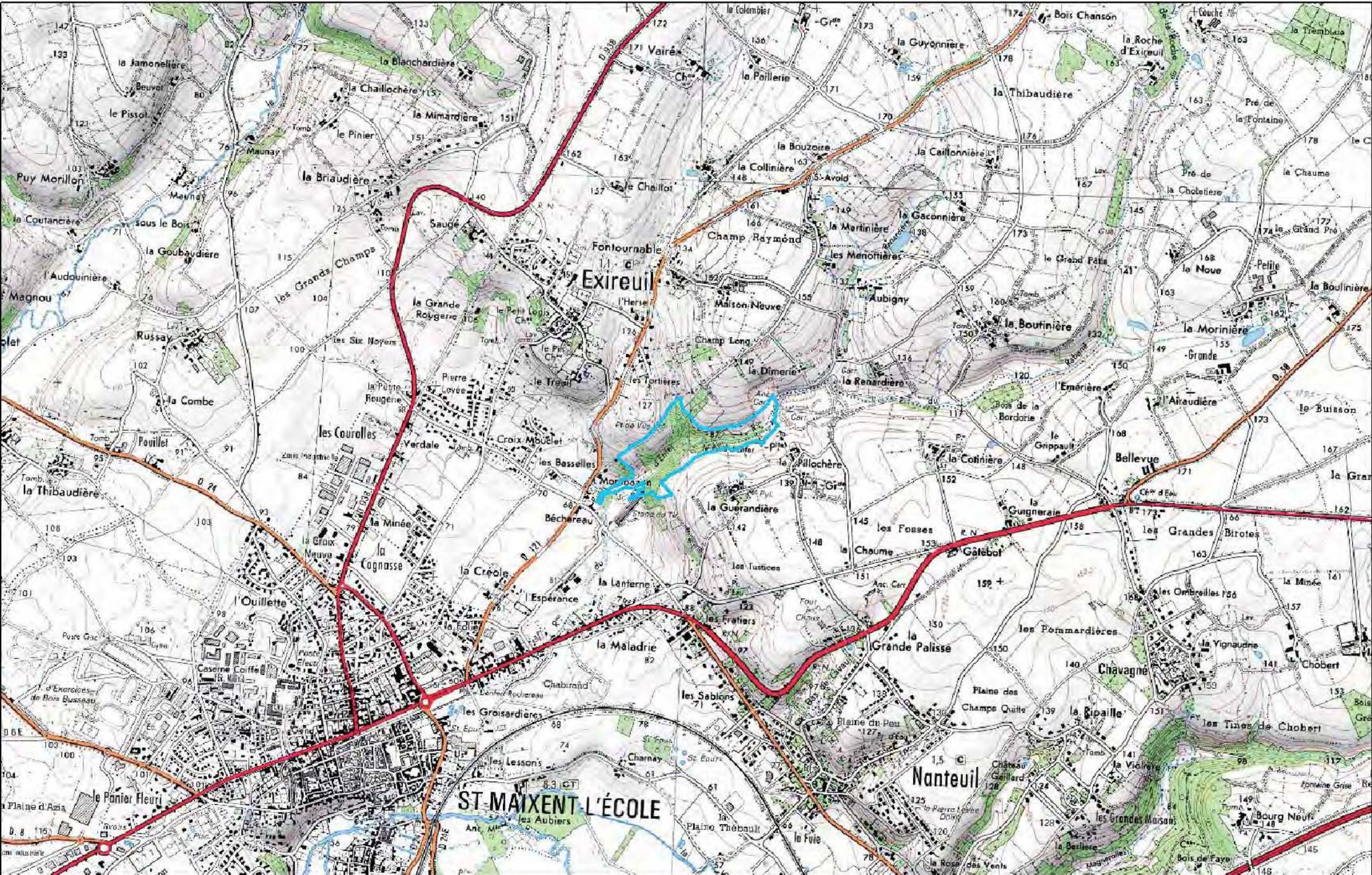
Num de la photo: 4138
Anciennes carrières situées en bordure du site au nord-est (hors site)



Num de la photo: 4162
Prairie en fond de vallée sur parcelle de forme très allongée en site au sud



Num de la photo: 4126
Rive droite du ruisseau, en haut de pente, forte présence des blocs de pierre, ambiance « sèche », chênes pubescents





Commune de GERMOND-ROUVRE Site classé « Les parties pittoresques des Rochers de la Chaise »

Commune : Germond-Rouvre

Nature et date de protection : arrêté de classement du 30/05/1910

Superficie : 12,03 ha

Qualification du site : paysage évolutif, monument naturel

Intérêt patrimonial : pittoresque

Pertinence de la protection : protection confirmée

Statut de la propriété : propriété publique, Mme Bizard Jeanne Marie domiciliée à Germond-Rouvre

Programme de gestion du site : non connu

Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes¹ : Les Vallées de l'Autise, de la Sèvre Niortaise et de leurs affluents

Autres protections : non (inventaire seulement)
ZNIEFF de type I : Vallon des Rochers de la Chaise, surface 30 ha

Visite : le 24 septembre 2009

Temps le jour de la visite : ensoleillé et froid



Depuis le haut des rochers. La végétation estompe la dénivellation de la vallée (photo 6462)

Séquence du vallon dans ses parties les plus abruptes et rocheuses.

¹©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside – C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg – JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.



• Caractéristiques du site :

Le site se développe de part et d'autre d'un vallon encaissé. Les versants présentent des pentes abruptes et même des parois rocheuses verticales. Cette particularité topographique a incité des amateurs d'escalade à équiper les rochers de spits. Du rebord de relief, il est impossible d'appréhender la profondeur du vallon tant les boisements sont denses. La perception de la dénivellation est anéantie par le couvert boisé qui semble offrir une canopée propre à passer d'un versant à l'autre. D'ailleurs, c'est une des forces du site que d'offrir une situation de belvédère dominant une mer verte de boisements. Le lieu-dit la Chaise est hors site, en bordure nord du périmètre, sur le versant exposé sud. Si les corps de bâtiments ne sont pas concernés, aussi bien le bâtiment principal que la petite annexe au sud, par contre, certains vestiges de composition paysagère sont dans le site, notamment un beau cèdre qui semble se développer sur le rocher, également une statue de la Vierge avec un enclos en serrurerie.

Pour découvrir ce site, il faut être accompagné. Le versant sud, exposé nord est lié à la propriété du château du Luc, c'est la propriétaire qui m'a servi de guide. Depuis les terrasses du château, les rochers de la Chaise sont visibles bien que distants de plus de cinq cents mètres.

• Contexte, paysages environnants :

L'environnement proche est ingrat. Deux carrières entourent le site, celle de La Pleige au nord-est à moins de 250 m du site et une seconde au sud à environ 300 m. Depuis le rebord du plateau, elles ne sont pas visibles mais elles sont très présentes dans les paysages d'approche. Un autre élément à noter sur le plateau au nord, non loin de la Chaise, est une grande banalisation des abords du site par une urbanisation en chapelet le long de la route.

• Évolution du site :

En l'absence de document de référence il est difficile d'apprécier l'évolution du site. Pour autant, il est probable qu'au moment de la protection, en 1910, les carrières ne présentaient pas le même développement, existaient-elles ?

• Recommandations de gestion et mise en valeur :

Retrouver une qualité d'accès, notamment au nord, où le chemin est altéré par l'activité voisine de la carrière, dégager les panneaux indicatifs.

Ne pas autoriser l'extension des carrières en direction du site.

• Conclusion :

C'est un joli belvédère sur une étendue boisée. Le vis-à-vis entre les deux versants est pittoresque, avec le cèdre qui se dresse insolite en rebord de paroi. Mais c'est un site confidentiel, enserré entre deux carrières. Peut-être est-il plus accessible aux visiteurs locaux ?



Num de la photo : 6467

Vue d'un versant à l'autre, le talweg est occupé par les boisements



Num de la photo : 6464
Vue vers le sud-ouest, depuis le rebord sud des rochers ; les boisements escamotent les reliefs et cachent les carrières



Num de la photo : 6460
Depuis le rebord sud, vue sur le corps de bâtiment de la Chaise, en bordure de site



Num de la photo : 6463
Bâtiment dépendant de la Chaise, en bordure de site en rebord de plateau côté nord



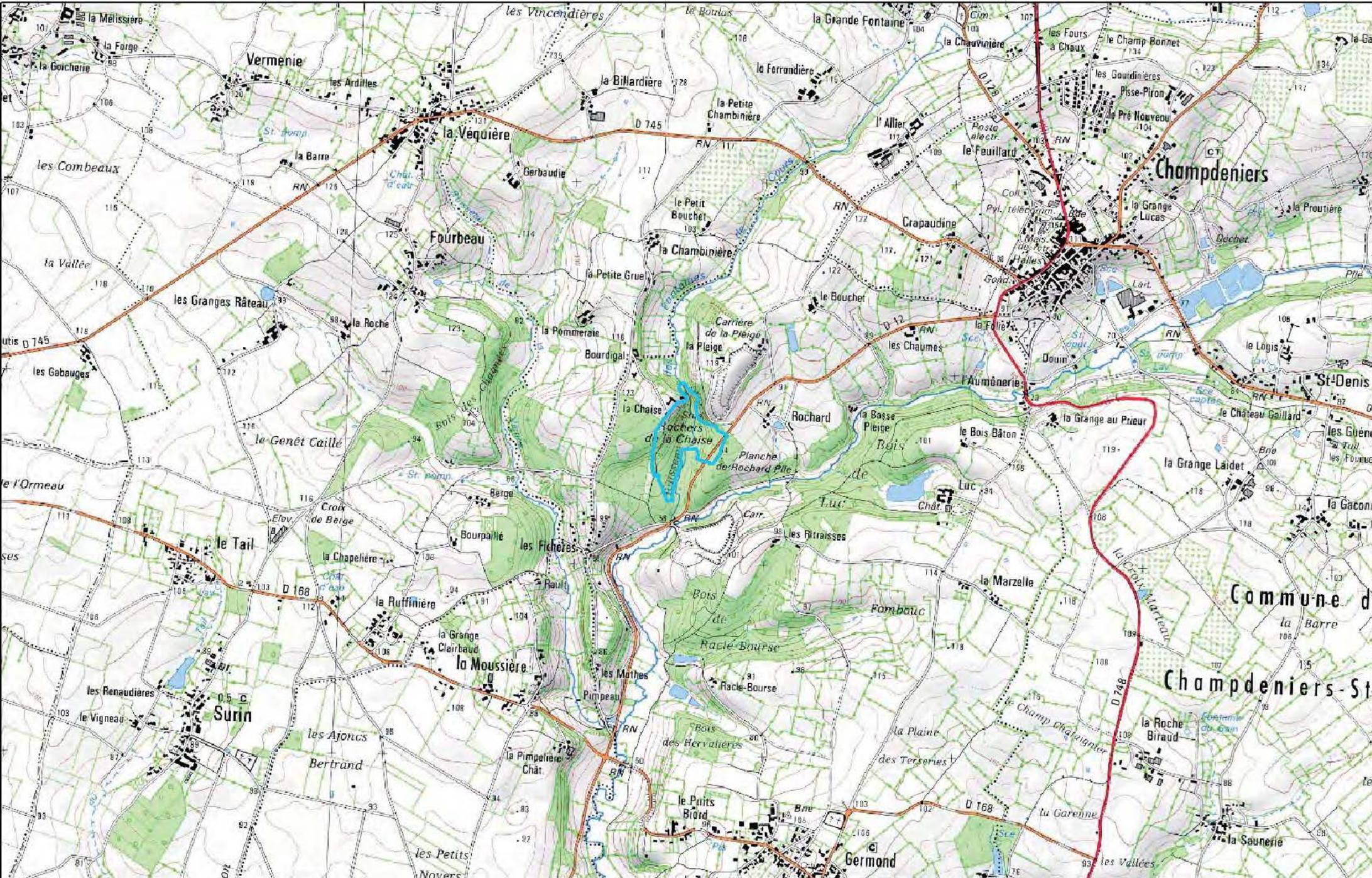
Num de la photo : 6476
Silhouette d'un cèdre et statue de la vierge en rebord de plateau

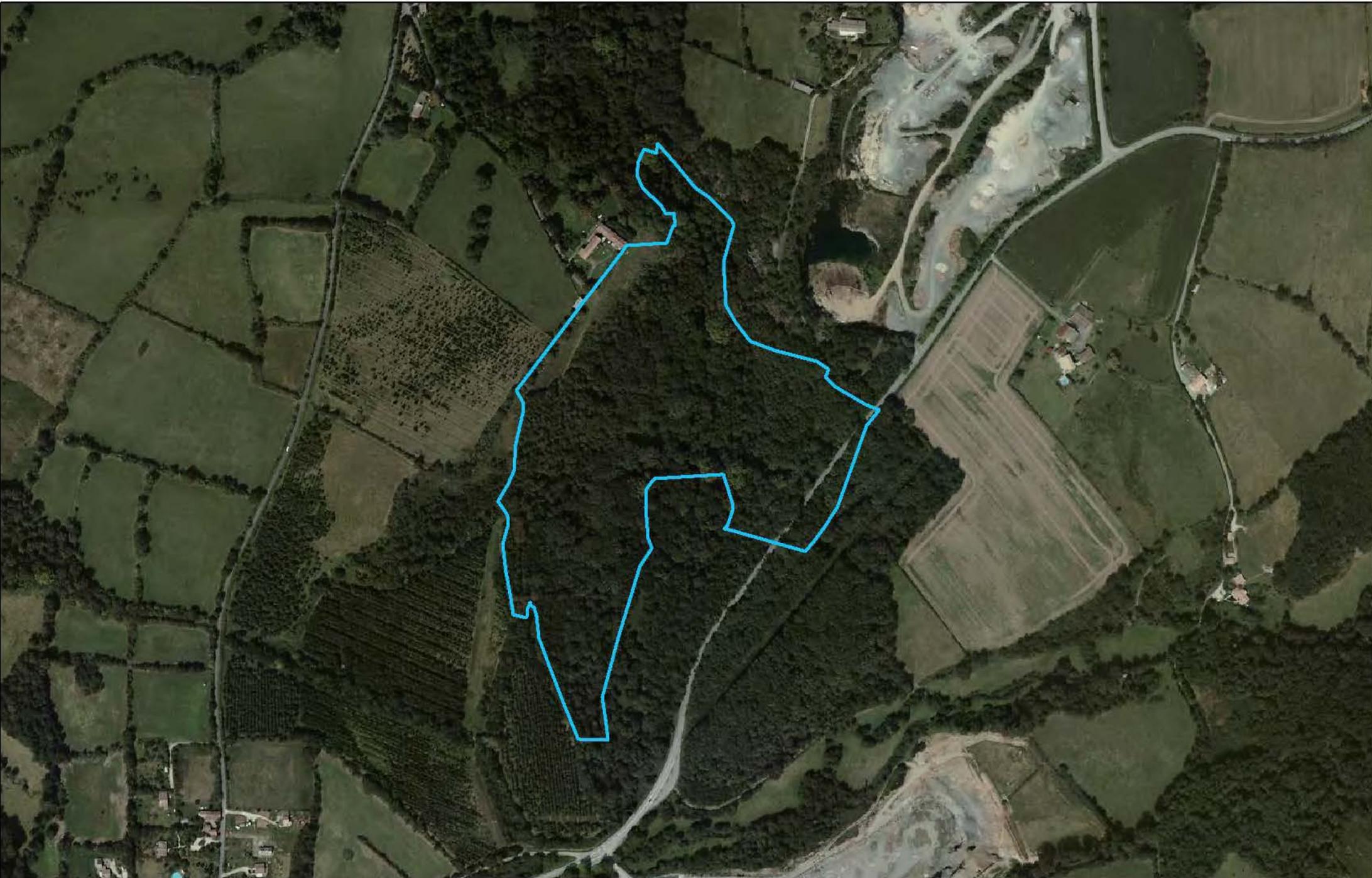


Num de la photo : 6491
Proximité d'une carrière en exploitation coté nord-est



Num de la photo : 6490
Signalétique masquée par la végétation





Commune de MARIGNY Site classé « Chêne vert situé entre Marigny et Vaubalier »

Commune : Marigny

Nature et date de protection : arrêté de classement du 30/08/1931

Superficie : 0,22 ha

Qualification du site : ensemble végétal

Intérêt patrimonial : pittoresque, paysager

Pertinence de la protection : protection confirmée

Statut de la propriété : propriété privée

Programme de gestion du site : non connu

Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes¹ : La marche boisée

Autres protections ou inventaires : oui ;

ZSC (Zone Spéciale de Conservation) - Natura 2000 :

Massif forestier de Chizé – Aulnay

ZPS (Zone de Protection Spéciale) - Natura 2000 :

Plaine de Niort sud-est

ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) :

Plaine de Niort sud-est

ZNIEFF de type II : Plaine de Niort sud-est

Parc interrégional du Marais Poitevin

Situé sur la limite nord de la ZNIEFF de type I : Forêt domaniale de Chizé

Situé sur la limite nord de la ZNIEFF de type II : Massif forestier d'Aulnay et de Chef-Boutonne

Visite : le 19 février 2009, ensoleillé, froid et venteux (site à l'abri du vent)

¹©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside – C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg – JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.



Le chêne enserré dans les constructions précaires et son vieux voisin, un érable

Le site concerne un chêne vert âgé, implanté en bord de route, dans un hameau.



• Caractéristiques du site :

Le site classé protège un chêne vert situé en bordure de la D 101 à l'entrée ouest du hameau de Péré-en-Forêt au sud-est du village de Marigny. La rue où se trouve l'arbre porte le nom de « Rue du chêne vert ». L'arbre est impressionnant. A vue d'œil, il mesure plus de 20 mètres de haut. Le tronc a un diamètre d'environ 1,60 m et la couronne avoisine les 25 mètres de diamètre.

Le port de l'arbre est dissymétrique du fait de la perte d'une grosse branche. De gros champignons se trouvent fixés au pied. Ils ne présagent pas d'une bonne santé de l'arbre. L'arbre est enchâssé dans des constructions précaires, appentis en tôle adossé à un hangar. Les matériaux sont de récupération, hétérogènes, sans finition, l'espace est clos sur la rue par un grillage. Ces constructions empêchent la pluie d'humidifier le pied de l'arbre, alors même qu'il se trouve en bordure de route, avec déjà une grande surface imperméabilisée.

De plus, ce hangar sert de stockage de bois, ne risque-t-il pas d'y avoir une contamination par le bois coupé ?

• Contexte, paysages environnants :

Le chêne est dans l'emprise d'une exploitation agricole. Le long de la route, en prolongement du grillage au pied du chêne, côté est, la limite de propriété est marquée par un mur en pierre sèche effondré. A quelques mètres à l'est, se dresse un autre sujet vénérable, un vieil érable remarquable mais très abîmé. Côté ouest, après le hangar, il y a un passage qui donne accès à la cour de ferme puis un autre hangar agricole récent, de couleur claire. Il a été implanté en recul, ce qui évite en vues lointaines la co-visibilité avec le chêne mais en vues rapprochées son bardage métallique presque blanc est agressif.

De l'autre côté de la route, juste en face du chêne, la parcelle est une prairie en cours d'enfrichement avec quelques ligneux sur la partie est. Sur sa limite ouest, en bordure de route, il y a un « château d'eau » en partie enterré, puis, plus loin, un bâtiment ancien restauré.

La RD 101 semble emprunter le tracé d'une ancienne allée d'axe du château. Elle est orientée ouest/est, devant le portail d'entrée de la cour du château, elle se divise en deux branches, nord et sud. Le château est en mauvais état, la propriété semble à l'abandon. Un élément intéressant est la présence significative de chênes verts aux alentours. Il y a un sujet très imposant derrière le château (dans la propriété privée), mais on repère également des sujets en bordure de parcelles, à l'est du château. Ces sujets témoignent-ils de l'ancienne emprise du parc ? Ils sont faciles à repérer dans un paysage hivernal.

• Évolution du site :

Pas de rapport lors du classement.

Une des branches principales du chêne vert s'est brisée récemment. Cela crée un déséquilibre dans le houppier, il n'a plus sa forme ronde visible sur les photos collectées lors l'inventaire des arbres remarquables des Deux-Sèvres.

Hangar agricole en tôle blanche construit récemment.

• Recommandations de gestion et mise en valeur :

Améliorer l'environnement proche du chêne, tant d'un point de vue de l'encombrement physique des abords proches que de l'aspect des volumes bâtis.

Restaurer et consolider le mur en pierre sèche.

Faucher et entretenir la prairie qui se situe en vis-à-vis, de l'autre côté de la route.

Limiter l'impact de la réserve d'eau en béton et du hangar agricole en tôle claire par des structures végétales adaptées.

Conduire des investigations pour comprendre pourquoi il y a des chênes verts autour du château, essayer de voir de près le sujet à l'est du château qui semble plus imposant que le chêne classé et vérifier si le chêne classé ne fait pas partie d'un ensemble cohérent.

• Conclusion :

Remarquable chêne vert en bord de route, malgré le déséquilibre du houppier. Environnement immédiat banalisant et très encombré, par contre, dans l'environnement plus étendu, de nombreux autres chênes verts qui font écho au chêne protégé, dont certains sujets qui pourraient rivaliser... Etudier un nouveau périmètre autour de la présence des chênes verts ?

Commune de MARIGNY Site classé « Chêne vert situé entre Marigny et Vaubalier »



Num de la photo: 3946
Chêne vert situé en bordure de RD 101, à l'entrée de Péré-en-Forêt (hameau de la commune de Marigny). Trouée dans les frondaisons due à une branche cassée. Vue depuis le sud



Num de la photo: 3966
Vue sur la RD 101 vers l'est, au premier plan un hangar agricole, puis des lapinières. A droite, l'abri bus. Au dernier plan le château de Péré-en-Forêt



Num de la photo: 3959
Vue sur la RD 101 vers l'ouest, au premier plan l'érable champêtre puis adossé au hangar qui abrite du bois, le chêne vert. De l'autre côté de la voie se trouve un abri bus en bois



Num de la photo: 3021
Sous le chêne, perspective sur le château



Num de la photo: 3952
Détail de l'écorce du chêne vert



Num de la photo: 3953
Champignons au pied de l'arbre



Num de la photo: 3957
Vieil érable dont le tronc est très abîmé, très proche voisin du chêne



Num de la photo: 3963
Prairie en cour d'enfrichement au sud du chêne vert, de l'autre côté de la RD



Num de la photo: 3958
Station en bordure de prairie, au sud de l'autre côté de la route proche du chêne



Num de la photo: 3944
Façade ouest du château dans l'axe de la RD



Num de la photo: 3013
Autre chêne vert situé à environ 600 mètres du chêne classé sur la RD 102



Num de la photo: 3942
Autres chênes verts disséminés dans la campagne à quelques centaines de mètres du chêne classé, autour du château de Péré-en-Forêt.





Commune de MAULEON Site classé « Rochers de Pyrôme »

Commune : Mauléon

Nature et date de protection : arrêté de classement du 05/06/1909

Superficie : non connu

Qualification du site : paysage évolutif, monument naturel

Intérêt patrimonial : pittoresque, scientifique, légendaire

Pertinence de la protection : protection confirmée

Statut de la propriété : propriétés privées, chemin communal

Programme de gestion du site : par l'association « Site de Pyrôme » créée en février 2003

Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes¹ : Les Contreforts de la Gâtine

Autres protections : non

Visite : le 6 mai 2009, ensoleillé et doux



*Chaos du Rocher de Pyrôme ;
quelques chênes, du houx poussent dans les
rochers ; souches coupées*

Enormes rochers de quartz blanc implantés à l'extrémité sud-est d'un relief modeste masqué par des boisements.

¹©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside – C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg – JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.



• Caractéristiques du site :

Le site se trouve au sud du village de Moulins sur la commune de La Chapelle-Largeot. Le paysage est ondulant, composé de buttes plus ou moins élevées et de vallons creusés par des cours d'eau. Il concerne l'extrémité sud-est d'un relief modeste. Le site et ses abords proches sont très boisés. Mais sa particularité réside dans la présence d'énormes rochers de quartz blanc appelés « Rochers de Pyrôme ».

Les rochers de couleur blanche, recouverts en partie de mousse, se trouvent en bordure du chemin rural. Les volumes oscillent entre 10 et 15 mètres de hauteur, et le diamètre de l'emprise équivaut à environ 30 mètres. L'amas de blocs n'est pas régulier et les chênes situés aux abords dépassent largement le sommet des rochers du Pyrôme. Plusieurs chênes de petit diamètre et souvent tortueux sont venus pousser dans l'amas de blocs et des souches de gros diamètre sont visibles. Les coupes semblent dater de quelques années. Un sentier part du chemin de terre et fait le tour des blocs, ses abords sont entretenus (herbes courtes). Les scilles, stellaires holostée et géraniums sauvages fleurissaient le jour de notre passage et coloraient les zones herbeuses en violet, rose et blanc. Au sud des blocs, un bois de chênes dont le sous-étage est principalement composé de fougères, apporte une lumière douce et agréable. L'accès à ce bois est limité par des panneaux indiquant le caractère privé de la parcelle et par endroit par des fils barbelés. On dénombre également quelques bouleaux, des houx de bonne taille et des châtaigniers.

Au pied des blocs à l'ouest se trouve une mare de faible profondeur. Une végétation hygrophile se développe dans la pièce d'eau et aux abords : saules, joncs, iris, lentilles d'eau, ronces, ... Le long du chemin, une barrière en bois protège l'accès à la mare. Sur le sentier et autour des blocs plusieurs panneaux rappellent qu'il s'agit d'un site privé dont les propriétaires tolèrent le passage et déclinent toutes responsabilités si un problème venait à se poser.

A l'est des blocs, parallèle au chemin de terre, le sol s'infléchit en une combe ouverte et nettoyée (pas de végétation, feuilles mortes au sol, souche d'arbres coupés). Un trou d'eau, d'environ un mètre de diamètre, existe à l'extrémité ouest de la combe (source ?). Le site se compose de plusieurs parcelles. De chaque côté du chemin, elles sont matérialisées par la présence de clôtures, de haies de persistants. L'intérieur des parcelles est entretenu, l'herbe est coupée, mais les dépôts de bois, les bâches et tôles entreposées nuisent à l'intégrité du site de même que la présence de vieilles caravanes. Les portails sont particulièrement disqualifiants pour un site à caractère naturel (grillage fin vert, métal). Des résineux de type thuyas et sapins sont visibles dans la parcelle la plus proche des rochers à l'ouest.

A l'est des rochers, au pied de la combe, un autre chemin de terre enherbé vient se raccorder au premier. Il dessert une maison de bois construite dans une petite clairière

entourée de chênes. La structure en bois est couverte de tôles, les abords de la maison sont entretenus, plusieurs bâches de plastiques recouvrent des tas de bois. Il n'y a pas de co-visibilité avec les rochers car l'habitation est implantée plus bas dans les bois.

Présence à plusieurs endroits de nichoir à oiseaux.

D'après un rapport rédigé par l'association « Site de Pyrôme » et d'après les informations recueillies auprès des archives, le site aurait été classé pour stopper l'exploitation de la roche qui servait à l'empierrement des routes. En 1907, M. Narcisse Gabillaud, instituteur à Moulins, archéologue et ethnologue s'émeut de ce site naturel et mythologique et demande son classement. C'est donc une protection très ancienne. Si, selon la légende, les rochers seraient tombés du tablier de la fée Mélusine qui allait bâtir le château de Pouzauges, pour les géologues les rochers du Pyrôme appartiennent à un énorme filon de quartz (plusieurs dizaines de mètres).

• Contexte, paysages environnants :

Le rocher du Pyrôme est fléché (de façon artisanale) depuis le village de la Chapelle Largeot. On accède au site par un chemin de terre depuis la ferme de la Grande Pommeraye, grosse ferme où la route s'arrête. Pour se protéger de véhicules trop envahissants, les propriétaires ont interdit le stationnement aux abords de la ferme. Le stationnement s'effectue donc assez difficilement le long du chemin (chemin étroit, entrées de parcelles, château d'eau). Avant d'arriver au rocher du Pyrôme, de grandes vues s'ouvrent vers le nord-ouest grâce à des parcelles en prairie. Au sud du chemin, en bordure, se trouve le moulin de Pyrôme, installé sur une légère butte. C'est un moulin-à-vent en ruine, à trois niveaux dont le toit n'existe plus. Le linteau en granite porte une date : 1796. Sa butte est dégagée et le lierre qui courrait sur sa façade coupé. Ses abords ont été colonisés par la forêt (chênes, merisiers,...). La parcelle est clôturée par du grillage de type grillage à moutons.

Au-delà du site, le chemin continue vers l'est. Il est bordé de haies de feuillus épaisses. Depuis les prairies situées aux abords, le regard porte loin.

Commune de MAULEON Site classé « Rochers de Pyrôme »

- Évolution du site :

Pas de rapport de protection.

L'association « Site de Pyrôme », créée en février 2003, s'est fixé pour objectifs de restaurer la dimension paysagère et patrimoniale de Pyrôme, notamment le moulin, de garantir une protection pérenne, tant au niveau réglementaire qu'au niveau foncier, d'ouvrir le site, de l'animer et le promouvoir.

D'après les écrits retrouvés aux archives par l'association, les vues depuis le rocher étaient importantes. Aujourd'hui elles sont fermées par la forêt de chênes.

Entretien des abords du rocher par l'association, coupe d'arbres sur le chaos et aux abords. Entretien également des abords du moulin (hors site).

L'environnement semble se banalisait : clôture des parcelles, haies de lauriers le long du chemin, dépôt de caravanes, constructions.

- Recommandations de gestion et mise en valeur :

Poursuivre l'entretien.

Retrouver quelques vues.

Améliorer les abords, favoriser une palette végétale champêtre à la place des haies monospécifiques de persistants, améliorer l'aspect des clôtures et des portails.

- Conclusion :

Site pittoresque où le visiteur vient admirer le fruit de la nature, son côté sauvage, indocile. Mais les abords du rocher sont ordinaires et banalisants. Il faut renforcer la poésie du lieu en améliorant le paysage d'approche.

cf. page ci-contre
Num de la photo : 4985
Jeune chêne ancré dans les roches



Commune de MAULEON Site classé « Rochers de Pyrôme »



Num de la photo: 4945
Chemin d'accès au rocher du Pyrôme depuis la ferme de la Grande Pommeraye, haie de lauriers



Num de la photo: 4946
Rocher du Pyrôme, vue depuis le sud. Les chênes viennent coloniser le rocher



Num de la photo: 4984
Deux souches d'arbres



Num de la photo: 4951
Rocher, élévation exposée ouest, au pied, une mare



Num de la photo: 4952
Haut du rocher, l'humus dû notamment à la décomposition des feuilles a permis l'implantation d'espèces herbacées et arborée (chêne)



Num de la photo: 4983
Vue depuis le haut du rocher, sentier effectuant le tour, forêt claire de chênes.



Num de la photo: 4989
Panneau de propriété privé avec passage toléré sur le sentier autour du rocher. Les autres parcelles se situant aux abords du rocher ont leur accès interdit



Num de la photo: 4948
Trou d'eau au pied du rocher, protection grâce à une branche



Num de la photo: 4978
Grande floraison en bordure du chemin



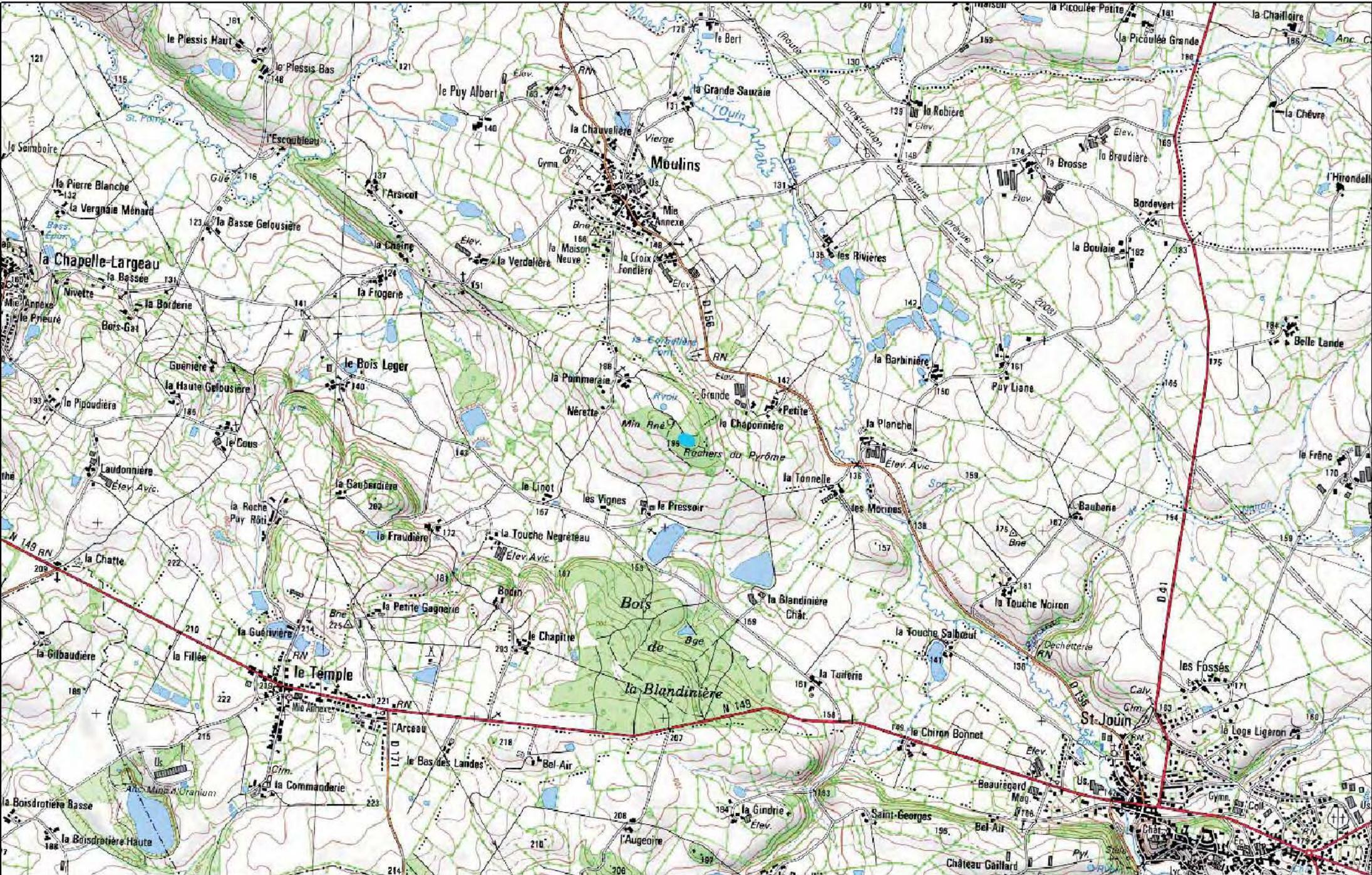
Num de la photo: 5000
Ancien moulin à vent, dit moulin de Pyrôme à l'entrée du site, hors site

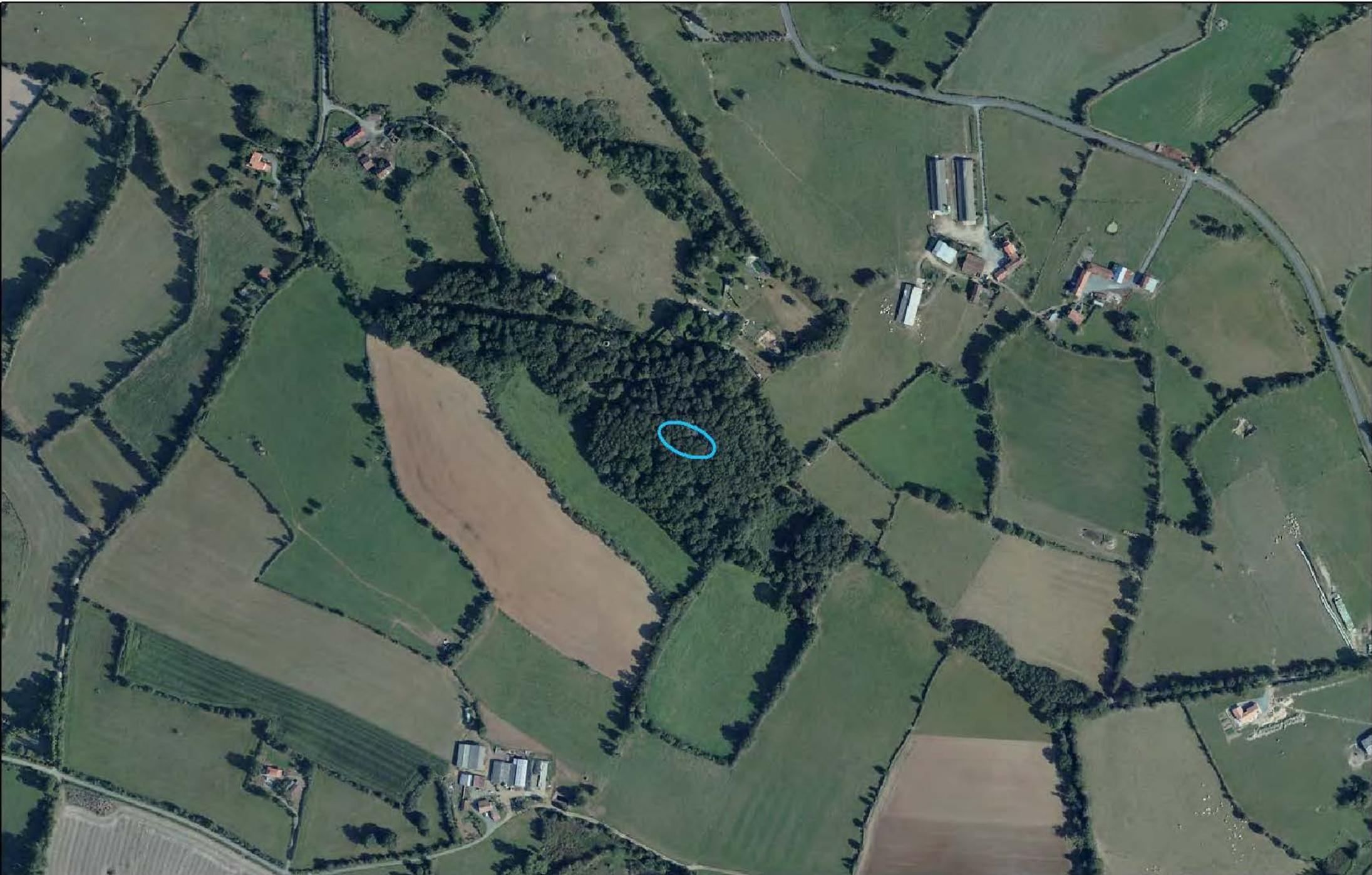


Num de la photo: 5004
Vue éloignée vers le nord-ouest, vers la Chapelle Largeot



Num de la photo: 4976
Prairie bordée de haies le long du chemin à l'est du site. Larges vues vers le nord est. .





Commune de MELLE Site classé « Grotte et galeries de mines de Loubeau »

Commune : Melle

Nature et date de protection : arrêté de classement du 10/06/1910

Superficie : 1,96 ha

Qualification du site : paysage évolutif

Intérêt patrimonial : scientifique, pittoresque, paysager

Pertinence de la protection : protection confirmée

Statut de la propriété : non connu

Programme de gestion du site : non connu

Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes¹ : Les Terres Rouges, secteur Bocager

Autres protections : oui

ZSC (Zone Spéciale de Conservation) - Natura 2000 :
Carrières de Loubeau
ZNIEFF de type II : Carrières de Loubeau
Proximité de l'arrêté de protection de biotope « Grotte de Loubeau »

Temps le jour de la visite : ensoleillé, froid et venteux (site à l'abri du vent)

Visite : le 20 février 2009



Grotte et mines du Loubeau, cavités dans la roche, à l'intérieur du site touristique (photo 4065)

¹©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside – C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg – JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.

Le site classé des grottes et mines du Loubeau protège l'entrée des plus anciennes mines d'Argent visitables en Europe.



• Caractéristiques du site :

En bordure de la rivière de la Béronne (rive gauche) et à quelques mètres au sud de l'urbanisation de la ville de Melle, le site classé des grottes et mines du Loubeau protège l'entrée des plus anciennes mines d'Argent visitables en Europe, et ses abords. Elles ont été exploitées jusqu'au Xème siècle pour l'atelier monétaire de Melle et ont fait la richesse de la ville.

Cet espace a été transformé au début des années 1990 en site touristique où il est possible de visiter des galeries souterraines, l'atelier métallurgique, d'y voir la frappe de la monnaie... Les limites ouest, nord et est correspondent à des routes, rue du Loubeau à l'ouest, rue du Gué au nord, et rue de la Noblette à l'est. La limite sud, plus incertaine, correspondrait avec une dépression.

Le site est en légère pente. La moitié est du site, la plus haute, est occupée par une grande prairie de fauche.

La partie ouest se divise en deux secteurs : au nord-ouest il s'agit d'un parking d'aspect routier à destination des visiteurs des Mines d'Argent. Ce parking est ombragé et possède une large bande enherbée plantée, qui assure la transition, côté est avec la parcelle agricole en prairie et côté ouest avec le talus planté en partie haute de saules de variétés horticoles. Le parking est ombragé par une collection d'arbres d'origines diverses (Chine, Iran,...). Il constitue le départ d'un parcours botanique dit « Circuit du Lavoisier de Loubeau ». En limite nord du site, la rue du Gué qui longe la prairie et permet d'accéder aux Mines du Loubeau est plantée d'un alignement de tilleuls sur une large bande d'herbe. Un fort talus se dresse entre le parking et la rue du Loubeau.

Un espace pique-nique avec cinq tables en bois a été aménagé au sud du parking.

La partie au sud-ouest n'est pas accessible librement. C'est là que se trouvent les entrées des grottes, cet espace fait partie de la visite payante.

Le bâtiment d'accueil du public se présente comme un grand volume bâti au vocabulaire architectural contemporain (mélange de verre, pierre et métal). Son implantation et son aspect l'inscrivent avec discrétion dans le paysage du site. Il est invisible depuis la rue du Gué. L'entrée de grotte se fait en face de l'accueil. Le jardin carolingien, bien que situé dans l'espace réservé aux visiteurs de la mine est visible depuis l'extérieur. Il est enclos par une structure en bois de type barrière.

• Contexte, paysages environnants :

En limite nord du site, vue sur la ville ancienne de Melle.

Les bords de la Béronne sont charmants, la ripisylve est entretenue, il y a des prairies et un petit puits.

Un quartier s'est construit (années 1970/80 ?) en limite de site au sud, le long de la rue du Loubeau.

• Évolution du site :

Pas de rapport d'inscription.

Depuis 1910, le site a subi de grandes modifications liées notamment à la mise en valeur touristique du lieu. Construction du bâtiment d'accueil, stationnements, plantations exogènes, aménagement du jardin, mobiliers.

• Recommandations de gestion et mise en valeur :

Conserver la collection d'arbres exotiques mais retrouver une palette végétale plus champêtre pour la strate arbustive.

• Conclusion :

Le site classé des grottes et mines du Loubeau a certainement peu à voir avec le lieu classé en 1910. Mais c'est un site accueillant, intéressant en terme d'histoire et de connaissance du territoire. Les aménagements nécessaires à l'accueil sont faits avec attention même s'ils occupent presque la moitié du site. L'autre moitié, en prairie de fauche, garantit des vues ouvertes sur le site depuis la rue de la Noblette.

Commune de MELLE Site classé « Grotte et galeries de mines de Loubeau »



Num de la photo: 4064
Affleurement de la roche à l'entrée des mines d'argent, à l'intérieur du site touristique



Num de la photo: 4066
Pelouse et premiers bâtiments en site. Volume tronconique hors site



Num de la photo: 4063
Bâtiment d'accueil construit dans les années 1990



Num de la photo: 4067
Jardin carolingien et son enclos en bois



Num de la photo: 4052
Volume bâti de l'accueil vue depuis l'extérieur



Num de la photo: 4061
Enclos du jardin carolingien depuis l'espace pique-nique



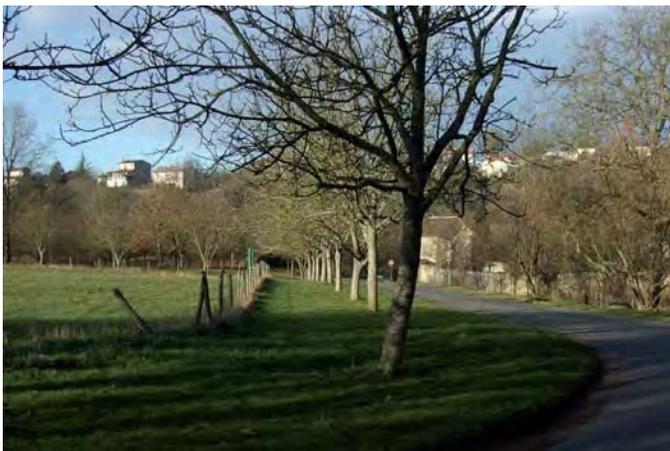
Num de la photo: 4051
Espace aménagé, espace pique-nique en bordure de l'enclos



Num de la photo: 4054
Extrémité ouest de l'aire de stationnement, bande enherbée, alignement d'arbre et variété horticoles de saule en haut du talus qui surplombe la rue du Loubeau



Num de la photo: 4057
Ripisylve en bord de Béronne



Num de la photo: 4042
Limite de site, rue du gué, alignement de noyers, prairie en site



Num de la photo: 4071
Vue vers le nord/ouest, prairie et espace de stationnement en site. Coteaux habités hors site



Num de la photo: 3059
Lavoir du Loubeau, hors site





Commune de NEUVY-BOUIN Site classé « Roche branlante de la Garrelière »

Commune : Neuvy-Bouin

Nature et date de protection : arrêté de classement du 31/05/1910

Superficie : 5,14 ha

Qualification du site : monument naturel

Intérêt patrimonial : pittoresque

Pertinence de la protection : protection confirmée

Statut de la propriété : propriétés privées

Programme de gestion du site : site entretenu

Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes¹ : La Gâtine de Partenay

Autres protections : non

Temps le jour de la visite : ensoleillé

Visite : le 13 mars 2009



La Roche branlante et ses nervures (photo 3574)

¹©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside – C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg – JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.

Spectaculaire chaos rocheux dans un vallon boisé charmant.



• Caractéristiques du site :

Le site de la pierre branlante de la Garrelière se trouve dans une petite vallée, peu encaissée à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest de Partenay. Le nom du ruisseau n'est pas mentionné sur les cartes IGN. Le périmètre du site n'a pas de réalité géographique ou topographique, il ne semble pas qu'il y a une réalité cadastrale non plus. Le périmètre semble s'appuyer sur le ruisseau et protéger une partie de la pente exposée nord/ouest, rive droite du ruisseau.

Les abords du ruisseau sont boisés, le chêne est le plus présent mais l'on trouve aussi du merisier, du houx, etc. Au printemps, les bords du ruisseau se couvrent de couleurs : anémones sylvie et primevères égayent les sous bois.

La pierre branlante de la Garrelière est en équilibre sur un amas de roches granitiques situées dans le lit du cours d'eau. Les roches mesurent plusieurs mètres de hauteur, elles ont des formes plus ou moins régulières à la manière de gros galets. L'amoncellement des pierres est remarquable, il semble être le lieu d'un jeu de géant. L'eau vive du cours d'eau raisonne sous les pierres. Plusieurs panneaux de bois ont été accrochés aux branches des arbres qui couvrent de leur frondaison les pierres. Ces panneaux portent des noms imaginaires et donnés aux pierres : « le château de Merlin », « la coquille Saint-Jacques »,... suivant la forme ou leur agencement. Les fougères, les mousses et autres végétaux qui affectionnent les lieux humides sont venues coloniser les pierres.

La bande boisée le long du cours d'eau n'est pas large. Rapidement, les vues s'ouvrent sur une grande prairie pâturée où les roches affleurantes sont en nombre important. Depuis la prairie, la lisière de la forêt est belle. Néanmoins, une carcasse d'une voiture ancienne a été abandonnée contre les arbres.

• Contexte, paysages environnants :

Les abords du site sont de qualité notamment les abords du chemin qui permet d'accéder au site depuis la RD 143. Les combes et petits vallons parcourus par des haies et ponctués d'arbres trognés et de mares constituent un paysage champêtre familier et attachant. Le chemin passe à proximité de deux pierres de granites dont l'une présente un cercle gravé et l'autre une sorte de réserve avec un petit canalet qui sont intrigantes et remarquables. Depuis la prairie en site, les vues s'ouvrent sur le hameau de la Garrelière et sur les hangars de tôles situés à quelques dizaines de mètres de la limite sud est du site.

• Évolution du site :

Pas de rapport de protection dans le dossier.

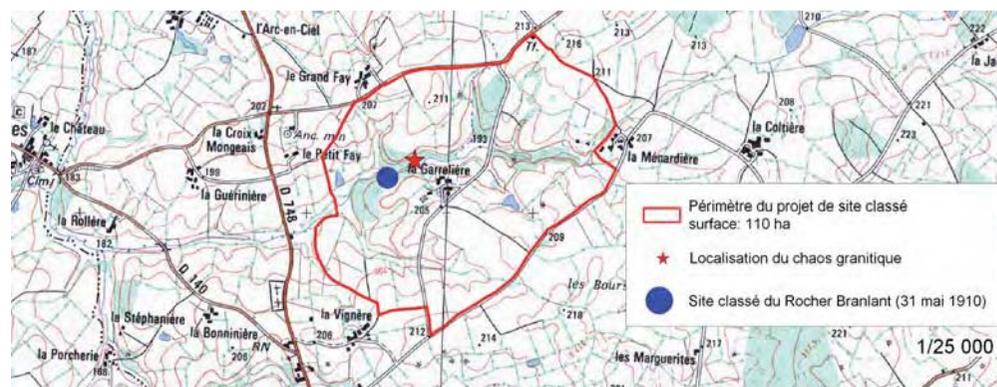
Il s'agit d'un site visité, en témoigne les abords du ruisseau érodés par le piétinement. Mais le site en lui-même a certainement peu changé d'aspect. Aucun aménagement (hormis les petits panneaux de bois suspendus aux branches), ni nouvelle construction.

• Recommandations de gestion et mise en valeur :

Protéger de nouveaux éléments situés aux abords du site et retrouver une logique cadastrale et géographie du site actuel. Il serait intéressant d'élargir le site, en incluant tout d'abord les parcelles en herbe situées de part et d'autre du chemin d'accès au site depuis la RD 146 ainsi que les deux blocs remarquables, et d'élargir le site à l'intégralité de la parcelle pâturée afin de s'appuyer sur les limites cadastrales.

• Conclusion :

Le site de la Garrelière est de très grande qualité paysagère, tant par l'échelle du chaos dans le lit du ruisseau que par la qualité des abords (prairies pâturées, haies, roches affleurantes, arbres trognés). Dans le cadre du classement en cours des chaos granitiques de Gâtine poitevine, cette protection trop ponctuelle fait l'objet d'un projet de large extension sur tout le bassin versant du ruisseau de la Garrelière, sur une surface de 110 hectares.



Commune de NEUVY-BOUIN Site classé « Roche branlante de la Garrelière »



Num de la photo : 3587

Agencement tout particulier des blocs entre eux, aux airs de passage secret



Num de la photo : 4620

Roche branlante de la Garrelière installée en équilibre au plus haut de l'amas rocheux



Num de la photo : 3590

Eaux vives sous les blocs de granites



Num de la photo : 4592

Première roche en site classé en bordure du ruisseau, sous couvert forestier



Num de la photo : 4590

Deuxième pierre située sur le chemin d'accès à la roche branlante de la Garrelière, pierre taillée, hors site



Num de la photo : 4584

Détail du bloc, signe gravé dans la pierre, hors site



Num de la photo : 4580
Chemin d'accès au site de la roche branlante depuis le RD 143, hors site



Num de la photo : 4583
Premier bloc en surface sur le chemin d'accès, hors site



Num de la photo : 4623
Sentier d'accès au site dans les bois, hors site



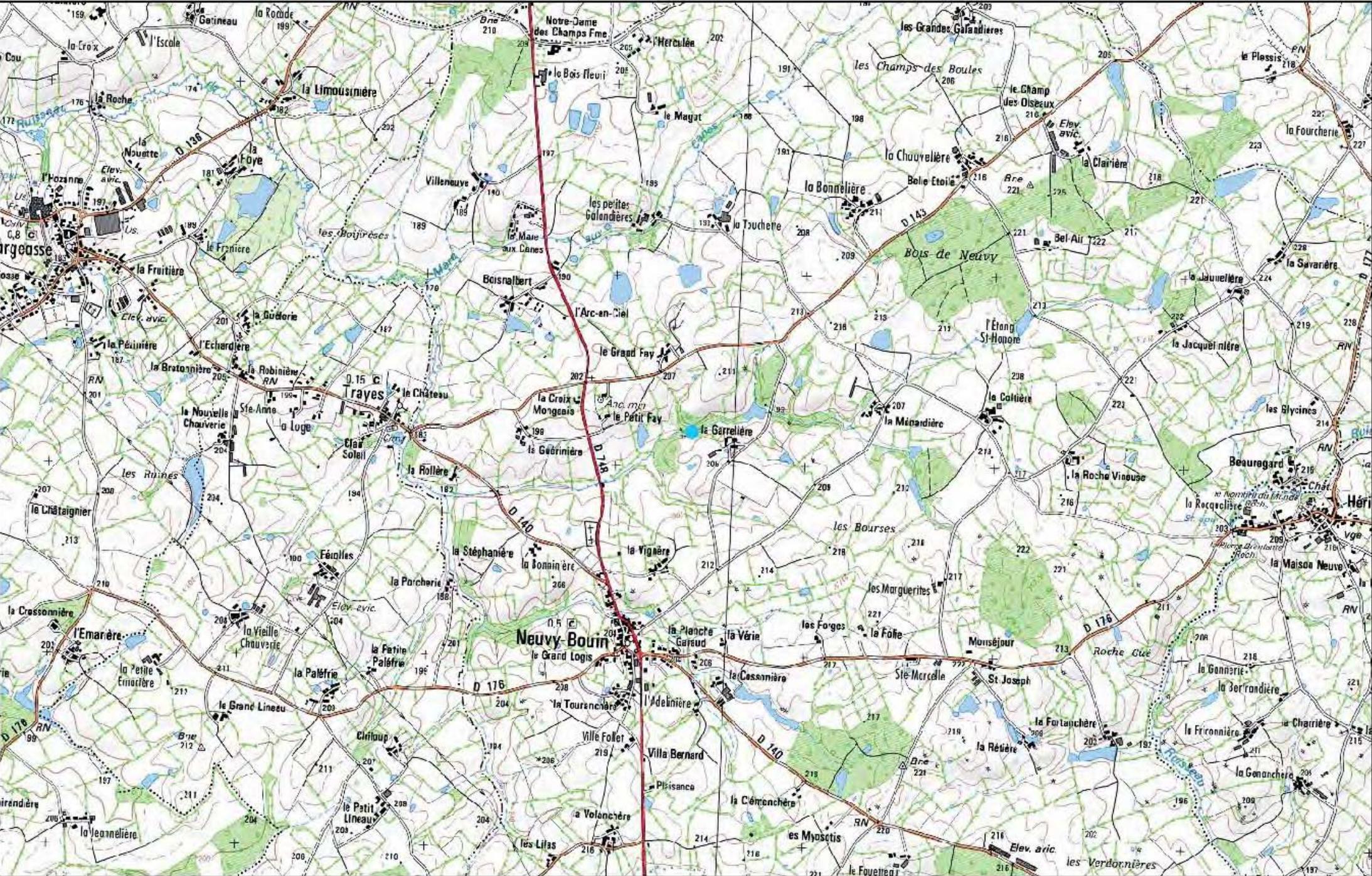
Num de la photo : 3582
Abords du ruisseau, érosion des rives due au piétinement



Num de la photo : 4608
Mare en lisière de forêt, au bas de la prairie



Num de la photo : 4602
Hameau de la Garrelière et prairie pâturée par des bovins en limite est du site





Commune de NIORT Site classé « Chêne de Saint-Liguaire (disparu) »

Commune : Niort

Nature et date de protection : arrêté de classement du 31/03/1910

Superficie : -

Qualification du site : monument naturel

Intérêt patrimonial : disparu

Pertinence de la protection : protection à supprimer

Statut de la propriété : disparu

Programme de gestion du site : disparu

Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes¹ : Niort

Autres protections :

Hors ZPPAUP (2009)

Monument Historique aux abords (avec rayon de 500m) : Ancienne abbaye de Saint-Liguaire : Les vestiges de l'abbaye en totalité, comprenant notamment la crypte, le cloître, la salle capitulaire et la fuye, ainsi que le sol des parcelles DZ 101, 102, 113 à 118 : inscrit MH par arrêté du 26 janvier 2004.

Temps le jour de la visite : ensoleillé

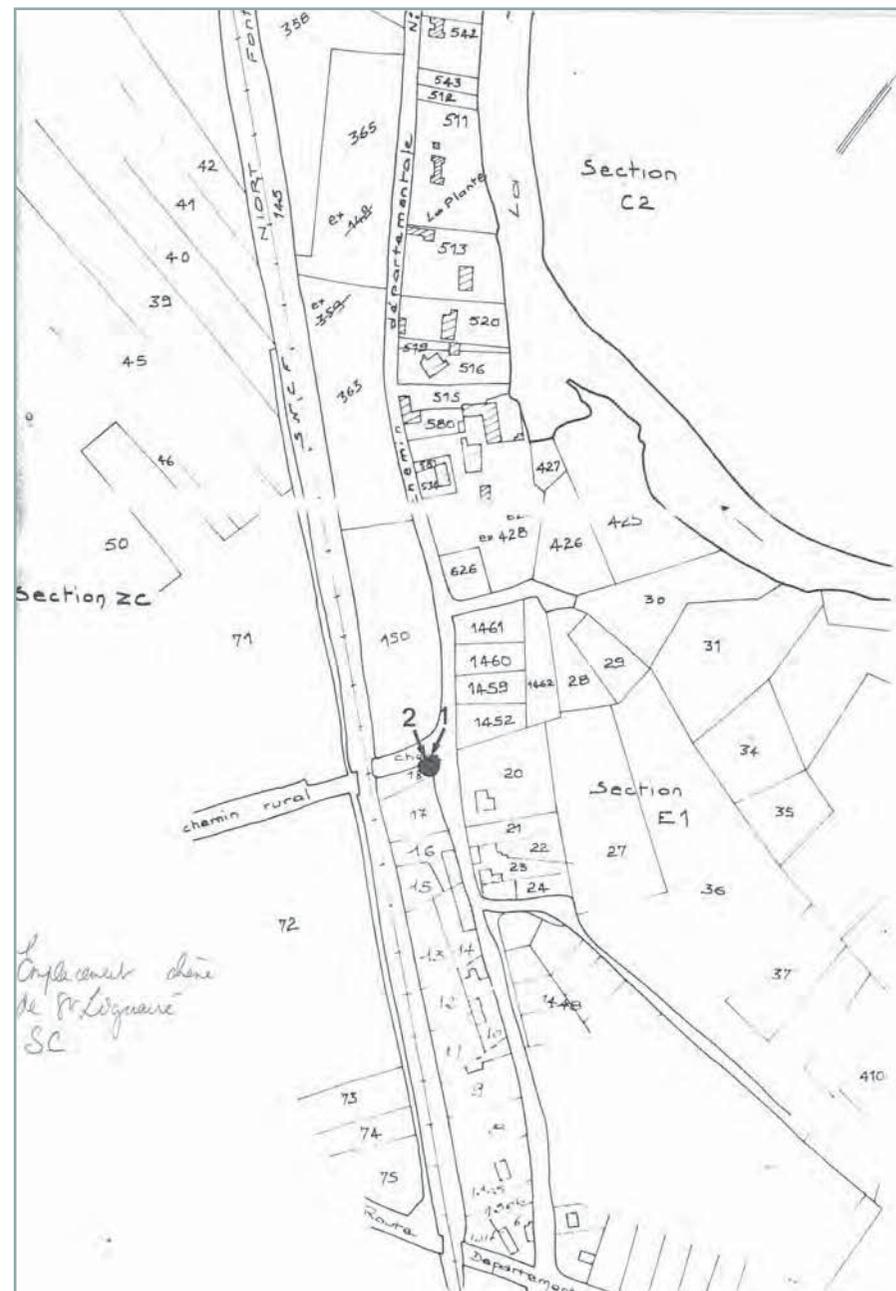
Visite : en septembre 2009



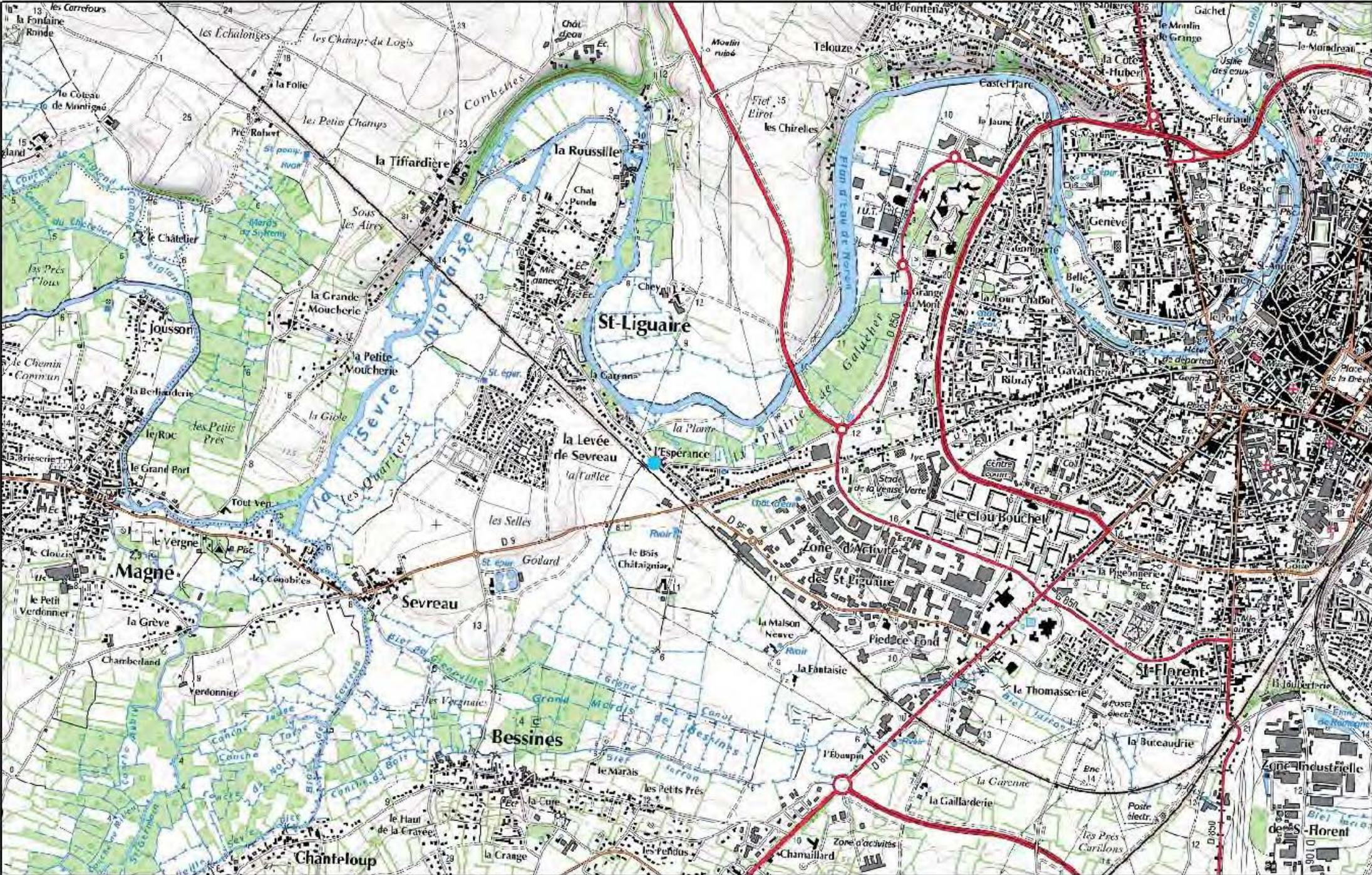
« Emplacement du chêne de St-Liguaire » en décembre 1962 (source : rapport de protection)

L'arbre a disparu. Sur le cliché ci-joint conservé dans les archives du service, la souche est encore visible, la prise de vue date de 1982. Pourtant le lieu-dit semblait prometteur « L'Espérance ». Le chêne se trouvait non loin de la voie ferrée, en rive sud du Thouet, à 200 m de la rivière, rattrapé progressivement par l'urbanisation linéaire de Saint-Liguaire et de Niort. Peut-être n'est-il pas opportun de replanter un chêne dans cet environnement mais il reste essentiel de renouveler ce patrimoine végétal capable de durer des siècles aussi souvent que possible.

¹©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside - C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg - JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.



Plan cadastral issu du dossier de protection





Commune de PARTHENAY Site classé « Rochers du Thouet »

Commune : Parthenay

Nature et date de protection : arrêté de classement du 08/06/1909

Superficie : 1,27 ha

Qualification du site : monument naturel

Intérêt patrimonial : pittoresque

Pertinence de la protection : protection confirmée

Statut de la propriété : propriétés publiques

Programme de gestion du site : site entretenu

Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes¹ : Parthenay

Autres protections :

Secteur sauvegardé (2002) ;

Divers Monuments Historiques présents dans les sites de Parthenay : Eglise Saint-Jacques : inscrit MH, arrêté 23/10/1992 ; Façades de maisons Rue de la Vau-Saint-Jacques : inscrit MH, arrêté 13/07/1926 ; Remparts : divers MH inscrits et classés de 1885 à 2003 ; Vestiges du château : CMH, arrêté 02/09/1994 ;

Monuments Historiques à proximité des sites (rayon de 500 m superposé aux sites) : Chapelle du Rosaire : inscrit MH, arrêté 23/10/1992 ; Chapelle des Cordeliers : CMH, arrêté 05/12/1984 ; Eglise Saint-Paul (façade) : CMH, décret 08/08/1923 ; Eglise Saint-Laurent : CMH, liste de 1862 ; Eglise Sainte-Croix : CMH, arrêté 02/09/1994 ; Eglise Notre-Dame-de-la-Couldre : CMH, liste de 1862.

Visite : le 18 septembre 2009, ensoleillé

¹©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside – C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg – JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.



Premier plan sur les potagers en rive du Thouet et rochers en arrière-plan (photo 6387)

Séquence rocheuse de la rive droite du Thouet, à l'est de Parthenay



- Caractéristiques du site :

Le site protège une séquence de la vallée du Thouet, en rive est. Il se développe du point bas de la berge jusqu'au rebord de plateau qui est le point haut. Le périmètre est restreint au regard de la dimension paysagère de la vallée dans sa traversée de Parthenay avec l'ample boucle que forme la rivière, la dissymétrie des rives, tantôt dressées en parois rocheuses, tantôt basses, laissant les prairies descendre doucement jusqu'à la berge. Mais c'est une protection très ancienne qui date de 1909. Plus que le paysage dans ses grandes dimensions, c'est le motif paysager qui suscitait la protection. Le motif de la falaise avec ses aspérités donne une dimension sauvage, une dimension de nature puissante sur ces bords du Thouet.

Aujourd'hui le site garde du charme bien que des évolutions soient intervenues. Par exemple, il est dommage que le traitement de la berge ait un caractère artificiel, ce n'est aujourd'hui ni un quai bâti, ni une rive naturelle. Un chemin permet de circuler entre la paroi et la rivière et de s'attarder sur des bandes de prairies. Le site est discontinu par rapport aux autres sites de la ville.

- Contexte, paysages environnants :

L'environnement a probablement évolué principalement du fait du développement urbain. Sur le haut des rochers, un quartier résidentiel aligne ses maisons. Si depuis le site, cette co-visibilité n'est pas possible, depuis la rive opposée ce collage visuel est choquant. Un autre élément est intervenu, c'est le viaduc qui enjambe le Thouet en bordure sud du site. Par contre, il reste des jardins potagers en rive ouest qui contribuent grandement au charme du site.

- Évolution du site :

Sans doute le site a-t-il moins évolué que son environnement. En l'absence de documents de références, il est difficile de l'apprécier.

- Recommandations de gestion et mise en valeur :

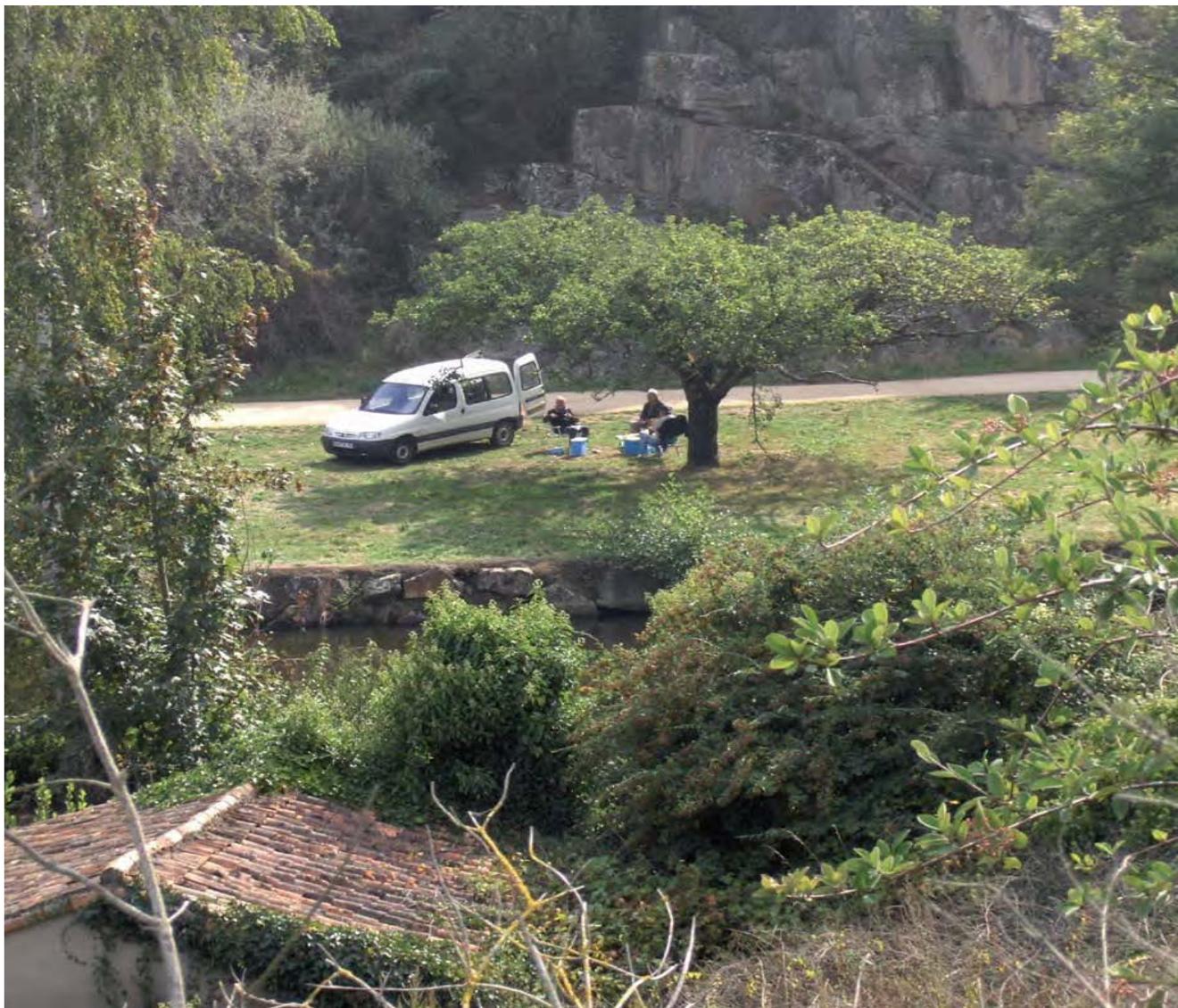
Maintenir le caractère champêtre de cette rive.

Conserver les jardins potagers sur l'autre rive du Thouet qui donne une « épaisseur » paysagère à ce site restreint.

Comme expliqué dans le recueil des sites inscrits concernant Parthenay, la collectivité entretient, restaure et anime son patrimoine. Il est important de ménager des morceaux de nature et de campagne au sein du patrimoine architectural et urbain de Parthenay.

- Conclusion :

C'est une jolie promenade au bord du Thouet dont il faut conserver le caractère rural et champêtre.



Num de la photo : 6389

Pique-nique en pied du rocher, « partie de paysage ou partie de pêche... »



Num de la photo : 6390

Urbanisation en partie haute du rocher



Num de la photo : 6393

Bord de rivière, prairie, sentier, rocher, à l'extrémité sud du site



Num de la photo : 6391

Le site se prolonge en berge pratiquement jusqu'au viaduc de la voie ferrée

Commune de: Parthenay

Sites classés :

Rochers de Thouet Arrêté du 8 juin 1909

Rue de la Vau Saint-Jacques avec les maisons qui la bordent

Décret du 9 février 1944

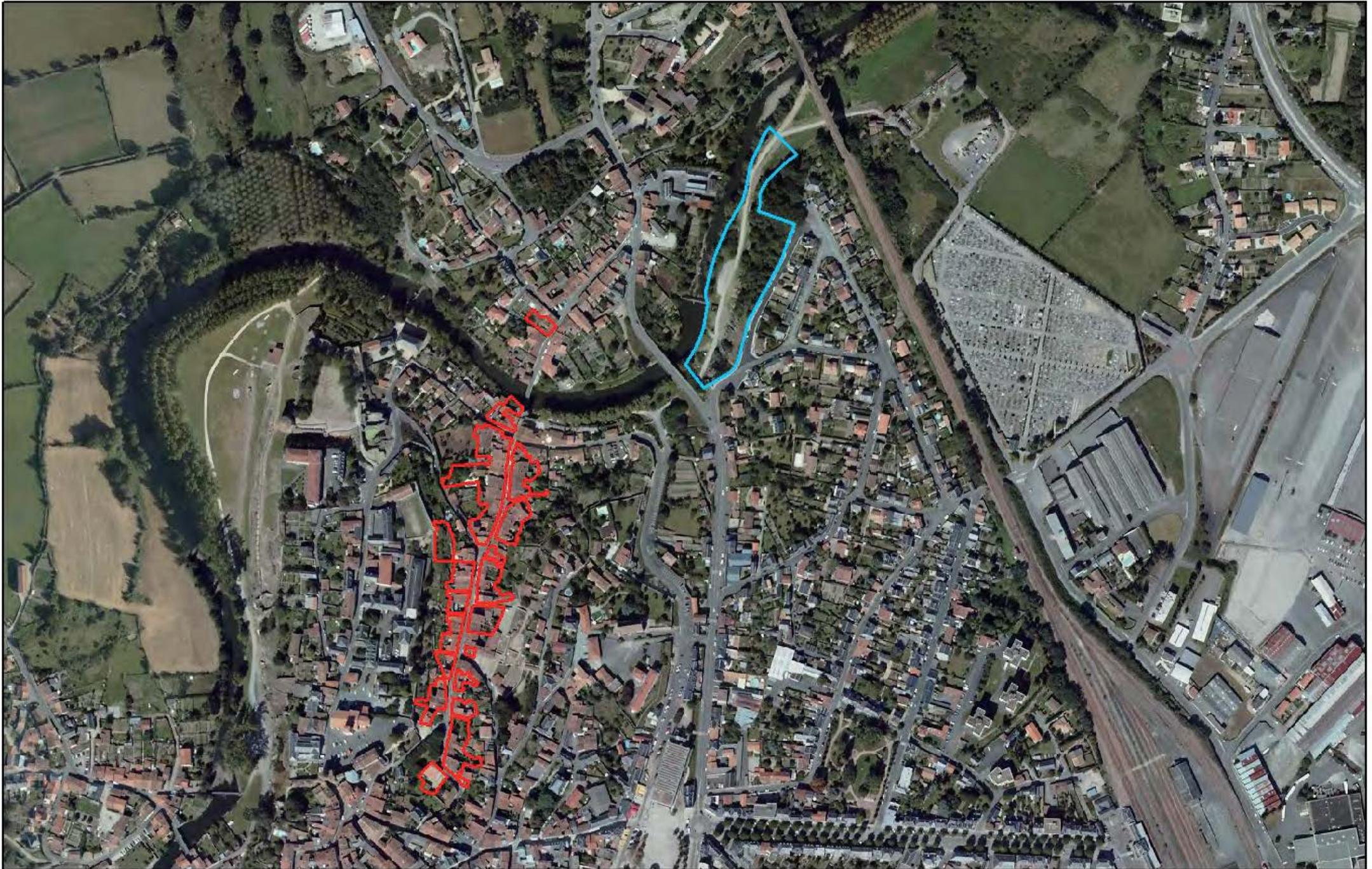


Sites classés :

Rochers du Thouet Arrêté du 8 juin 1909

Rue de la Vau Saint-Jacques avec les maisons qui la bordent

Décret du 9 février 1944



Commune de PARTHENAY Site classé « Rue de la Vau Saint-Jacques avec les maisons qui la bordent »

Commune : Parthenay

Nature et date de protection : arrêté de classement du 05/07/1944

Superficie : 3,50 ha

Qualification du site : patrimoine urbain

Intérêt patrimonial : pittoresque

Pertinence de la protection : protection confirmée

Statut de la propriété : propriétés publiques et privées

Programme de gestion du site : site entretenu

Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes¹ : Parthenay

Autres protections :

Secteur sauvegardé (2002) ;

Divers Monuments Historiques présents dans les sites de Parthenay : Eglise Saint-Jacques : inscrit MH, arrêté 23/10/1992 ; Façades de maisons Rue de la Vau-Saint-Jacques : inscrit MH, arrêté 13/07/1926 ; Remparts : divers MH inscrits et classés de 1885 à 2003 ; Vestiges du château : CMH, arrêté 02/09/1994 ;

Monuments Historiques à proximité des sites (rayon de 500 m superposé aux sites) : Chapelle du Rosaire : inscrit MH, arrêté 23/10/1992 ; Chapelle des Cordeliers : CMH, arrêté 05/12/1984 ; Eglise Saint-Paul (façade) : CMH, décret 08/08/1923 ; Eglise Saint-Laurent : CMH, liste de 1862 ; Eglise Sainte-Croix : CMH, arrêté 02/09/1994 ; Eglise Notre-Dame-de-la-Couldre : CMH, liste de 1862.

Visite : en septembre 2009, ensoleillé

¹©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside - C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg - JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.



Extrémité nord de la rue de la Vau Saint-Jacques (photo 6411)

Artère médiévale du centre ancien de Parthenay



• Caractéristiques du site :

La rue de la Vaux Saint-Jacques occupe le fil d'eau d'un vallon dans lequel s'est développé le centre ancien de Parthenay, à l'abri de ses fortifications et en contre-bas du château. Cette implantation topographique n'est pas fréquente pour une rue principale, une sorte d'artère urbaine d'origine médiévale. Sans doute calée au plus près du fil d'eau, elle a un tracé légèrement courbe qui donne de la théâtralité aux alignements bâtis. Les façades présentent dans l'ensemble trois niveaux. Il y a de nombreuses maisons médiévales à pans de bois dont certaines ont conservé des baies anciennes avec des ornements sculptés. Le site est discontinu, le périmètre s'arrête aux façades, si bien que la surface de la rue elle-même n'est pas en site.

En partie haute de la rue, à l'extrémité sud du site, se trouve la place du Vaux vert, petite place de forme triangulaire ombragée par quelques tilleuls. Comme pour la rue, le sol de l'espace public n'est pas inclus mais les façades qui le bordent le sont, exceptées deux maisons, sur le côté sud. Cette placette accueille un peu de stationnement. La dénivellation entre les différents côtés de la place est traitée avec des talus en herbe. Tout le traitement est simple et rustique, il est bien adapté à l'esprit des lieux. En partie basse, la rue se termine par la porte Saint-Jacques qui donne accès au faubourg Saint-Jacques, sur l'autre rive du Thouet. Le site classé comprend une parcelle sur cette autre rive.

• Contexte, paysages environnants :

Son environnement immédiat est constitué par le site inscrit de la Ville basse et le site inscrit des Anciennes fortifications. Elle est bien entourée ! De la rue de la Vaux, grimpent des ruelles ou des escaliers qui desservent les parcelles sur versant et rejoignent les rues hautes.

• Évolution du site :

Bon nombre de façades ont été restaurées avec soin et savoir-faire. L'espace public également a fait l'objet de travaux. Le sol est en pierre, quelques jardinières fleurissent les pas de portes. Le ton de ces aménagements est « juste », il garde une certaine rusticité bien adaptée à ces façades anciennes à pans de bois.

• Recommandations de gestion et mise en valeur :

Compris dans le secteur sauvegardé d'une commune engagée dans la démarche Pays d'art et d'histoire, il n'y a guère de recommandations à faire, si ce n'est de maintenir le niveau d'entretien et de poursuivre les efforts de restauration. Il est important aussi de permettre à ce tissu urbain patrimonial de vivre et de s'adapter éventuellement aux nouveaux usages.

• Conclusion :

Cette rue « classée par les Beaux arts » comme l'indique la plaque est une séquence urbaine pittoresque et de grande qualité. Compte tenu de sa singularité topographique, elle mérite de conserver son statut de site classé en tant que paysage urbain exceptionnel.



Num de la photo : 6440
Détail d'une baie



Num de la photo : 6410
Office de tourisme au carrefour entre la rue de la Vau et la rue du Château.



Num de la photo : 6450
Enfilade rue de la Place, Place du Vaux Vert.



Num de la photo : 6446
Place du Vaux Vert.



Num de la photo : 6414
Enfilade des maisons à pans de bois, en remontant la rue de la Vau. Alignement ouest de la rue.



Num de la photo : 6439
Enfilade des maisons, en descendant la rue. Alignement est de la rue.



Num de la photo : 6441
sans commentaire...

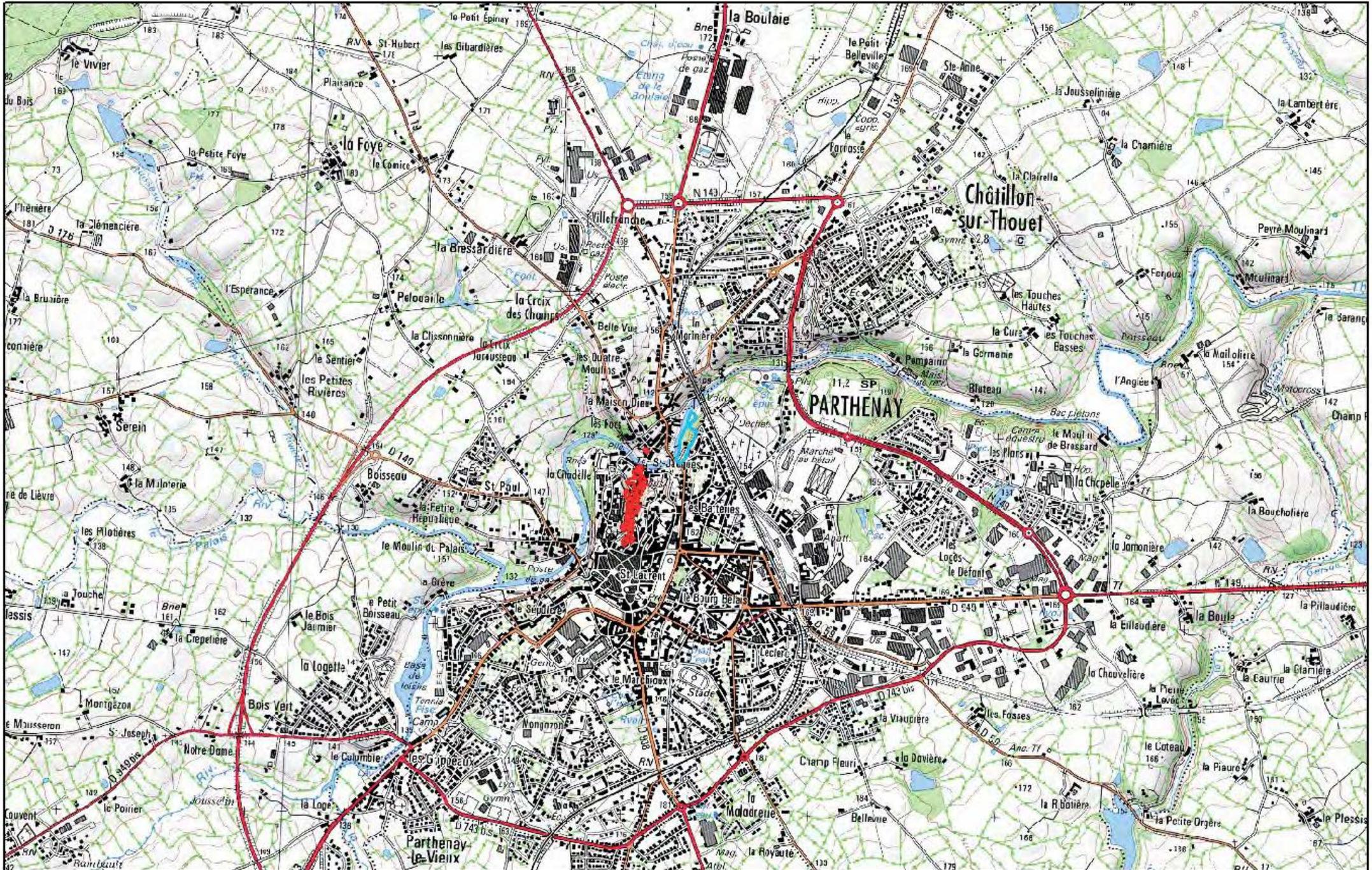
Commune de: Parthenay

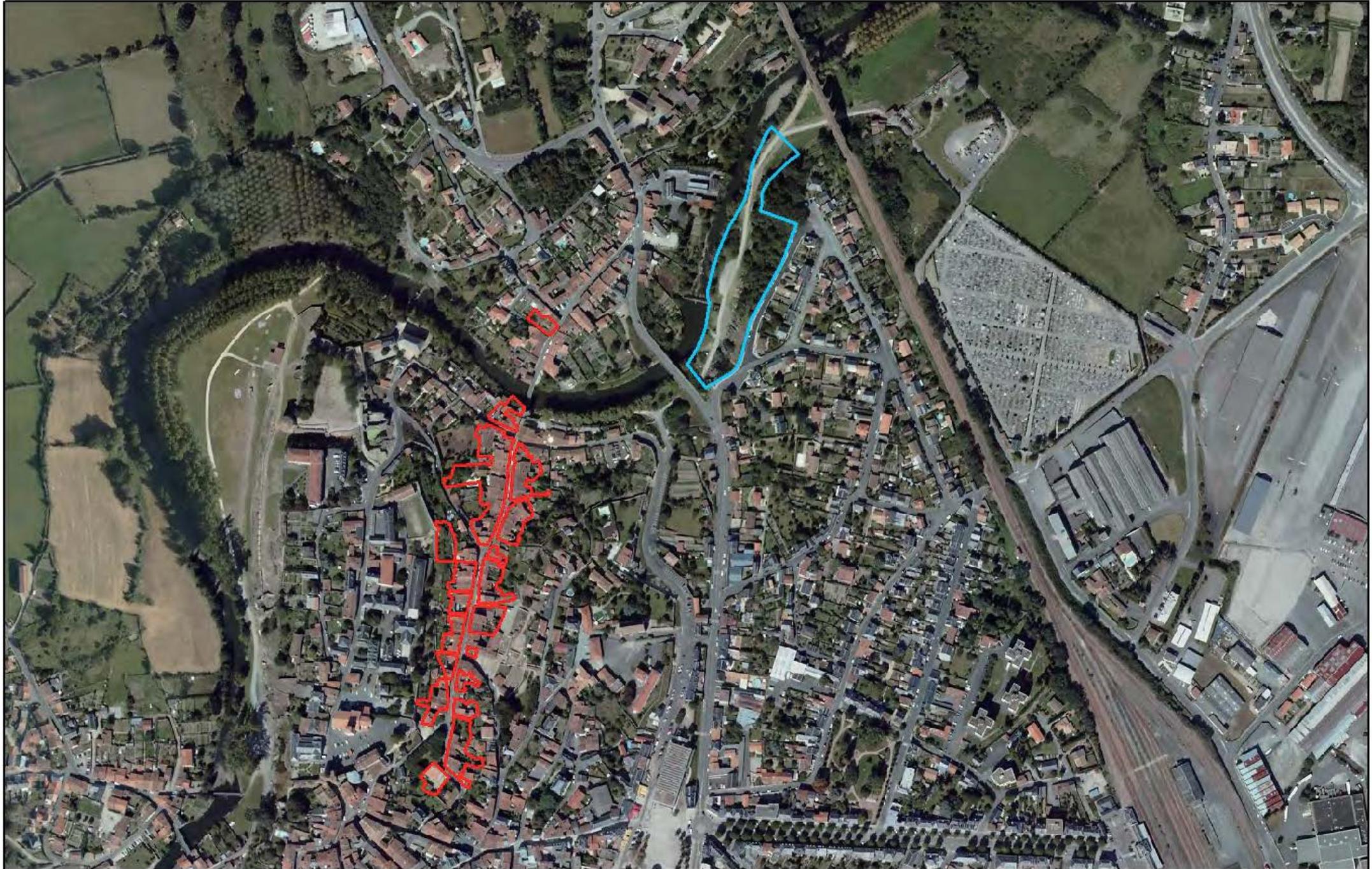
Sites classés :

Rochers du Thouet Arrêté du 8 juin 1909

Rue de la Vau Saint-Jacques avec les maisons qui la bordent

Décret du 9 février 1944





Commune de **POUGNE-HERISSON** Site classé « Pierre branlante dite « Merveille de Hérisson » »

Commune : Pougne-Hérisson

Nature et date de protection : arrêté de classement du 08/06/1909

Superficie : 0,16 ha

Qualification du site : monument naturel

Intérêt patrimonial : pittoresque

Pertinence de la protection : protection confirmée

Statut de la propriété : propriétés privées

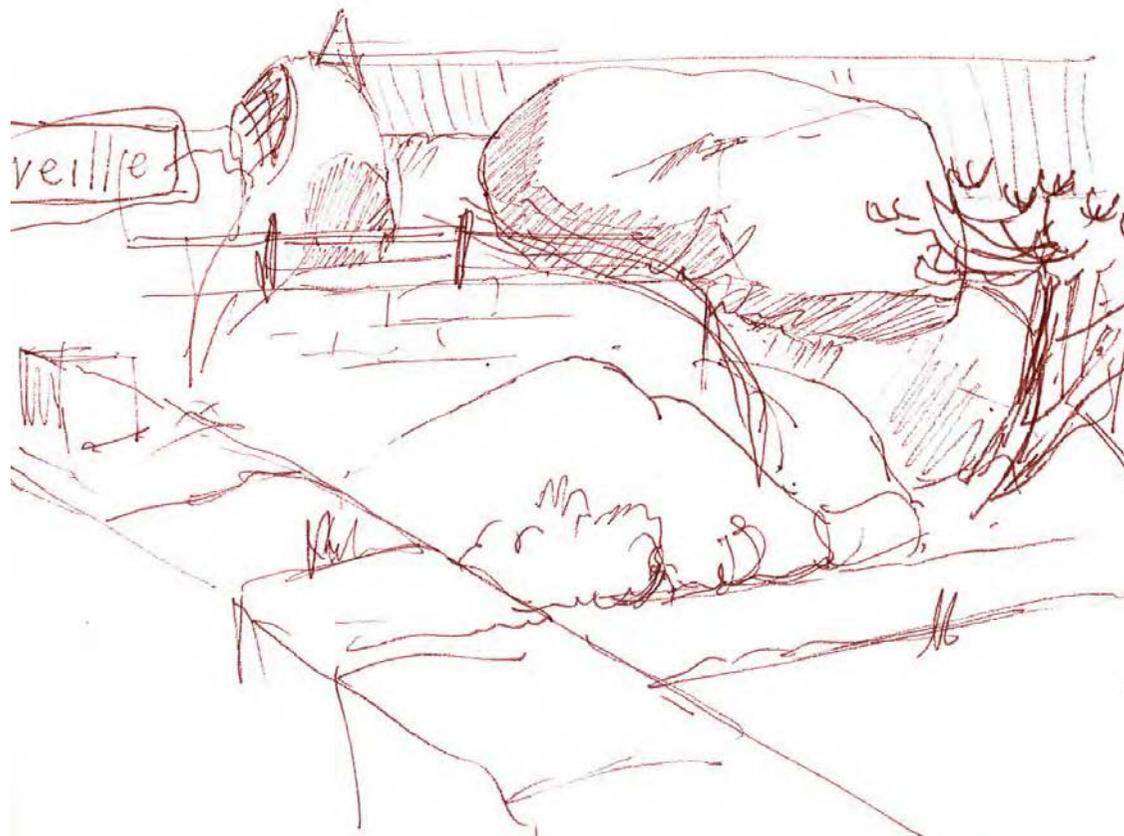
Programme de gestion du site : site entretenu

Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes¹ : La Gâtine de Parthenay

Autres protections : non

Temps le jour de la visite : ensoleillé

Visite : le 14 mars 2009



La Merveille dominant le jardin

Bloc rocheux en équilibre à l'entrée du village de Pougne-Hérisson.

¹©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside – C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg – JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.



• Caractéristiques du site :

Le site classé de la Merveille de Hérisson se trouve à l'entrée ouest du village de Hérisson, au bord de la départementale 176, à quelques mètres du ruisseau des Arcis. La Merveille est un gros rocher de couleur sombre, qui s'accompagne d'autres roches de moindre taille. Il mesure 6 mètres de long pour 3 mètres de hauteur.

Un panneau d'information implanté devant les blocs apprend aux visiteurs que la Merveille appartient au groupe des « roches du Paléolithique à caractère religieux », utilisées à une époque reculée de la préhistoire et plus tard par les celtes ».

Les pierres sont surélevées par rapport au niveau de la route (grosse marche en pierre). Elles se trouvent encloses par une haie de lauriers taillées et par une barrière de bois.

Un mur en parpaing assure le rôle de soutènement sous les pierres, est-il nécessaire ? En contrebas, au sud se trouve un jardin potager, une petite serre et des fruitiers. L'ensemble est bien entretenu. Deux hangars agricoles entourent le potager.

Plusieurs sentiers passent par la Merveille comme en attestent les nombreux panneaux directionnels implantés devant les pierres.

• Contexte, paysages environnants :

Le périmètre du site est ovale ce qui rend difficile l'identification de l'espace protégé sur le terrain. Le périmètre n'a pas de logique sur le terrain. Ainsi, une partie du jardin doit se trouver en site. Mais qu'en est-il des bâtiments agricoles? Du pont qui enjambe le ruisseau des Arcis ?

La Merveille fait face à un ancien bâtiment nommé le logis des Seigneurs du pont d'Hérisson. Dans la partie supérieure de la façade, la rangée de trous de boulins du pigeonnier symbolise les arpents de terre possédés par les seigneurs. Ce logis n'est pas protégé par les Monuments Historiques.

De l'autre côté du ruisseau se trouve la station d'épuration, un bosquet de chênes, l'entrée en terre battue d'une ferme...

• Évolution du site :

Pas de rapport dans le dossier.

Le site a probablement été modifié depuis son inscription. Les hangars agricoles sur lesquels viennent buter les vues vers le sud n'étaient certainement pas là de même que le traitement des abords des pierres (lauriers, parpaings).

• Recommandations de gestion et mise en valeur :

Alléger la signalétique.

Améliorer les abords des pierres, supprimer parpaing, clôtures, lauriers.

Effectuer des aménagements qualitatifs aux abords plus éloignés, traiter les espaces dans l'esprit des lieux.

• Conclusion :

Le site classé, protégé pour cette roche en équilibre, est aujourd'hui banalisé par ses abords. Si ce site a eu très certainement un cachet au début du siècle dernier, aujourd'hui l'esprit des lieux et la poésie du site sont affaiblis. Le Logis des seigneurs présente une architecture remarquable, il est entretenu. Il en est de même pour le jardin potager. Le rapport d'échelle entre les deux éléments, le contraste de matériaux entre la fragilité du verre et la densité de la pierre établissent un heureux dialogue. Mais il en est autrement pour le reste des abords (hangars, routes et abords de la route, station d'épuration...).



Num de la photo : 4570

Encombrement de la pierre, signalétique, muret en parpaing, barrière en bois



Num de la photo : 4573

La Merveille et son environnement proche, jardin potager, serre, fruitiers. Hangars agricoles hors site



Num de la photo : 3552

Merveille d'Hérisson dite aussi « La pierre branlante ».



Num de la photo : 4576
Entrée du village, vue vers le logis des seigneurs du pont d'Hérison en face de la Merveille



Num de la photo : 4566
Logis des Seigneurs du pont d'Hérison ; ouvertures pour les pigeons sous le toit



Num de la photo : 4574
Sortie du village, station d'épuration en bord de ruisseau



Num de la photo : 4579
Le pont



Num de la photo : 4575
Rives bâties du ruisseau



Num de la photo : 4564
Le château d'Hérison et ses sculptures géantes à une centaine de mètres de la Merveille, dans le village



Commune de SAINT-JOUIN-DE-MARNES Site classé « La Motte de Saint-Jouin-de-Marnes »

Commune : Saint-Jouin-de-Marnes

Nature et date de protection : arrêté de classement du 08/06/1909

Superficie : 0,25 ha

Qualification du site : paysage évolutif, monument naturel, lieu d'histoire

Intérêt patrimonial : historique

Pertinence de la protection : protection confirmée

Statut de la propriété : non connu

Programme de gestion du site : non hormis la gestion du château d'eau

Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes¹ : Les plaines de Neuvelles, Moncontour et Thouars

Autres protections : non
Inventaire : ZNIEFF de type II d'Oiron à Thenezay

Temps le jour de la visite : ensoleillé et doux

Visite : le 4 mai 2009



Butte boisée nommée la Motte en bordure de la RD 46, au sud ouest de Saint-Jouin-de-Marnes, vue du sud au niveau de la Croix d'Embrun (photo 3827)

¹©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside – C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg – JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.

Eminence boisée, empreinte de l'histoire.



• Caractéristiques du site :

Le site classé de La Motte se situe dans un grand paysage où l'horizon est étendu, le relief ondule légèrement, seules quelques buttes se détachent, souvent chargées d'histoire, comme la butte portant le donjon de Moncontour ou celle de la Motte.

La Butte de la Motte est entièrement boisée, mais seule la partie la plus haute est protégée au titre des sites. Les pentes sont importantes et régulières au sud. Au nord et à l'est, un replat et une levée de terre (hors site) sont visibles.

Un chemin de terre, support de plusieurs randonnées pédestres (« Autour de la Motte – 5,5 km » et « Sur les pas de Coligny - 12 km »), passent au pied du site classé. Ce chemin crée un lien entre le sud-ouest du village de Saint-Jouin et la RD 46. Sur le bord du chemin se trouve un banc dont une partie en pierre semble très ancienne. Une section du chemin en limite de site semble avoir fait l'objet d'un décaissement récent.

Depuis le chemin, au nord, un escalier conduit en haut de la butte où a été aménagé un château d'eau. Son accès est limité par une barrière située en pied de l'escalier et par un grillage qui l'entoure.

Un ancien fossé, aujourd'hui envahi par la végétation spontanée, fait le tour de la butte (limite du site classé ?). Il est plus ou moins encaissé selon les endroits.

La butte boisée comporte plusieurs essences toutes spontanées : chênes, merisiers, sureaux, aubépines, acacias, aulnes... Depuis le haut de la butte, aucune vue n'est possible du fait des épaisses frondaisons. Une trouée se trouve à l'est créée par des terriers de blaireaux.

Au pied de la Motte au nord-est se trouve un amas de pierres recouvert par de la végétation basse (orties notamment). On peut se demander s'il s'agit d'un ancien bâtiment effondré. A quelques mètres, un espace en bordure de chemin est plus ouvert, peut être pour favoriser le stationnement.

• Contexte, paysages environnants :

Les abords proches du site sont boisés, forêt spontanée dans la pente de la butte. Les bordures du chemin sont aussi boisées, forêt de chênes de petit diamètre. Le long du chemin se trouve un mur de pierre en partie détruit mais dont la facture et le portail laissent imaginer qu'il clôturait le parc d'une maison bourgeoise. Plus loin, un chemin de terre partant vers le sud longe un mur très élevé et en bon état qui inclut un petit pavillon de jardin en très bon état aussi.

Non loin de là, les maisons récentes fleurissent le long de la voie. Il s'agit des extensions du bourg de Saint-Jouin. Des murs en pierre qui servaient de clôture ont été conservés. Les parcelles agricoles composant la campagne autour de la Motte sont vastes et souvent dépourvues de haies.

• Évolution du site :

Pas de rapport de protection.

D'après le site internet de la Communauté de Communes de l'Airvaudais, il s'agit d'une « colline naturelle dont les hommes se sont servis à différentes fins à travers les siècles : prise par les Anglais au 14ème siècle pour en faire un point de défense, observatoire des résistants locaux contre l'avancée allemande en 1940, prise par les Allemands ensuite... ». Aujourd'hui, le site est entièrement boisé et le haut du relief est occupé par le château d'eau.

• Recommandations de gestion et mise en valeur :

Redéfinir les limites du site pour englober la butte dans son ensemble.

• Conclusion :

Site historique qui offrait certainement une vue imprenable sur le village de Saint-Jouin, la campagne environnante et peut être des vues sur la butte et le donjon de Moncontour. Aujourd'hui, l'intérêt paysager du site est faible mais la valeur historique et symbolique justifie une extension.



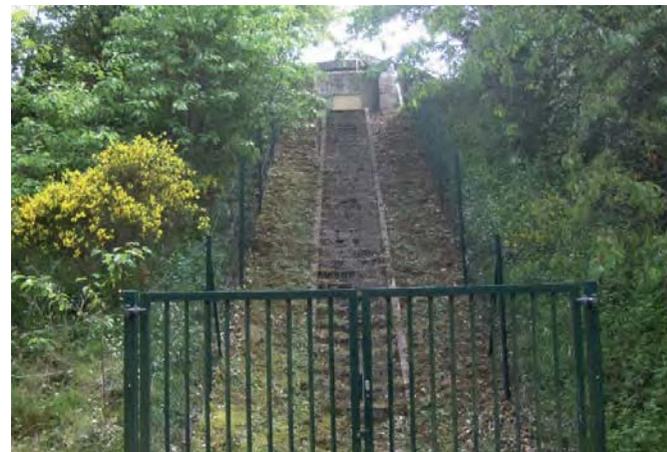
Num de la photo: 3845

Chemin permettant d'accéder au site classé, décaissement récent sur une partie du chemin, limite de site, en site ?



Num de la photo: 3840

Bancs en partie en pierre situé sur la bordure du chemin



Num de la photo: 3838

Escalier menant au château d'eau. Fermeture sécurisée de la barrière



Num de la photo: 3847

Fossé gagné par la végétation spontanée qui fait le tour de la butte



Num de la photo: 3828

La butte boisée vue depuis les parcelles agricoles au sud



Num de la photo: 3849

Château d'eau en haut de la butte boisée, clôturée par un grillage



Num de la photo: 3853
Terrier à blaireau à mi-pente de la butte, petite clairière exposée est dans la masse boisée



Num de la photo: 3854
Amas de pierres au pied est de la butte, ancien bâtiment effondré



Num de la photo: 3855
Espace relativement ouvert en bord de chemin, à proximité de l'amas de pierres.



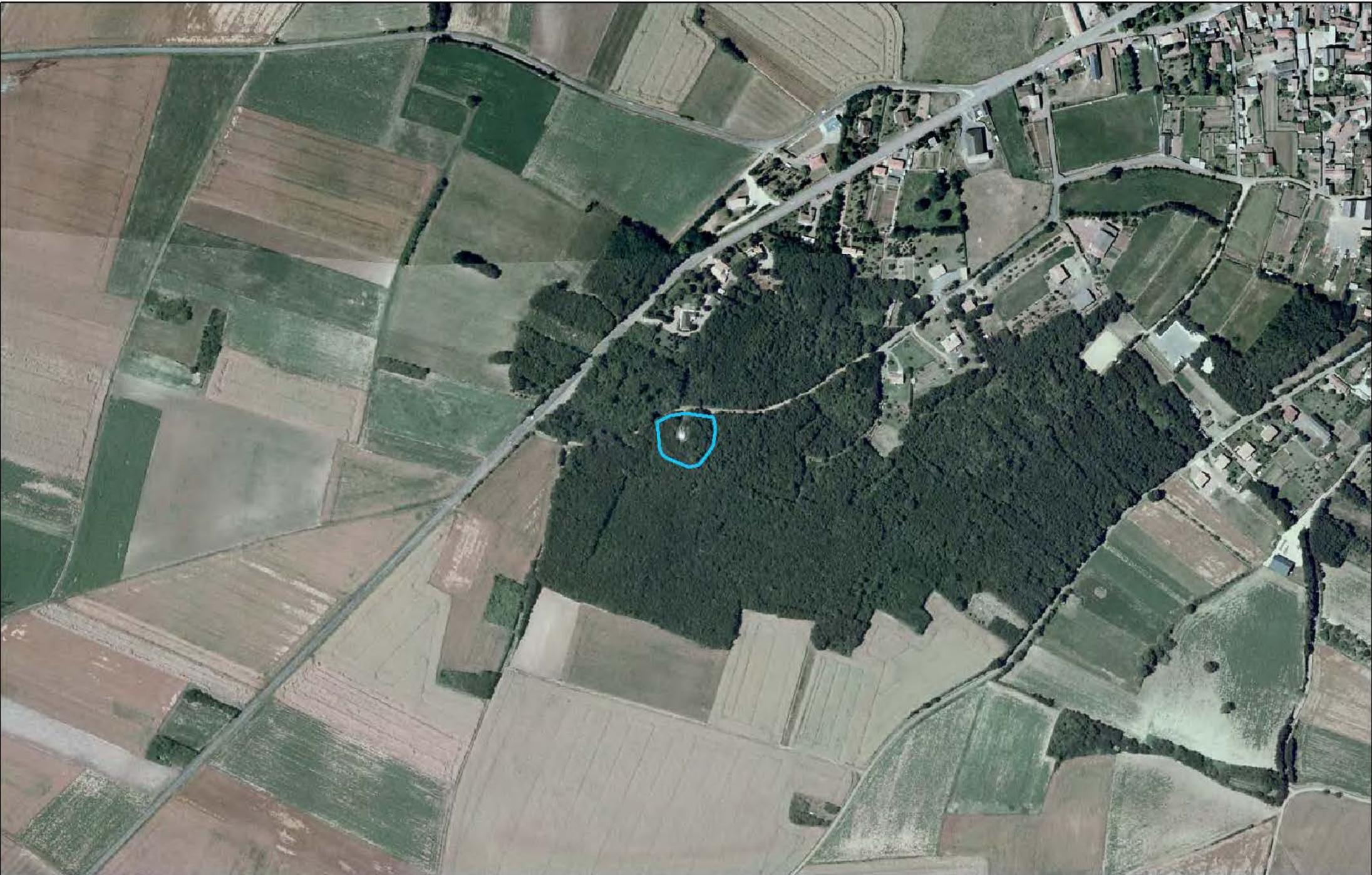
Num de la photo: 3859
Forêt de maigres chênes en bord de chemin hors site.



Num de la photo: 3861
Mur de pierre en partie effondré en bord de chemin vers le village de Saint-Jouin, portail en pierre de taille



Num de la photo: 3863
Joli mur et élégant pavillon de jardin



Commune de SAINT-MAIXENT L'ECOLE Site classé « Allées et promenades de Saint-Maixent L'Ecole »

Commune : Saint-Maixent l'Ecole

Nature et date de protection : arrêté de classement du 15/06/1932

Superficie : 3,34 ha

Qualification du site : espace urbain

Intérêt patrimonial : historique, paysager

Pertinence de la protection :

Statut de la propriété : protection confirmée

Programme de gestion du site : non connu

Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes¹ : ville

Autres protections : oui
Porte Châlon classée MH le 14/05/1999

Visite : le 12 mars 2009



Le mobilier de l'allée, vases et bancs, et détail de la clôture



Promenade plantée des allées Fouchier et place d'Armes Denfert-Rochereau.

¹©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside - C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg - JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.



• Caractéristiques du site :

Le site classé « Allées et promenades » se trouve au nord est de la ville de Saint-Maixent-l'École, implantée dans la vallée de la Sèvre Niortaise.

Le site est de forme allongée, il comprend les allées Fouchier encadrées par l'avenue Gambetta et la rue Denfert-Rochereau (Anciennes rue des remparts) et la place Denfert-Rochereau, grande place d'Armes située à l'extrémité nord-est de l'avenue Gambetta. Les allées présentent une pente marquée tandis que la place est horizontale.

Le site est très bruyant du fait de la forte circulation de l'avenue Gambetta et de la place Denfert-Rochereau. Il s'agit de l'artère principale de la ville, la voie permet de relier Niort à Poitiers par route départementale (ancienne RN11). Des nombreux poids-lourds empruntent cette voie.

Les allées Fouchier sont constituées par une large allée piétonne bordée de deux rangs de tilleuls. Les alignements sont distants d'environ 13 mètres. Ils comptent plus de 140 sujets taillés en tête de chats et en rideau. Les arbres sont couronnés à environ 2 m/2,50 m et mesurent 9/10 mètres. L'entraxe des arbres est de 4 mètres. Les arbres n'ont pas tous le même âge. Ainsi, certains sujets présentent un tronc très large alors que d'autres sont encore tuteurés (très certainement remplacements de sujet). Les rameaux des arbres anciens sont rouges alors que les rameaux des arbres plus récemment plantés sont vert jaune. Il s'agit probablement de deux variétés différentes. L'état sanitaire des tilleuls n'est pas toujours bon, de nombreux sujets présentent des blessures sur les troncs ou un port particulièrement torturé.

Le sol de l'allée est goudronné, seules deux bandes sous les tilleuls sont en stabilisé. Des bancs ponctuent l'allée. Ils sont en bois, le vernis est usé. La limite nord entre l'allée et l'avenue Gambetta est assurée par une grille basse ouvragée, dans l'esprit des promenades publiques de la fin du XIXème siècle. Des vases sur des piliers en pierre de taille complètent l'ornementation de la promenade. De même, plusieurs sculptures rythment la promenade. En haut de l'allée se dresse le buste d'Antonin Proust. Au milieu de l'allée se trouve un monument dédié à Jacques Fouchier (député et Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Agriculture du gouvernement Raymond Barre (3), du 6 avril 1978 au 13 mai 1981). Au bas de l'allée, quatre bustes se font face : Gougeard (officier supérieur de la marine), Faidherbe (général de division), Chanzy (général) et Jaureguiberry (capitaine de vaisseau). L'extrémité est traitée par un mur bahut en hémicycle au centre duquel se dresse un monument surmonté d'une statue de coq, symbole national. Devant ce monument se trouve le buste de Gambetta. Ces éléments statuaires contribuent à la solennité des allées et lui confèrent un poids historique.

La limite sud entre l'allée et la rue Denfert est marquée par un muret bâti en pierre. Plusieurs passages sont ménagés pour traverser les allées et relier l'avenue Gambetta avec le centre ville. Ils sont signalés par des bornes lumineuses (à terre ou dans le mur)

et par un sol dallé.

L'avenue Gambetta est reliée à la place Denfert par un giratoire planté de végétaux bas. La place Denfert-Rochereau doit son nom à l'enfant du pays Pierre Marie Philippe Aristide Denfert-Rochereau (né à Saint-Maixent-l'École, le 11 janvier 1823 – mort à Versailles, le 11 mai 1878). La ville bénéficie d'une longue histoire militaire. Aujourd'hui, l'Ecole nationale des sous-officiers d'active (ENSOA) est implantée à Saint-Maixent depuis 1963 et forme aujourd'hui une grande partie des sous-officiers de l'armée française.

Une statue de Denfert-Rochereau se situe au milieu de la place, sur un terre plein central qui sépare les deux voies de circulation. Ces espaces sont en partie enherbés et en partie fleuris. Malgré le nombre important de tilleuls qui la ceinturent, cette place a un aspect sévère. Certes, c'est une place d'Armes. De part et d'autre de la voie se trouvent de grands espaces de stationnements, relativement vacants, le sol est noir, gris foncé. Les alignements de tilleuls sont conduits comme sur les allées Fouchier, taillés en tête de chat et quelquefois en rideau, parfois dissymétriques. Chaque côté de la place est bordée par quatre rangs. La bordure au nord est en terrasse par rapport à la place, la dénivellation est de 60 cm environ, traitée par un mur de soutènement.

• Contexte, paysages environnants :

L'architecture présente autour de allées est disparate. On trouve tout d'abord à l'ouest du site la porte de Châlon classée Monument Historique le 14 mai 1999. Elle a été construite au XVIIIème siècle par le Comte de Blossac, Marquis de la Bourdonnaie. (Site Internet de la mairie de St-Maixent). Erigée en arc de triomphe, la Porte est flanquée de deux pavillons carrés dont le sommet est couronné d'une balustrade en pierre. Les deux pavillons, qui étaient destinés à servir à l'origine, l'un pour la distribution des billets de logement des troupes, l'autre pour la perception des droits du tarif, ont connu depuis bien des emplois. Tour à tour utilisés comme mairie, salles de réunion pour les associations, bureau de vote... ils servent maintenant à l'Office de Tourisme.

« En 1762, Monsieur de Blossac, Intendant du Poitou chargé d'aménager le tracé du nouvel axe Poitiers-La Rochelle fait démolir et rebâtir l'actuel édifice quelques mètres en retrait sur les plans de l'architecte, et l'intègre dans un vaste ensemble géométrique constitué par les Allées Vertes et la place Denfert ». (Site internet municipal)

Plus à l'est, au sud de l'allée Fouchier, se trouve l'hôtel Balisy. Dans le même alignement à quelques pas du square Guyonet se trouve l'hôtel dit du Pied Foulard (XVII, XVIIIème siècle) qui accueille aujourd'hui l'hôtel de ville. Un immeuble élégant mais abîmé de style Art Déco se trouve en bord d'avenue. D'autres immeubles restaurés ou dégradés, de taille plus modeste R+2 ou R+3, figurent dans l'alignement. Il est à noter la présence d'enseignes ou de devantures de commerce venant banaliser le site. A l'extrême ouest du site se trouve un agglomérat de bâtiment sans qualité architecturale qui abrite, entre

Commune de SAINT-MAIXENT L'ECOLE Site classé « Allées et promenades de Saint-Maixent L'Ecole »

autre, les toilettes publiques.

Les rues au départ de la rue Denfert et s'engageant vers la vieille ville ont fait l'objet d'une récente rénovation : caniveaux et secteurs pavés, suppression des trottoirs...

A proximité immédiate de la Place Denfert-Rochereauen bordure sud, un nouvel équipement a été construit avec une triple vocation : spectacles vivants (théâtre, musiques, danse, chant...) ; diffusion cinématographique ; rencontres et colloques.

• Évolution du site :

Pas de rapport d'inscription.

Remplacement des arbres morts ou sénescents par de jeunes tilleuls.

Réaménagement des allées Fouchier : stabilisé sous les arbres, passage avec borne lumineuse...

• Recommandations de gestion et mise en valeur :

Encadrer l'entretien et le renouvellement des tilleuls dans un cahier de gestion global.

Améliorer l'aspect de la place Denfert, conserver l'aspect de Place d'Armes mettre en scène le vide central mais limiter les surfaces occupées par le stationnement.

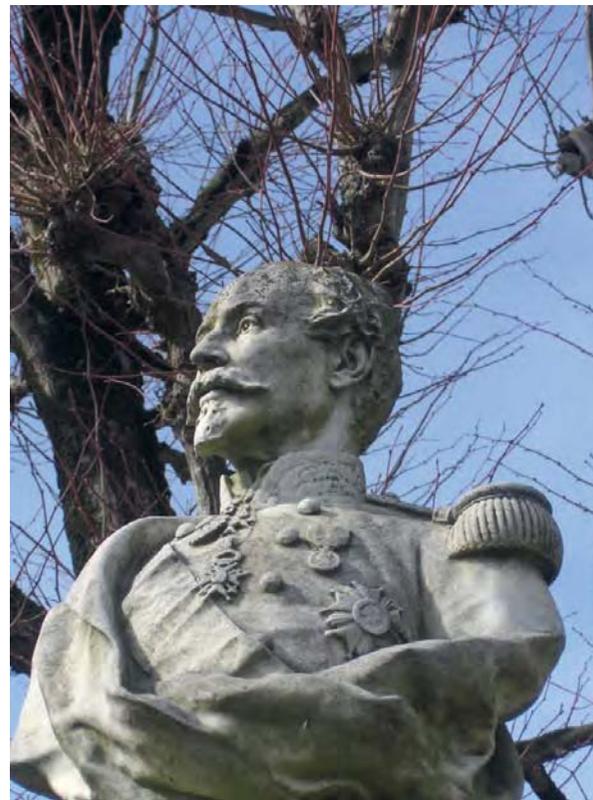
Limiter l'imperméabilisation des sols sur la place Denfert comme sur les allées Fouchier.

Encourager à la restauration des immeubles bordant l'avenue Gambetta et la rue Denfert.

Attention, le site fonctionne comme une césure forte avec le centre ancien, il « cache » la ville en facilitant les transits.

• Conclusion :

Site urbain composée d'une promenade plantée au charme désuet et d'une Place d'Armes plus austère. Ce sont les nombreux tilleuls qui tiennent ces deux espaces complémentaires, en assurent la cohérence et pallient à l'hétérogénéité des façades bâties alentour.



Num de la photo : 3318

Un des bustes militaires des allées Fouchier

cf. page ci-contre

Num de la photo : 4245

Les rangs de tilleuls en bordure nord de la place





Num de la photo: 3292
Allées Fouchier depuis l'ouest, déclivité vers l'est, plantée de deux rangs de tilleuls (environ 140 tilleuls plantés sur 400 mètres)



Num de la photo: 3294
Grille soignée, passage entre l'avenue et l'allée. Tilleuls taillés en rideau (rameaux rouges et rameaux verts)



Num de la photo: 3297
Tilleuls taillés en tête de chats, pousses de 2008 (rameaux verts)



Num de la photo: 3319
Vase sur pilastre, alignement régulier, discret et soigné coté Avenue Gambetta le long de la grille. Nombreux tilleuls présentant des blessures



Num de la photo: 4229
Bas des allées Fouchier, présences de plusieurs bustes de militaires illustres



Num de la photo: 3316
Vue sur les allées Fouchier depuis l'extrémité basse derrière l'hémicycle



Num de la photo: 4240
Giratoire planté entre l'avenue Gambetta et la place Denfert



Num de la photo: 4241
Charmille taillée entre le giratoire et l'espace sud goudronné de la place Denfert



Num de la photo: 4244
Terre plein central enherbé et planté avec le monument à Pierre Denfert-Rochereau et son lion



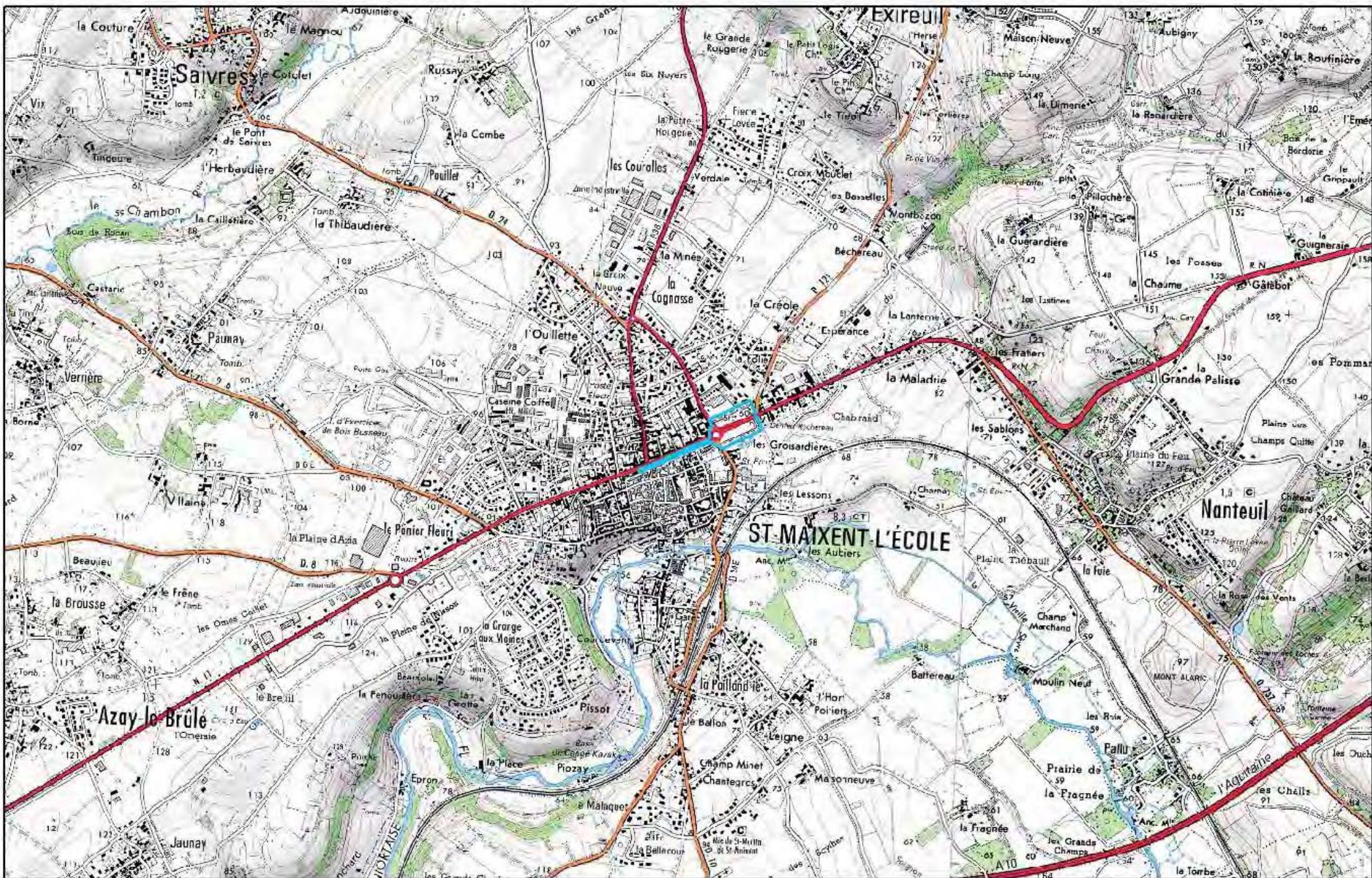
Num de la photo: 4247
Les rangs de tilleuls taillés en tête de chats, en bordure nord, implantés sur une terrasse



Num de la photo: 4257
Les rangs de tilleuls en bordure est



Num de la photo : 3303
Le Lion de Denfert





Commune de SOUVIGNE Site classé « Pierre au diable (disparue) »

Commune : Souvigné

Nature et date de protection : arrêté de classement du 08/06/1909

Superficie : 0,04 ha

Qualification du site : -

Intérêt patrimonial : -

Pertinence de la protection : non

Statut de la propriété : -

Programme de gestion du site : -

Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes¹ : Les Terres Rouges, secteur Bocager

Autres protections : -

Visite : le 20 février 2009



Pont de la RD 124 sur le ruisseau de l'Hermitain, à quelques dizaines de mètres du périmètre du site classé (photo 4105)

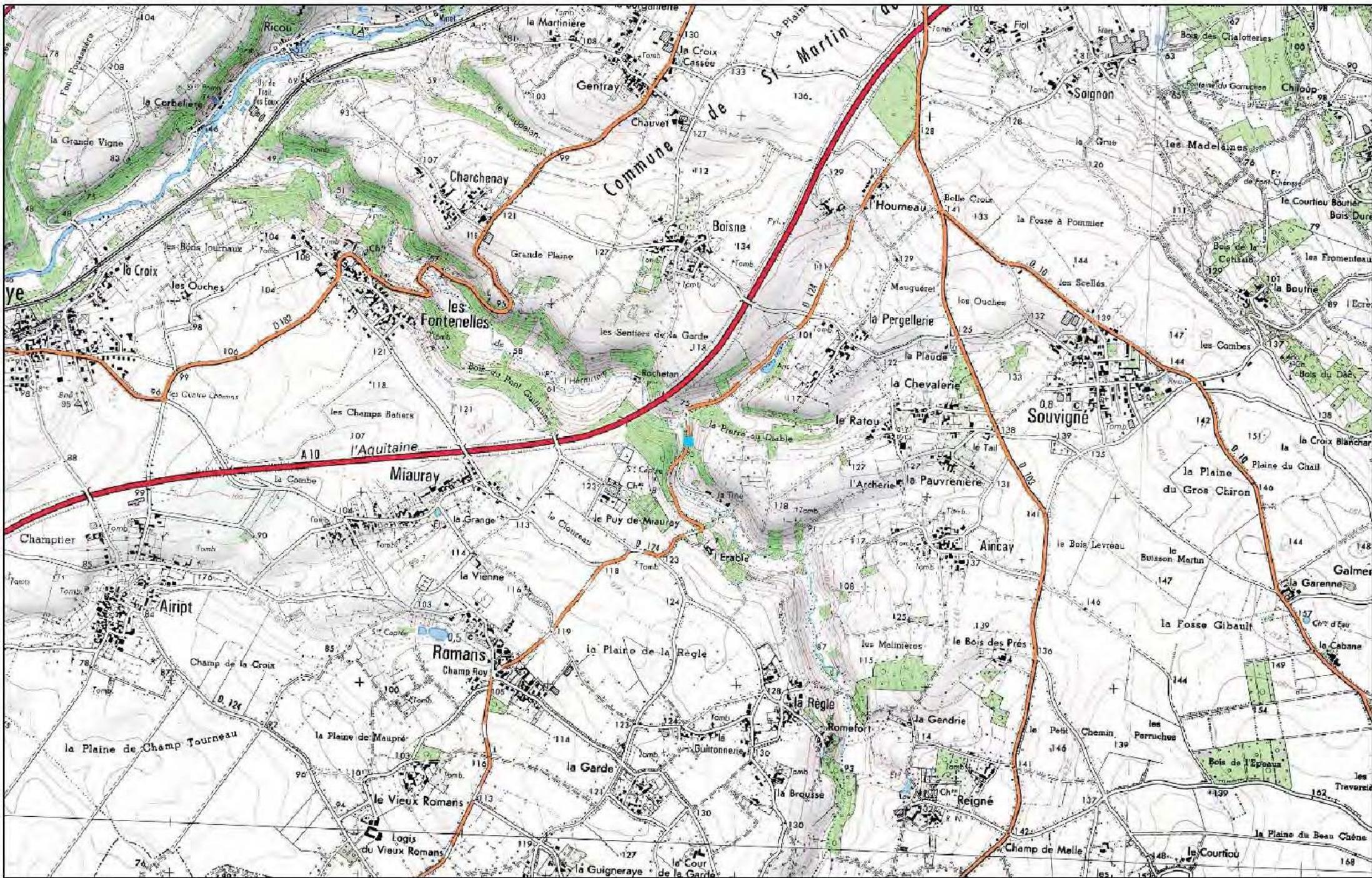
¹©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside – C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg – JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.

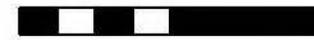
La pierre est introuvable. L'environnement a considérablement changé à la suite de travaux routiers importants.

Commune de SOUVIGNE Site classé « Pierre au diable (disparue) »



Le site se trouve dans la vallée de l'Hermitain située au sud de la ville de Saint-Maixent-l'École (affluent de la Sèvre Niortaise). Cette partie de la vallée est assez encaissée et boisée. Le périmètre concerné semble situé sur le haut d'un talus en bordure de la route départementale RD 124, à quelques mètres du pont qui traverse le ruisseau de l'Hermitain à proximité de l'embranchement du hameau de la Tine. Vues sur le pont de l'autoroute qui enjambe la vallée de l'Hermitain. Aucune pierre ne se trouve à l'endroit indiqué par le périmètre. Or, la carte IGN mentionne le nom de la « Pierre au diable ».





Commune de TAIZE Site classé « La Butte de Moncoué »

Commune : Taizé

Nature et date de protection : arrêté de classement du 08/06/1909

Superficie : 14,22 ha

Qualification du site : paysage évolutif

Intérêt patrimonial : historique, paysager

Pertinence de la protection : protection confirmée

Statut de la propriété : les parcelles boisées sont privées traversées par un chemin communal

Programme de gestion du site : non excepté l'ouverture du chemin de randonnée et des abords des calvaires situés au sommet de la butte

Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes¹ : Les Vallées du Thouet et de ses affluents

Autres protections : non
Inventaire : ZNIEFF de type 1 Butte de Moncoué

Visite : le 4 mai 2009



Vue sur la butte de Moncoué depuis la RD 37, au premier plan la plaine agricole, puis la silhouette de Taizé avec le clocher de son église (photo 3880)

¹©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside – C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg – JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.

Butte boisée, lieu de bataille pendant la guerre de cent ans



• Caractéristiques du site :

Le site de la butte de Moncoué se trouve à mi-distance entre Taizé et Maranzais, à 8 km environ au sud-ouest de Thouars. Il s'agit d'une grande butte boisée culminant à 125 mètres, et dominant de 50 mètres les parcelles cultivées du plateau du Thouet.

Le périmètre n'a pas de réalité topographique, ni végétale.

Un sentier de randonnée traverse la butte d'est en ouest en passant par le haut. Il est indiqué par de grands panneaux de bois qui guident le promeneur.

La butte est boisée par une végétation haute variée, arborée et arbustive, de type spontanée (chênes pubescents et pédonculés, érables, acacias, châtaigniers, sorbiers, chênes d'Amérique, pins, aubépines puis en sous étage : lierres, géraniums sauvages, ajoncs, genêts...). Tout le long du sentier de nombreuses pierres de dimensions moyennes apparaissent, de même que de grands blocs situés à ras du sol sur le haut de la butte. Sur le haut, se trouve une petite clairière où sont implantés trois calvaires, croix en pierre élevées installées chacune sur un socle, le tout mesurant 4 à 5 mètres de hauteur. Un panneau d'indication rappelle la bataille de 1033 qui s'est déroulée sur la butte de Moncoué.

Dans la pente à l'est, se trouve un second sentier (embranchement avec panneau) où est indiqué le nom de Fontaine. La fontaine en question ne sera jamais trouvée. « La fontaine » serait-elle le nom d'une pierre affleurante ?

La butte de Moncoué est référencée par l'académie de Poitiers comme un site géologique à vocation pédagogique pour les élèves du collège et lycée. En effet, elle constitue un exemple remarquable de butte-témoin. « Ce relief résiduel, situé en avant de la cuesta crétacée, domine la plaine thouarsaise d'environ 40 mètres. Il est constitué par des sables et des argiles du Cénomaniens (Crétacé supérieur), préservés de l'érosion par des dalles de grès siliceux (Eocène [?]) qui affleurent en son sommet. Les grès en question ont été utilisés par l'Homme, au Néolithique, pour bâtir à proximité, des dolmens ». (site internet de l'académie de Poitiers).

• Contexte, paysages environnants :

La butte s'inscrit dans un grand paysage agricole. Malgré la proximité de la rivière, le cours du Thouet est peu lisible dans le paysage certainement du fait du fort dénivelé entre le plateau et la rivière. Le site est visité (scolaires, randonneurs...) mais aucun aménagement relatif à l'accueil n'a été fait. Le stationnement s'effectue en bord de voie. Les parcelles en lisière de bois sont au sud exploitées en prairies de fauche, au nord elles sont cultivées.

• Évolution du site :

Pas de rapport de protection.

Certainement peu de modification depuis la protection.

• Recommandations de gestion et mise en valeur :

Ne pas se limiter à la surface boisée mais prendre en compte tout le socle de la butte (prairie, vignes).

• Conclusion :

La butte de Moncoué a tout d'abord un intérêt historique, lieu de la bataille de 1033. A l'époque la butte offrait certainement une vue imprenable sur les environs. Aujourd'hui, les vues sont inexistantes mais l'intérêt géologique souligné par l'académie de Poitiers et l'intérêt paysager de cette butte boisée dans un paysage horizontal de grande culture justifient pleinement sa protection.

Commune de TAIZE Site classé « La Butte de Moncoué »



Num de la photo: 3883

Depuis la route qui joint Taizé à Maranzais, vue sur la butte de Moncoué (au sud-est). Grandes cultures dans la vallée, prairie de fauche dans la pente douce, forêt de feuillus sur la butte



Num de la photo: 3886

Limite de site, entrée depuis la route dans la forêt de la butte de Moncoué, panneau directionnel en bois



Num de la photo: 3888

Sentier ombragé à quelques mètres de la route menant sur la butte. Forêt spontanée



Num de la photo: 3893

Panneau d'indication de la fontaine



Num de la photo: 3898

Zones plus ou moins ouvertes. Présences de chênes ou forêts d'aubépines



Num de la photo: 3900

Espace ouvert où se dressent les trois calvaires et une plaque qui rappelle la bataille de 1033



Num de la photo: 3906
Autre calvaire au nord du sentier



Num de la photo: 3904
Roches affleurantes sur le sentier en haut de la butte



Num de la photo: 3909
Présence de quelques pins notamment à l'est et au nord de la butte



Num de la photo: 3910
Panneaux directionnels situés à l'est au pied de la butte mentionnant le village de Maranzais

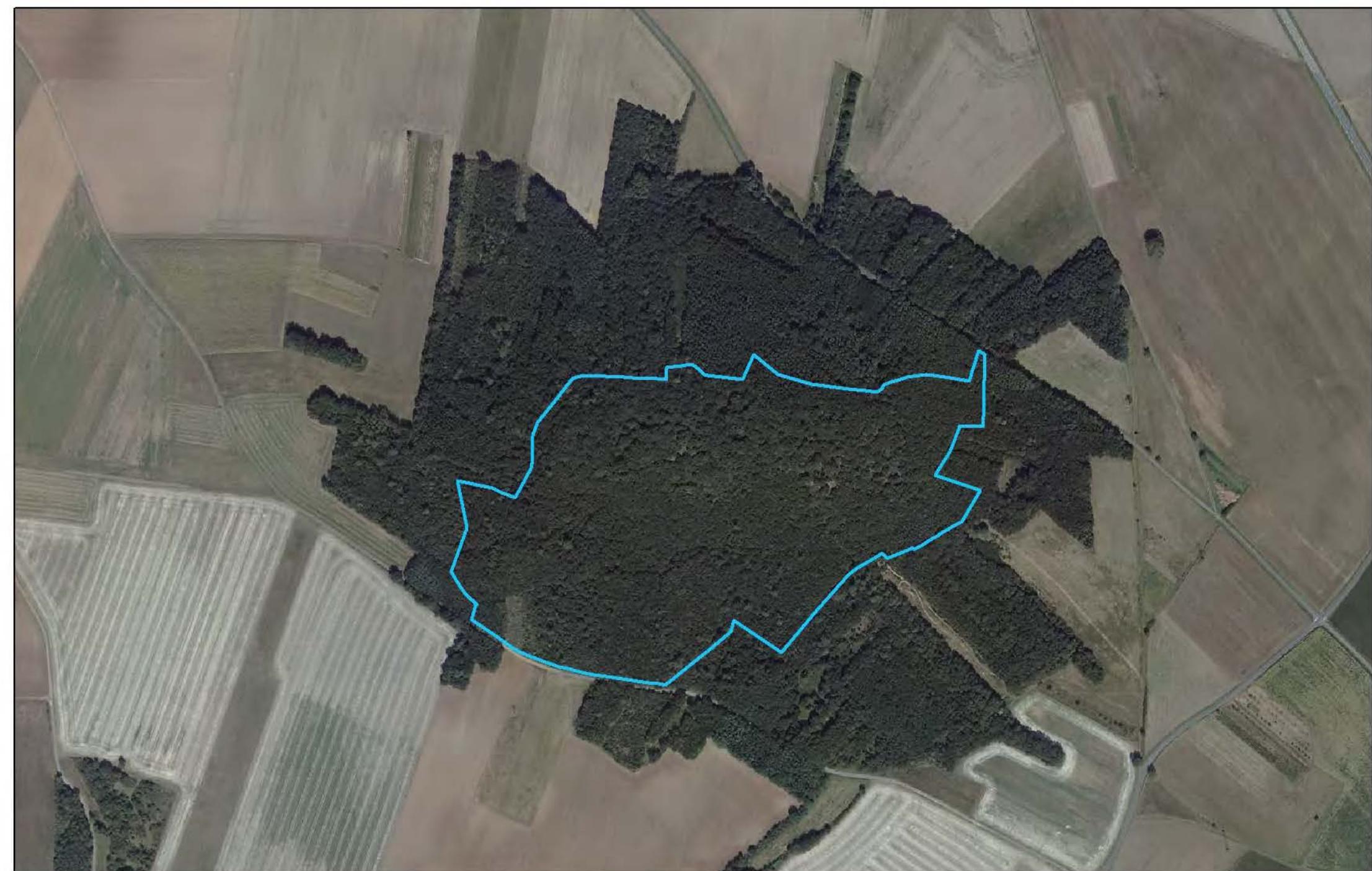


Num de la photo: 3934
Panneau directionnel depuis une route communale au sud de la butte, entrée du chemin signalée par un noyer



Num de la photo: 3938
Butte de Moncoué depuis la route reliant Taizé à Maranzais, depuis le nord





Commune de TOURTENAY Site classé « Pigeonnier et ses abords »

Commune : Tourtenay

Nature et date de protection : arrêté de classement du 25/05/1973

Superficie : non communiqué

Qualification du site : monument

Intérêt patrimonial : historique, pittoresque

Pertinence de la protection : protection confirmée

Statut de la propriété : privé

Programme de gestion du site : site entretenu par les propriétaires viticulteurs

Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes¹ : Les plaines de Neuvelles, Moncontour et Thouars

Autres protections : situé dans le rayon des 500 mètres de la protection MH de l'église du village (inscription par arrêté du 22 octobre 1926)

Visite : le 5 mai 2009



Haut de la tour du pigeonnier troglodytique situé dans une propriété viticole. Toit du pigeonnier et portant de l'échelle tournante qui permet d'accéder aux différents boullins (photo 4858)



*(À gauche)
Salle basse aménagée pour la dégustation (photo 4859)*



*(À droite)
Portail d'entrée dans la cour, vue sur la rue et d'autres habitations du village (hors site), (photo 4870)*

Remarquable pigeonnier troglodytique.

¹©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside – C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg – JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.



• Caractéristiques du site :

Le village de Tourtenay est implanté sur une butte dans une campagne ondulante. Le périmètre du site classé de Tourtenay concerne un pigeonnier troglodytique ainsi que les parcelles situées en surface. Le site se trouve en bordure du village sur la hauteur. D'après les nombreux sites de promotion touristique (ville de Thouars, pays Thouarsais, ...), il s'agit du « seul exemple de ce genre en Poitou Charentes ».

Le pigeonnier est aménagé dans un réseau de galeries souterraines, creusées dans la roche de tuffeau de couleur blanchâtre (roche tendre). Son origine remonterait au VIIème siècle.

La tour du pigeonnier mesure environ 12 mètres de hauteur, elle est percée de 1875 boulins rectangulaires qui accueillait autrefois les pigeons. La première rangée est disposée à environ un mètre du sol et une échelle tournante permet l'accès aux parties hautes. Au pied de la tour se trouve une vaste salle de plan irrégulier accessible depuis l'extérieur par un escalier récent.

Par rapport au niveau de sol extérieur, la partie aérienne du pigeonnier émerge d'environ trois mètres. Il s'agit d'une tour circulaire coiffée d'ardoise par laquelle accédaient les volatiles.

Le site fait partie d'une propriété privée. Le pigeonnier est accessible depuis la cour d'une exploitation viticole « Clos du Bois Ménard » qui produit des vins AOC Saumur.

Les propriétaires proposent des visites guidées et font déguster le fruit de leur vignoble dans la salle se situant au pied du pigeonnier.

L'espace entre le toit et la tour du pigeonnier qui permettait aux pigeons de pénétrer à l'intérieur a été bouché par un grillage doublé d'une bâche plastique afin d'empêcher désormais aux volatiles de pénétrer. Le site classé comprend trois parcelles, il n'y a pas de rapport de protection qui permettrait de mieux comprendre les éléments protégés.

L'architecture située autour de la cour est ancienne. On pénètre de la rue dans la cour par un grand porche fermé par un portail en fer.

Un mur de soutènement, mesurant 4 à 5 mètres de haut assure la dénivellation entre la cour et les parcelles au dessus traitées en parc.

Le parc présente plusieurs grands arbres dont des cèdres, des cyprès (ou thuyas ?) et plusieurs bassins récemment aménagés.

• Contexte, paysages environnants :

Le site classé se situe en haut du village de Tourtenay. De larges vues s'ouvrent sur des parcelles de vignes. Le site longe la route. De l'autre côté de celle-ci se trouve un grand hangar agricole servant à stocker le matériel de l'exploitation viticole. Une des galeries souterraine remonte dans ce hangar récemment construit. A l'entrée des galeries se trouvent plusieurs souches d'arbres.

• Évolution du site :

Pas de rapport de protection.

La structure du pigeonnier, des galeries souterraines, de la cour, ont certainement très peu évolué. Mais les aménagements pour l'accueil du public doivent certainement être postérieurs à la protection (escalier creusé dans le tuffeau, aménagement de la salle de dégustation, aménagements des bassins dans le parc...).

• Recommandations de gestion et mise en valeur :

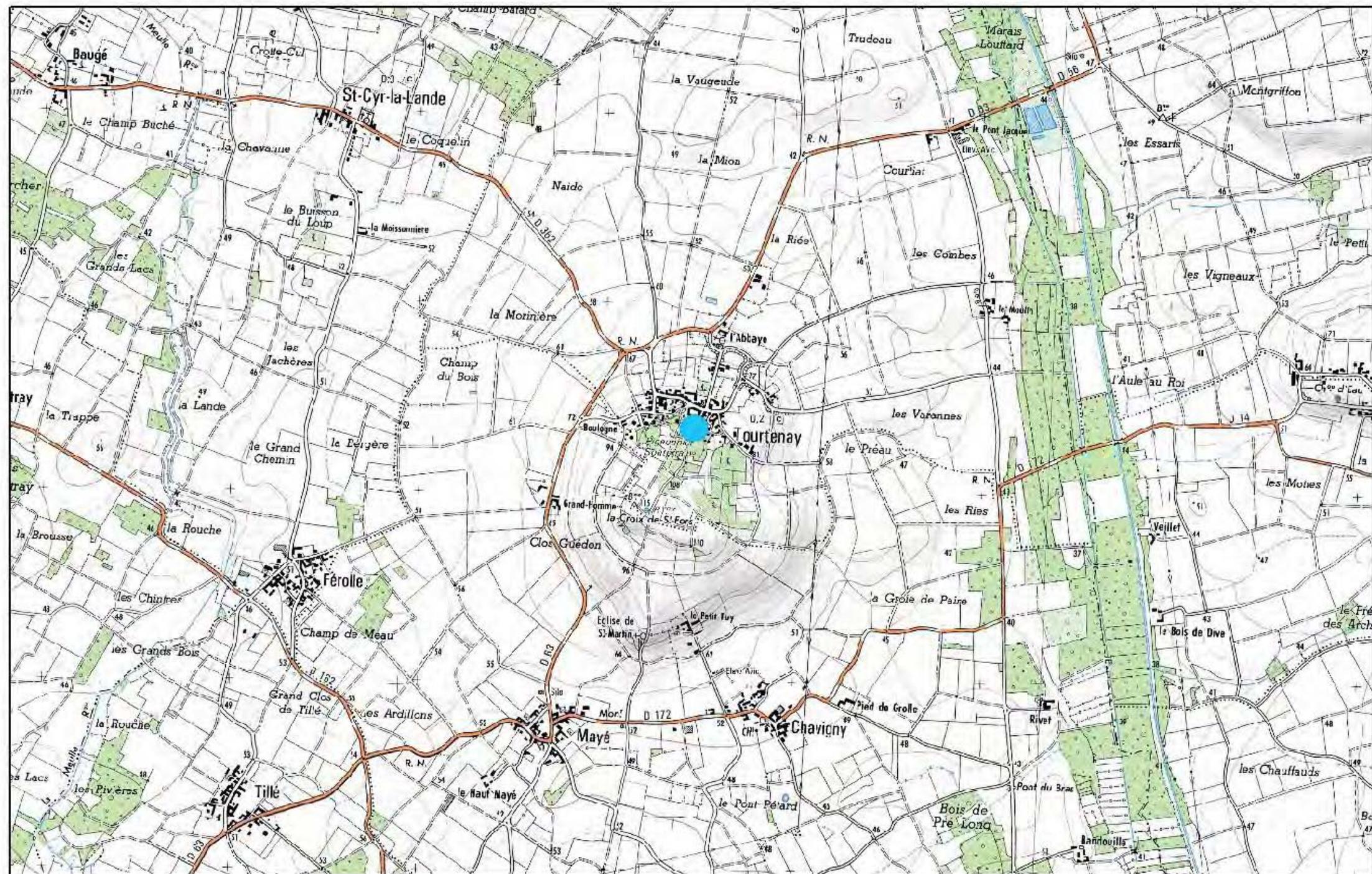
Continuer à accueillir le public pour faire partager ce magnifique pigeonnier.

• Conclusion :

Site remarquable, très investi par les propriétaires mais dont la protection relèverait davantage des Monuments historiques que de la protection au titre de la loi de 1930.



Entrée de la salle (extérieur)
(photo 4861)







GLOSSAIRE :

- *AMVAP : Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (vont se substituer aux ZPPAUP)*
- *MH : Edifice ou construction protégé au titre des Monuments Historiques, protection qui relève de la loi du 31 décembre 1913 - Les Monuments Historiques comme les sites ont deux niveaux de protection : inscrit ou classé. La protection des sites inscrits et classés relève de la loi du 2 mai 1930 qui a modifié et complété la loi du 21 avril 1906. Dans certains cas, les deux types de protection se superposent.*
- *Site NATURA 2000 : « sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats » (d'après le MEDDTL)*
- *ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux*
- *ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique*
- *ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager*



Le bilan des sites des Deux-Sèvres a été commandé par la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) en 2008. Depuis la DIREN a été regroupée avec d'autres services pour devenir la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). La coordination et le suivi de ce bilan ont été assurés par l'inspecteur des sites, Sylvain Provost, le travail d'analyse et la rédaction de ce recueil ont été réalisés par les bureaux d'études Atelier de paysage et Architectures et Territoires. Les visites de terrain ont été effectuées en 2009.

Janvier 2012

Rédaction et illustrations : Atelier de Paysage : Hélène Sirieys, paysagiste dplg ; Stéphanie Maurel, assistante

Cartes et photographies aériennes : fournies par la DREAL

Crédit photographique : Marie-Eugène Héraud, Stéphanie Maurel, Hélène Sirieys